



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Session budgétaire de 2023

Papeete, le 24 avril 2024

N° 2023-19/PV

PROCÈS-VERBAL

Huitième séance : lundi 18 décembre 2023 à 9 heures 24 minutes

PRÉSIDENCE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	5
– Rapport n° 112-2023 sur le projet de loi du pays portant diverses adaptations et dérogations provisoires en matière de commande publique nécessaires à l'accélération de la construction, de la reconstruction ou de la réfection des aménagements indispensables à la livraison et à l'organisation des épreuves olympiques de surf en Polynésie française	5
– Rapport n° 113-2023 sur le projet de loi du pays relative à la modification de la loi du pays n° 2013-2 du 14 janvier 2013 portant dispositions diverses applicables au marin pêcheur.....	30
– Rapport n° 116-2023 relatif à une proposition de délibération portant modification de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française	43
– Rapport n° 126-2023 relatif à une proposition de délibération modifiant la délibération n° 93-108 AT du 23 septembre 1993 fixant certaines modalités d'attribution des indemnités à verser aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.....	68
– Rapport n° 108-2023 relatif à une proposition de délibération habilitant le président de l'assemblée de la Polynésie française à saisir le Conseil constitutionnel	80
– Rapport n° 127-2023 relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024	84
– Rapport n° 129-2023 de la commission d'enquête sur la gestion de la crise sanitaire en Polynésie française	91
– Rapport n° 117-2023 relatif à une proposition d'acte de délégation de l'assemblée de la Polynésie française à la commission permanente.....	114
EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE.....	115
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	115

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : Bon, on va quand même démarrer. *Merci bien pour notre prière.*

Mesdames les ministres et Monsieur le ministre, *bonjour à toutes et à tous.* Chers collègues, *mes salutations en cette nouvelle matinée.* Bienvenue également aux représentants de la presse, au public et à tous ceux qui nous suivent sur les réseaux, *bonjour à toutes et à tous.*

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 2532/2023/APF/SG du 8 décembre 2023 et, comme à l'accoutumée, je demande à Madame la secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Teumere	Atger-Hoi	absente
M ^{me}	Teave	Boudouani-Chaumette	présente
M ^{me}	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M ^{me}	Tahia	Brown	présente
M.	Michel	Buillard	présent
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	présente
M.	Steve	Chailloux	absent
M.	Mike	Cowan	présent
M.	Henri	Flohr	arrivé en cours de séance
M.	Bruno	Flores	présent
M ^{me}	Rachelle	Flores	présente
M ^{me}	Béatrice	Flores-Le Gayic	présente
M ^{me}	Joëlle	Frebault	absente
M.	Édouard	Fritch	présent
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Antony	Géros	présent
M ^{me}	Pascale	Haiti	absente
M.	Ueva	Hamblin	présent
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M ^{me}	Odette	Homai	présente
M ^{me}	Teura	Iriti	présente
M.	Benoit	Kautai	absent
M ^{me}	Marielle	Kohumoetini	absente
M ^{me}	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	absente
M.	Nuihau	Laurey	présent
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tematai	Le Gayic	absent
M.	Simplicio	Lissant	présent
M.	Cliff	Loussan	présent
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M.	Tahuhu	Maraeura	absent
M ^{me}	Hinamoeura	Morgant-Cross	présente
M ^{me}	Pauline	Niva	présente
M ^{me}	Patricia	Pahio-Jennings	présente
M ^{me}	Cathy	Puchon	présente
M ^{me}	Sonia	Punua-Taae	absente

M.	Frédéric	Riveta	absent
M.	Allen	Salmon	présent
M ^{me}	Nicole	Sanquer	présente
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M.	Tafai, Mitema	Tapati	absent
M.	Ernest	Teagai	présent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	présent
M.	Tevahiarui	Teraiarue	présent
M.	Ruben	Teremate	présent
M ^{me}	Tepuaurui	Teriitahi	présente
M.	Pierre	Terou	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M ^{me}	Lana	Tetuanui	absente
M ^{me}	Sylvana	Tiatoa	présente
M.	Gaston	Tong Sang	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	présente
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	présente
M ^{me}	Elise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Mesdames et Monsieur les ministres Vannina Crolas, Cédric Mercadal et Nahema Temarii.

PROCURATIONS

Le président : Veuillez nous donner lecture des procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 13533 – 9 h 26	Henri Flohr	Michel Buillard
N° 13524 – 9 h	Lana Tetuanui	Teura Iriti
N° 13523 – 9 h	Sonia Punua-Taae	Cathy Puchon
N° 13520 – 9 h	Frédéric Riveta	Tepuaurui Teriitahi
N° 13521 – 9 h	Benoit Kautai	Simplicio Lissant
N° 13522 – 9 h	Joëlle Frebault	Yseult Butcher-Ferry
N° 13519 – 9 h	Pascale Haiti	Édouard Fritch
N° 13528 – 9 h 9	Tevahiarui Teraiarue	Pierre Terou
N° 13529 – 9 h 9	Steve Chailloux	Cliff Loussan
N° 13530 – 9h 9	Rachelle Flores	Pauline Niva
N° 13531 – 9 h 9	Tematai Le Gayic	Béatrice Flores-Le Gayic
N° 13532 – 9 h 9	Teumere Atger-Hoi	Sylvana Tiatoa
N° 13525 – 9 h 9	Teremuura Kohumoetini-Rurua	Hinamoeura Morgant-Cross
N° 13526 – 9 h 9	Tafai, Mitema Tapati	Tevaipaea Hoiore
N° 13527 – 9 h 9	Marielle Kohumoetini	Jeanne Vaianui
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 13534 – 9 h 39	Tahuu Maraaura	Gaston Tong Sang
N° 13535 – 13 h 57	Michel Buillard	Henri Flohr
N° 13536 – 13 h 58	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 13533 – 14 h 37	Cliff Loussan	Ruben Teremate
N° 13538 – 14 h 37	Elise Vanaa	Pauline Niva
N° 13539 – 14 h 37	Pierre Terou	Rachelle Flores
N° 13540 – 14 h 37	Tevahiarui Teraiarue	Félix, Hoa Tetua

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : *Merci.* Veuillez nous donner lecture du projet d'ordre du jour et son complément.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie la semaine dernière vous propose l'ordre du jour suivant :

I) *Approbation de l'ordre du jour ;*

II) *Examen des rapports, des propositions de délibération, de la commission d'enquête et d'une proposition d'acte de délégation, plus un complément avec l'examen des projets de loi du pays ;*

III) *Examen de la correspondance ;*

IV) *Clôture de la séance.*

Le président : *Merci.* Je mets aux voix le projet d'ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci.* Le projet d'ordre du jour est adopté.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

Le président : Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, à savoir l'examen des rapports, des projets de loi du pays, des propositions de délibération, de la commission d'enquête et d'une proposition d'acte de délégation.

RAPPORT N° 112-2023 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES ADAPTATIONS ET DÉROGATIONS PROVISOIRES EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE NÉCESSAIRES À L'ACCÉLÉRATION DE LA CONSTRUCTION, DE LA RECONSTRUCTION OU DE LA RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS INDISPENSABLES À LA LIVRAISON ET À L'ORGANISATION DES ÉPREUVES OLYMPIQUES DE SURF EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{me} la représentante Béatrice Flores-Le Gayic

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Je vous invite tous à vous reporter au rapport n°112-2023 sur le projet de loi du pays portant diverses adaptations et dérogations provisoires en matière de commande publique nécessaires à l'accélération de la construction, de la reconstruction ou de la réfection des aménagements indispensables à la livraison et à l'organisation des épreuves olympiques de surf en Polynésie française.

Je vous rappelle tous que nous avons en conférence des présidents décidé d'examiner ce texte en procédure simplifiée.

Je demande au gouvernement si vous voulez prendre la parole pour exposer l'économie générale de ce projet de texte.

M^{me} Nahema Temarii : *Merci,* Monsieur le président.

Mesdames, Messieurs les représentants, *bonjour.* Mesdames, Messieurs les médias, le public ainsi que les internautes, bonjour et belle semaine à tous !

Dans quelques jours nous fêterons Noël, donc de tout cœur j'ose espérer que les débats vont être à l'image des fêtes de Noël, c'est-à-dire dans l'humilité et la paix.

Donc, aujourd'hui, si on examine ce projet de loi du pays, c'est pour pouvoir accompagner la construction et la réfection et tout ce qui pourrait engendrer des dépenses supplémentaires au sujet donc de l'installation de la tour des juges, donc de ses fondations mais également de la construction de la tour sur le site de Teahupoo.

Suite aux observations du CÉSEC, et notamment à certaines observations émises en commission, on vous propose également donc des amendements ce matin. Les objectifs de ces amendements sont divers : le premier, c'est de répondre encore une fois aux observations du CÉSEC, de fixer le montant maximum de la dépense. Monsieur Teagai, si je ne me trompe pas, en commission, c'était l'une de vos observations, d'avoir une enveloppe globale et surtout un plafond. Et enfin, de faire preuve de transparence sur ce marché avec la possibilité de savoir qui-quoi-comment-combien et pourquoi.

Donc, voilà. *Merci*, Monsieur le président.

Le président : *Merci*, Madame la ministre.

Je cède la parole maintenant à Madame la rapporteure de ce projet de dossier et en l'occurrence, à Madame Béatrice Le Gayic.

M^{me} Béatrice Flores-Le Gayic : *Merci, Monsieur le président.*

Vous qui êtes là-haut, et nous autres qui sommes ici, bas, par la grâce du Seigneur, bonjour et bienvenue à toutes et à tous.

Par lettre n° 8188/PR du 22 novembre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'Assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant diverses adaptations et dérogations provisoires en matière de commande publique nécessaires à l'accélération de la construction, de la reconstruction ou de la réfection des aménagements indispensables à la livraison et à l'organisation des épreuves olympiques de surf en Polynésie française.

En vue de l'organisation des épreuves de surf des Jeux Olympiques sur le site de Teahupoo et à défaut d'homologation de la tour des juges actuellement utilisée, il a été décidé la mise en place d'une nouvelle tour ainsi que de nouvelles fondations.

Toutefois, certaines associations et collectifs ont rapidement manifesté leurs craintes de voir Teahupoo dénaturé par cet événement d'ampleur, notamment pour ce qui est de l'environnement. De ce fait, des solutions alternatives ont été mises à l'étude afin de trouver une solution plus respectueuse des populations et de la nature.

Malgré cette initiative, le temps restant avant la tenue de ces épreuves est court et ne permet pas le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence selon les dispositions prévues par le code polynésien des marchés publics.

De ce fait, le présent projet de texte entend introduire des dérogations provisoires exceptionnelles aux règles de publicité et de mise en concurrence. Le dispositif proposé permet donc aux maîtres d'ouvrage soumis au CPMP, jusqu'au 1^{er} août 2024, de conclure certains marchés publics de travaux et de services sans publicité ni mise en concurrence préalables, de déroger au principe d'allotissement, le cas échéant, de recourir aux marchés globaux de conception-réalisation et, enfin, de capitaliser si possible sur ce qui a déjà été réalisé.

L'examen du présent projet de loi du pays en commission le 29 novembre 2023 a été l'occasion d'aborder principalement les points suivants :

- la garantie qu’aucuns travaux supplémentaires ne seraient réalisés sur le récif et que les coûts additionnels resteront dans les limites du budget du Pays ;
- certains contrats passés en procédure adaptée ont quasiment atteint le seuil réglementaire maximal et nécessiteraient le lancement d’une nouvelle procédure en cas de modification. En conséquence, les dérogations prévues par le projet de texte se justifient ;
- un amendement adopté par la commission est venu préciser que les avenants dérogatoires ne pouvaient modifier les composantes fondamentales et la nature du marché.

À l’issue des échanges figurant au compte rendu, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l’équipement, de l’urbanisme, de l’énergie et des transports terrestres et maritimes propose à l’assemblée de la Polynésie française d’adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Le CÉSEC nous fait savoir que la personne qu’ils avaient désignée pour présenter l’avis du CÉSEC ne pourra pas être présent. Ils sont en séance plénière en ce moment.

Donc, on va poursuivre notre séance avec la discussion générale. Pour cette discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : 36 minutes au Tavini, 15 minutes Tapura et 9 minutes aux non-inscrits.

J’invite l’intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Odette Homai : *Merci, Monsieur le président de l’assemblée.*

Chers ministres, chers collègues élus du peuple, chers amis de la presse, chers internautes qui nous suivent par Internet et cher public ici présent, quelqu’un disait ceci : « lorsqu’on salue une personne, c’est que l’on éprouve de la tendresse à son égard et qu’on lui souhaite le meilleur. Il s’agit d’un terme profond et qui vient du plus profond de l’âme. Lorsque que l’on entend « 'ia ora na (NDT, traduction littérale : que tu vives », la notion de « vie » en ressort. Et donc, à vous, toutes et tous, qui écoutez mon intervention, vive la vie !

Le projet de loi du pays qui nous est présenté aujourd’hui est un projet de loi technique et réglementaire qui porte sur les diverses adaptations et dérogations provisoires en matière de commande publique.

Dans le rapport de présentation, celui-ci précise le contexte sur la nécessité de mettre en place une telle loi afin de répondre au plus vite sur les exigences des procédures administratives en vigueur.

Je ne reviendrai pas sur l’aspect juridique du texte avec ses rappels réglementaires, le rapport, lu par ma collègue Béatrice Flores-Le Gayic, est très explicite sur ce sujet.

Ce n’est pas la structure de la loi du pays qui m’a interpellé, c’est le contexte et l’urgence de la mise en place de la présente loi du pays avec un objectif bien précis.

L’objectif de la présente loi du pays est la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, de la construction de la tour des juges dédiée aux épreuves de surf pour les Jeux Olympiques de 2024 qui auront lieu sur notre *territoire* au mois de juillet 2024 et plus spécifiquement dans le district de Teahupoo.

Comme souligné dans le rapport, une levée de bouclier de la part des riverains et des associations de défense de l’environnement, ainsi que des dissensions politiques et techniques ont motivé nos

responsables à trouver des solutions alternatives pour une tour allégée, associée à l'utilisation de nouvelles fondations ayant un impact environnemental plus limité.

Comment sommes-nous arrivés à une telle situation, où la contestation s'est amplifiée depuis plusieurs mois alors que la candidature de la Polynésie pour les épreuves de surf aux Jeux Olympiques de 2024 a été actée depuis le 3 mars 2020 ? 3 mars 2020.

Certains diront : « Commençons par le début » et d'autres diront : « Débutons par le commencement » !

La Polynésie française s'est portée candidate pour les épreuves de surf pour les Jeux Olympiques « Paris 2024 », et ce pour la vague mythique de Teahupoo, uniquement pour cette vague de Teahupoo !

Je rappelle que notre candidature a été actée le 3 mars 2020, avec un engagement conscient et ferme de notre part sur un cahier des charges défini par le Comité Organisateur des Jeux « Paris 2024 ».

Depuis cette date, une opacité des informations sur l'organisation de cet événement sur notre *territoire* s'est instaurée. Les médias et les réseaux sociaux étaient atteints de méningite de la communication, où seules les bonnes nouvelles étaient diffusées.

Certes, on entendait des bribes d'informations sur des venues des responsables du COJO Paris 2024, des réunions entre décideurs (État, Pays, *maires*), mais sans plus.

Pire, aucune nouvelle sur le coût et la structure de la Tour « Infernale », que dis-je, la Tour « Maudite » ! Les superlatifs ne manquent pas. Opacité également sur l'attribution du marché pour la construction de ce machin !

Au mois de mai 2023, le gouvernement Tavini huiraatira a découvert avec effarement la situation de l'organisation des JO « Paris 2024 » sur notre *territoire*. Un engagement financier non tenu, une programmation des travaux évasive, une communication inexistante auprès des administrés et associations de Teahupoo, un hébergement des athlètes balbutiant. Bref, des conditions déplorables indignes d'un pays qui se veut autonome et responsable.

Ceci étant, la Polynésie a été choisie pour l'organisation des épreuves de surf pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, point final comme dirait l'autre.

Notre gouvernement de « *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* » doit assumer les engagements pris par le Pays malgré l'amateurisme du précédent gouvernement dans ce dossier.

Depuis le mois de mai 2023 à aujourd'hui, plusieurs réunions ont été effectuées :

– Réunions entre décideurs, organisateurs : les responsables du Comité organisateur des jeux (COJO Paris 2024), les responsables politiques de l'État et du Pays, les techniciens de l'État et du Pays.

– Réunions avec les communes concernées (les *maires* et les responsables techniques de Tairapu Ouest : les districts de Toahotu, Vairao, Teahupoo).

– Réunions avec les responsables de la Fédération tahitienne de surf, qui sont plus à même d'émettre leurs avis sur le déroulé des épreuves de surf.

– Réunions publiques avec les administrés et associations de Tairapu-Ouest. Ces derniers doivent être associés à l'évènement afin qu'ils participent activement aux retombées économiques et environnementales dues à cette manifestation reconnue mondialement.

– Réunions auprès des représentants de notre assemblée pour nous informer de la situation de l'organisation des épreuves de surf sur Teahupoo.

Tout a été fait, me semble-t-il...

Or, depuis l'annonce publique de la tour le 15 septembre 2023, un collectif s'est créé autour d'associations, de personnalités du surf pour se plaindre contre la construction de celle-ci, qu'ils considèrent hors norme et *de facto* détruira la faune et la flore du lagon et platier de Teahupoo.

Une tour hors norme et hors de prix, on nous parle de plus d'un demi-milliard de francs, actée par le précédent gouvernement et la construction de celle-ci a déjà démarré avant même l'arrivée du nouveau gouvernement...

Une tour hors norme avec une structure métallique digne de *Jurassic Park*, avec des fondations gigantesques que ne peut supporter le platier de Hava'e.

Aujourd'hui, cette énorme structure a été revue à la baisse aussi bien sur le plan financier que sur le gigantisme de l'ouvrage. Mais, est-ce suffisant ? Car dans sa grande majorité, notre population ne veut plus d'une tour nouvelle. D'autant plus que les prémices de la mise en place de cette nouvelle tour a fait des dégâts au niveau des coraux à l'intérieur du lagon. La population a besoin d'être rassurée.

Aussi, le Tavini huiraatira remercie ceux et celles qui se sont levés pour dire : « Oui aux Jeux Olympiques de Surf chez nous, mais non à la destruction du lagon et du platier de Teahupoo ». Nous les remercions sincèrement. Sans eux, qu'aurions-nous fait ?

Cette contestation est une piqûre de rappel pour les responsables politiques que nous sommes. Nous ne pouvons pas mettre des projets en place en faisant fi de notre environnement ni de notre *population*.

Le temps de l'opacité, le temps de la contestation font partie du temps, ne fusse qu'un temps... Mais aujourd'hui, il est plus qu'urgent et essentiel que le temps de l'apaisement arrive et que la sérénité nous accompagne jusqu'au mois de juillet 2024.

Le gouvernement Tavini huiraatira assumera ses responsabilités sur l'engagement effectué par le précédent gouvernement et ensemble, nous accompagnerons notre gouvernement afin que les épreuves de surf pour les Jeux Olympiques de 2024 soit une réussite sportive, une réussite environnementale et une réussite économique pour Teahupoo et ses habitants et plus généralement pour notre *pays* et son *peuple*.

Il nous reste six mois pour réussir ce pari. Pour cela, le peuple de « *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* » se doit être solidaire où les humeurs personnelles doivent s'apaiser afin de ne pas nuire l'intérêt du pays.

Monsieur le Président du gouvernement de « *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* », nous sommes conscients de votre rôle et de votre implication dans ce dossier et, plus récemment, nous avons suivi *via* les réseaux sociaux vos rencontres avec les associations et acteurs économiques de Teahupoo.

Ces dernières semaines, les réunions n'étaient pas un long fleuve tranquille, les dialogues étaient souvent des multi-monologues où l'exigence urgente primait sur l'essentiel d'un compromis. Mais, comme le dit si bien Edgard Morin et je le cite : « *À force de sacrifier l'essentiel à l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel* ».

Vivre une Olympiade chez nous, ce n'est pas rien, c'est un événement exceptionnel, qui mérite une information exceptionnelle, mais procure également des envies exceptionnelles.

Un petit pays comme le nôtre, chacun veut sa part du gâteau, si je puis m'exprimer ainsi. On veut être le décideur, l'organisateur, le bénéficiaire, mais jamais être le responsable d'une faute, voire d'un plantage. C'est un comportement compréhensif et louable, car les Jeux Olympiques sur notre *territoire* sont inespérés et notre génération aura la chance d'en vivre.

Tous les acteurs de la presqu'île ont été entendus, et nous espérons qu'ils seront écoutés. Nous pensons que oui, car, Monsieur le Président, vous les avez invités à suivre les travaux de la construction de la nouvelle tour afin que la nature soit respectée et préservée.

Ce lundi 11 décembre 2023 est le coup d'envoi des travaux de la Tour des juges, et nous espérons qu'il soit également le lancement des programmes d'actions en faveur de l'organisation des Jeux Olympiques sur notre *territoire*.

À chaque épidémie, il y a un pique, et nous espérons que nous avons dépassé ce pique du mécontentement ou des interrogations...

Nous sommes tous désireux que la raison prendra le dessus sur l'ivresse de la passion.

Actuellement, la publicité qui est faite à travers la presse locale et internationale n'est pas très reluisante pour notre *territoire*, inverser la tendance est fondamentale pour réussir ces jeux olympiques chez nous.

Organiser les épreuves de surf dans le cadre des Jeux Olympiques à Teahupoo est une opportunité immense pour la presqu'île de Tahiti, et les *maires* en sont conscients.

Que de projets annoncés sur la presqu'île ! « Teahupoo 2024 » sera la flamme du développement de notre presqu'île, car la venue de touristes sera conséquente pendant et après l'événement.

Le train de la chance ne passera pas deux fois. À nous de la saisir...

Et pour clore mon propos, comme indiqué dans le rapport, à l'issue des débats, le présent projet de loi du pays amendé a recueilli un vote unanime des membres de la commission. Par conséquent, nous comptons sur la solidarité des membres de notre assemblée pour soutenir unanimement le texte proposé à notre adoption.

Merci. Que l'amour règne. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président et bonjour. Bonjour Madame la secrétaire générale, chers ministres, chers représentants à l'assemblée et chers auditeurs, bonjour.*

À huit mois de l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024 lors desquels la commune associée de Teahupoo aura l'honneur et le privilège d'accueillir les épreuves de surf, le gouvernement actuel se voit contraint de proposer à l'aval de notre assemblée un texte « pris dans la précipitation », de l'aveu même du secrétaire général du gouvernement, aux fins de déroger au code polynésien des marchés publics.

Car, plus que l'organisation d'un tel événement sportif de renommée planétaire qui, globalement, recueille l'adhésion du plus grand nombre, il faut bien reconnaître que c'est encore et toujours l'implantation de la « fameuse » Tour des juges, et non, comme je l'entends ce matin, ce « machin » et encore moins « Tour infernale », « Tour maudite ». Par respect pour notre *ministre* d'abord qui faisait aussi partie de Paris 2024 dans la communication, mais par respect aussi pour nos sportifs, pourquoi tant de colère ? Nous ne faisons qu'amplifier cette publicité. Nous sommes des représentants avant tout et nous nous devons de les accompagner. Oui, donc cette Tour des juges qui continue de faire débat au sein même de la communauté des utilisateurs de la vague de Hava'e. Au point, nous le voyons bien, d'entraver le bon déroulement des travaux et de nuire gravement à la faculté du Pays d'honorer ses engagements contractuels.

Aussi, le projet de loi du pays qui nous est soumis vise à réajuster le dispositif en vigueur, en fonction des études et autres travaux susceptibles de démarrer dans les semaines et mois à venir dans l'espoir de combler les attentes des associations sur place.

D'emblée, à la lecture du rapport, on comprend bien que les « adaptations et dérogations provisoires » sollicitées auprès de la représentation territoriale, sont circonscrites à la seule tour des juges, et non, comme il a été dit, aux aménagements annexes comme la Marina ou le Domaine Rose. Puis, en son article 1^{er}, l'objectif recherché est clairement exposé puisqu'il s'agit ici de faire en sorte que « *les marchés publics de travaux* » puissent « *être passés sans publicité ni concurrence, quelle que soit la valeur estimée de ces besoins* ».

Ce dernier membre de phrase est important. Il illustre en effet toute la difficulté de l'exercice en ce sens où le gouvernement marche à l'aveugle, tant il est incapable ou dans l'impossibilité, pour l'heure, de chiffrer la dépense supplémentaire...

Une chose est sûre : les modifications de dernière minute apportées à l'édification de cette infrastructure majeure, aussi allégée et respectueuse de l'environnement soit-elle, se traduira inmanquablement par un surcoût pour les organisateurs. Auquel cas, il faudra bien partager la facture avec le comité organisateur...

Mais au-delà de tout, *tous et que nous accompagnerons. Soutenons notre ministre pour les projets de l'année prochaine destinés à notre jeunesse.*

Merci.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Mesdames les ministres, Monsieur le ministre, chers collègues, chers membres de la presse, *bonjour.*

Nous sommes réunis ce matin pour examiner un projet de loi portant diverses adaptations et dérogations provisoires en matière de commande publique nécessaires à l'accélération de la construction, de la reconstruction ou de la réfection des aménagements indispensables à la livraison et à l'organisation des épreuves olympiques de surf en Polynésie française.

Selon le rapport de présentation, ce projet de loi du pays est motivé par la nécessité d'accélérer et de faciliter les opérations de reconstruction, de réfection des aménagements olympiques indispensables et faire face aux obligations de résultat conditionnant la livraison et l'organisation des épreuves olympiques de surf sur l'aire de compétition de Teahupoo.

En effet, l'épreuve de surf des Jeux olympiques de Paris 2024 prévus à Tahiti du 27 au 30 juillet 2024 sur la vague de Teahupoo et les désordres sociaux engendrés par la construction d'une nouvelle Tour des juges répondant au cahier des charges selon les normes de sécurité fixées, ne permettent de respecter les délais imposés par le code de la commande publique.

Si nous ne pouvons que regretter la tournure prise de l'organisation de cet événement sportif et festif, nous déplorons l'insuffisance d'informations de l'assemblée et le défaut de concertation des acteurs et parties prenantes dans l'organisation de cet événement d'ampleur qui aurait très certainement permis de trouver un meilleur consensus digne de l'accueil polynésien.

Le défaut de transparence, tant au niveau des modalités de financement requis par l'assemblée que celles liées à son exécution, nous conduit aujourd'hui, dans l'urgence, à devoir valider une procédure hors

norme pour garantir une obligation de résultat dans les travaux de construction circonscrits à la tour des juges, quoi qu'il en coûte, selon les travaux menés en commission.

Étant mis devant le fait accompli, nous ne pourrions que soutenir ce projet de loi du pays pour que les Jeux olympiques 2024 se déroulent dans les délais requis mais nous souhaiterions toutefois, Monsieur le président, obtenir des éléments d'informations financiers complémentaires dès lors que l'assemblée n'est saisie que de manière éparse, parcellaire et peine à obtenir des réponses affirmatives.

Madame la ministre, j'ai plusieurs questions :

Pourriez-vous nous indiquer à ce jour, les coûts directs et indirects totaux engendrés par l'organisation des Jeux olympiques 2024, les surcoûts engendrés par la nouvelle construction de la tour des juges et la part que l'État et Paris 2024 se doivent d'assumer dans la totalité des frais engagés ?

Nous avons pu récupérer les conventions publiées sur Lexpol. Cependant les annexes sont manquantes. Nous avons sollicité le Secrétaire général du gouvernement pour les obtenir et il s'avère qu'il ne les a pas, ce qui confirme bien le défaut de transparence.

La lecture de l'avenant n° 1 d'octobre 2023 est aussi très instructive, une convention signée par le gouvernement Brotherson. Surtout dans son article 2 où on y apprend que « Paris 2024 » ne financera pas la réhabilitation de la tour des juges car, et je cite la convention, « la Polynésie française a obtenu les financements nécessaires » ; ou encore toujours dans cet article « Paris 2024 financera la base de vie des athlètes à hauteur de 500 000 euros » alors que le coût total est de 2 095 000 euros, le reste étant donc à la charge de la Polynésie française. Il s'agit de sommes importantes, mais l'avenant ne fait pas état de tous les coûts ; et j'espère que vous allez pouvoir nous faire un état des lieux des coûts.

Ma deuxième question :

Aussi, pourriez-vous nous indiquer pour quelles raisons l'assemblée n'a pas été saisie dans le cadre de l'approbation de la convention-cadre relative à l'organisation des Jeux olympiques ainsi que ses annexes conformément aux dispositions statutaires ?

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

La discussion... Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Oui, vous avez la parole.

M. Heinui Le Caill : Monsieur le président de l'assemblée de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*, Mesdames et Monsieur les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et public, *bonjour.*

Merci à notre rapporteur et nos collègues qui sont intervenus sur ce dossier pour la présentation donc de ce projet de loi du pays qui vient répondre aux impératifs concernant les travaux et opérations liés à l'organisation des épreuves de surf des Jeux olympiques de Paris 2024 en juillet prochain.

Avant de poursuivre mon propos sur le fond même de ce dossier, permettez-moi de vous faire un peu... Je vais refaire l'historique de la tour des juges à 500 patates ou peut-être à moins 2 ou 3 patates, dernièrement suite aux essais. Non, non, pardon, c'était juste des coraux qui sont cassés, mais qui mettront quelques années pour se régénérer.

Alors la convention-cadre n° 5926 du 17 août 2022 relative à l'organisation et au succès des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est à l'origine des débats sur la nouvelle tour des juges. Cette dernière a été complétée par un arrêté CM du 16 novembre 2022 qui approuve une convention

d'objectifs relative à l'accueil en Polynésie française des épreuves de surf des Jeux olympiques de Paris 2024.

Cette convention-cadre stipule l'engagement des partis à respecter les principes d'héritage, de durabilité et la *sustainable policy* ou politique durable faisant référence à des mesures politiques qui visent à promouvoir le développement et les activités d'une manière qu'ils soient viables à long terme sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.

L'objectif est de concilier la croissance économique avec la préservation de l'environnement et le bien-être social afin de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Nous lisons également à l'article 8 : « les responsabilités des collectivités autres envers les sites qui exigent la mise à disposition d'informations pertinentes, la réalisation des travaux prévus et le respect du principe de *clean venue* ou lieux propres en français ».

Dans le contexte des événements notamment sportifs comme les Jeux olympiques, cela vise à organiser et à maintenir un lieu sans pollution, sans nuisance ni pratique dommageable pour l'environnement.

Quant à l'article 19.2, il rétablit l'éligibilité des collectivités autres à l'appel à projet « impact 2024 » encourageant le cofinancement de projets sociaux par le sport. Les parties s'engagent à des actions communes pour maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales liées aux JO de Paris 2024.

Par ailleurs, la tour des juges mentionnée à l'article 2, toujours la même convention, a cristallisé les craintes, les peurs et les doutes de l'ensemble de la communauté — comme on l'a dit — et en particulier celles des habitants de Teahupoo. En l'état actuel des choses, cela amène à s'interroger sur sa politique en matière d'excellence environnementale figurant à l'article 5.

En somme, cette convention-cadre, au jour d'aujourd'hui, n'est que le reflet de l'opacité du projet avec des dispositions trop larges ou à conceptualiser et des préconisations occultées.

Chers collègues, j'espère que vous partagez cet avis parce que là, excusez-moi, on en est loin, loin d'un impact écologique réduit, loin d'un environnement sain et respectueux, et loin de la durabilité et la responsabilité environnementale, loin de la réalité.

Je vous invite à aller lire ladite convention d'objectifs. Elle est annexée à l'arrêté CM du 16 novembre 2022 pris par l'ancien gouvernance que l'on remercie pour cette grosse patate chaude.

Le projet de tour proposé jusqu'ici apparaissait surdimensionné et surévalué en termes de coûts par rapport à l'événement et surtout à l'encontre des attentes des professionnels et des habitants.

Paris 2024, avec le respect que l'on peut accorder à ce partenaire, ne dispose d'aucune expérience sur l'organisation d'une compétition de surf et encore moins sur un récif ayant un ancrage culturel fort et l'ensemble des enjeux connus.

Aujourd'hui, à sept mois à peine des JO de Paris 2024, il a fallu l'insistance des élus, la mobilisation des associations, des habitants, des sympathisants du monde entier et un tapage médiatique international pour tenter de faire la lumière sur la tour des juges, projeter et solliciter enfin les services du pays et des personnes ressources. 2020 à 2023, trois ans après, avec un risque : celui de tout reprendre à zéro le projet du PK 0.

Bien que l'excitation et le prestige entourant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 offre une opportunité d'anticiper les retombées économiques et de mettre notre *pays* en lumière, il est impératif que cela ne se fasse pas au détriment de la protection de l'environnement.

La mise en œuvre de nouveaux ancrages et d'une tour redimensionnée est envisagée en réaction aux contestations et à la démonstration du manque de préparation du projet ainsi qu'aux dommages avérés sur notre récif du *fenua 'aihere* (NDT, « Terre de brousse » de la Presqu'île) largement médiatisé à l'échelle mondiale. L'impact sur le récif n'est pas une simple hypothèse ou une fantaisie de militants écologiques, mais un fait incontestable. La controverse autour de la tour souligne l'impératif de comprendre l'impact potentiel sur l'écosystème marin et la communauté locale.

D'ailleurs, avant tout l'acharnement médiatique que l'on connaît, sous la direction des Docteurs Haunani Kane, Cliff Kaponu et John Burns, le laboratoire MEGA à Hawaii a averti des dangers liés à la construction d'une tour sur le platier de Hava'e. Leur recherche met en lumière les menaces pesant sur les récifs. À l'aide de la cartographie 3D, le laboratoire a identifié 1003 coraux appartenant à 20 espèces différentes. Je cite : « Le draguage du chemin de la barge et la construction de la tour peuvent potentiellement affecter 2500 m² de récif et l'impact éventuel des dommages collatéraux sur l'écosystème récifal environnant reste inconnu. Si cela devait se produire, cela pourrait entraîner un impact financier — si cela devait se produire — direct d'au moins 1 300 000 dollars (\$) américain en endommageant l'habitat vivant du récif », ont-ils averti dans un communiqué dernièrement. Et de poursuivre : « Nous espérons que la communauté internationale olympique, les responsables gouvernementaux appropriés, la communauté internationale dans son ensemble pourront comprendre à quel point cet impact sera dévastateur non seulement pour l'habitat précieux du récif corailien, mais aussi pour la communauté locale qui dépend de ce récif pour sa subsistance et son bien-être. »

Il est regrettable qu'aucune étude approfondie ou analyse sérieuse des éléments en cause et du site ne puissent être fournies par la DIREN, et c'est même scandaleux ! Pour rappel, ce service a été créé par délibération n° 2003-35 APF du 27 février 2003 avec pour mission la préservation et la valorisation des milieux et ressources naturelles de la Polynésie française alignée sur une perspective de développement durable. Les responsabilités de cette entité englobent la surveillance, la protection des milieux physiques, la conservation des espaces naturels, le recensement et la préservation de la biodiversité, la gestion des pollutions, la contribution aux politiques publiques durables, la réalisation d'étude environnementale, le développement d'équipement public pour la protection de l'environnement, la promotion du management environnemental privé et l'élaboration de la réglementation environnementale.

Ceci étant dit, nous finissons notre session budgétaire, période où il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le budget de notre pays. Les travaux en commission de l'économie permettent de vérifier que les moyens prévus à l'exécution de nos politiques publiques soient estimés justement et surtout utilisés à bon escient.

Je vais être honnête. Je vais voter ce projet de loi du pays, mais avec le cœur lourd. Tout ça pour une tour ? Notre pays et nous-mêmes aujourd'hui, on est en train de se plier en quatre, le couteau sous la gorge pour finir à temps, pour sauver Teahupoo 2024 ! Pour ma part, ce n'est pas Teahupoo 2024 que nous sommes en train de sauver ! Ce sont les JO de Paris 2024 que nous sommes en train de sauver, et cela a un prix ! Mais on est avec notre gouvernement.

Cher gouvernement, *bon courage* ; et *bon courage* aussi à notre peuple.

Maintenant, je laisse ma collègue Maurea Maamaatuaiahutapu poursuivre.

Merci bien et que l'amour règne.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci*, président, *bonjour* ! Chers ministres, *bonjour* ; chers collègues, *bonjour* ; chers services de Tetunae, *bonjour* ; chers journalistes et cher peuple, *bonjour* !

Dans la poursuite des propos de mes collègues du Tavini, je suis sans voix face à toute cette agitation noyée sous le poids des informations : la colère de la communauté de Teahupoo, le recul des échéances pour les entreprises chargées de l'ouvrage.

Jamais à aujourd'hui ma vision du sport n'aura été aussi controversée dans ses valeurs surtout.

Pour mémoire, la CCBF a rendu deux avis défavorables les 6 et 13 novembre dernier concernant les travaux et les études de construction de la tour d'arbitrage de surf pour les JO 2024 en invoquant le principe de primauté des intérêts des habitants de Teahupoo, les inquiétudes relatives à la sécurité des biens et des personnes et aux principes de précaution environnementale.

Sur les coûts :

Le coût excessif de ce projet mis en œuvre dans la précipitation par l'ancienne gouvernance pour seulement quelques jours de manifestations suscite des questions fondamentales. Dans le wagon des dossiers soumis à l'examen de la CCBF, il s'agirait d'un coût dépassant les 500 millions F CFP pour une tour au sein d'un investissement global excédant 4,8 milliards F CFP selon les estimations ; sans compter les investissements des PME locales et des particuliers alors que les retombées potentielles sont évaluées à environ 1,2 milliard F CFP seulement.

Des alternatives moins coûteuses ont pourtant été suggérées par des partis expérimentés dans l'organisation d'évènement de surfs internationaux et nécessitant une attention particulière. D'autres alternatives incluant l'héliportage des éléments de la tour sur le site, l'encapsulation des sites de forages, l'évacuation des boues par canalisation immergée, l'utilisation d'un dispositif de forage spécifique supervisé par un agent de la DIREN et du milieu associatif ainsi que la progression étape par étape avec validation à chaque phase pour préserver l'écosystème.

Sur la consultation publique :

Il est regrettable que l'IJSPF n'ait pas mis en avant l'expérience locale en matière d'organisation de compétitions de surf pour le circuit mondial. Il aura fallu attendre une dégradation de notre récif et la colère du collectif des associations pour opérer enfin, et quoique tardivement, une consultation sérieuse. Bien qu'aujourd'hui ce soit chose faite, permettez-moi d'illustrer cette solution de l'urgence par la citation d'un philosophe grec : « la plus coûteuse des dépenses, c'est la perte de temps ».

Sur les normes de sécurité et l'impact environnemental :

Pourtant par le passé, l'IJSPF avait déjà toléré le déroulement de compétitions internationales ne respectant pas les normes en vigueur durant des années sans apporter ni demander des modifications mineures sollicitées par les bureaux d'étude pour assurer la sécurité des manifestations sportives.

Le code de l'environnement souligne que les espaces naturelles, les ressources, les paysages, la qualité de l'air, de l'eau et des sols ainsi que la biodiversité appartiennent au patrimoine commun de la Polynésie. Une disposition qui semble avoir été négligée par l'IJSPF et nos gouvernements, notamment le gouvernement Tapura, car le nôtre subit et par ricochet notre peuple aussi.

La préservation, l'amélioration, la restauration et la gestion de ces éléments revêtent une importance cruciale pour l'intérêt général, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable qui cherchent à répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Les articles LP 1100-2 et LP 1100-3 du code de l'environnement polynésien alignent les préoccupations environnementales sur les droits constitutionnels de la charte de l'environnement. L'objectif est d'harmoniser la protection de l'environnement, le développement économique et le progrès social en intégrant des principes tels que la précaution et l'action préventive « le pollueur-payeur », la

participation citoyenne et le principe de non régression, garantissant une amélioration constante de la protection environnementale en accord avec les avancées scientifiques et techniques.

Ces dernières semaines, malgré les avertissements multiples des associations, des personnalités reconnues du monde du surf et des experts, le récif de la passe de Hava'e et le littoral ouest de Tairapu paient un lourd tribut pour des essais démontrant le manque de préparation et de moyens adéquats, mais aussi pour des infrastructures construites précipitamment.

Plus récemment (vendredi dernier), d'autres tests ont été effectués et ont endommagé du corail. On s'enorgueillit toutefois d'avoir réussi deux tests sur trois. Et qu'en est-il de l'embouchure, précisément du *beach break*, lieu d'apprentissage pour nos enfants ? Avec les nouveaux aménagements, il est amené à disparaître.

Le Parquet de Papeete s'est aussitôt saisi du sujet et a confié la conduite d'une enquête sur les faits reprochés à l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique. Des éléments qui précèdent, le maître d'ouvrage se basait-il sur le cahier des charges du COJO dont nous n'avons pas eu connaissance ? À moins qu'il s'agisse de la convention-cadre soulignant que les nouvelles fondations et la nouvelle tour représentent la seule solution ? Nous attendons encore la réponse.

Chers collègues, à l'heure où chaque minute et chaque sous compte, nous ne pouvons plus rester passifs et attendre les conclusions de l'enquête. L'on verra bien qui paiera les pots cassés : encore notre peuple.

Aujourd'hui, le projet de texte sollicite une action rapide en proposant de nouvelles mesures et la validation d'une facture croissante malgré le manque de visibilité et de compréhension des enjeux.

Sur les délais impartis, à l'image d'une course contre la montre pour livrer cette « Tour de Babel », surnommée même la « Tour infernale », le gouvernement a dû retrousser ses manches pour retrouver la communauté offusquée par les dommages causés lors des essais de la barge à vide. Tout s'enchaîne dans l'urgence ce 11 novembre pour tenter de calmer les tensions et renouer le dialogue et trouver ensemble tant bien que mal la solution impérative. Les délais sont impartis et les risques financiers pour le Pays en cas de non-respect des échéances des travaux avérés et les tensions toujours palpables et vives, et les travaux lancés malgré tout.

Où était donc la planification responsable des moyens destinés à garantir le déroulement adéquat de cette manifestation ? Quel legs sera transmis à nos enfants et à notre *pays* ? C'est un tribut olympique qui rappelle un triste épisode de notre histoire marquée par les explosions nucléaires orchestrées par le CEA et le Général de Gaulle, et avec la complicité de certains de nos anciens dirigeants. *Vous savez qui sont ces personnes*. N'aurait-il pas été plus judicieux de redéployer ces fonds vers un héritage culturel lié aux Jeux olympiques et à la préservation de l'environnement plutôt que d'investir contre la volonté même partielle de notre communauté ?

Refusant d'adopter le même discours de l'État colonial avec ses prétendus « essais propres », soyons respectueux et à l'écoute de notre peuple et de notre *pays*, et tout cela au prétexte du développement économique. Mais le développement économique ne doit pas se faire au détriment de notre *pays* ni de notre peuple. Il nous appartient de veiller sur eux en trouvant un juste équilibre, avec en mémoire les paroles des chants : « *E fano ai au* » (NDT, « *Je partirai* ») et « *E poro ana vau i Tahiti* » (NDT, « *Ode à Tahiti* ») ou « *E mata nei au ia 'oe e tā'u tama, te mata 'oto 'e te aroha 'ia mo'e au* » (NDT, « *Mon enfant, je te regarde et suis tellement inquiète et peinée lorsque je quitterai ce monde* »).

Notre peuple compte sur nous tous et sur notre gouvernement pour défendre ses intérêts et notre patrimoine inestimable et envié : un pays plus grand que l'Europe.

Tepuaraurii, tu disais jeudi soir que « la majorité et le gouvernement doivent être des modèles, des exemples ». Tu as raison, mais nous devons tous être des exemples.

Pour en revenir à Teahupoo, pouvons-nous rassurer sur l'avenir de la vague de Hava'e, chère aux habitants de Teahupoo et de Tahiti et chère à l'ensemble de la communauté des surfeurs de la planète ? Pouvons-nous garantir à la communauté de Teahupoo et à nos enfants de pouvoir encore profiter de nos ressources comme nos ancêtres le faisaient avant nous ? Mettrons-nous tout en œuvre pour que notre vague, notre récif, nos poissons et notre peuple ne subissent pas d'impacts inutiles et dangereux ?

De manière générale, pouvons-nous affirmer à notre peuple que nous veillerons sur leurs intérêts, ceux des futures générations, et prendrons-nous toutes les mesures et précautions nécessaires pour assurer un développement durable en harmonie avec nos valeurs ?

Les dissensions ont émergé au sein de notre peuple fragmenté par les tintements de l'argent (*te ta'i punu a te moni*). Il est à espérer que nous ne sacrifions pas une fois de plus notre intégrité morale dans ce processus que l'on nous impose.

Avons-nous le droit de souiller les entrailles de notre *pays* pour quelques pièces et quelques jours de faste, hypothéquant l'avenir de nos enfants ? Nous voilà à devoir valider une énième modification de nos lois pour favoriser un projet initié par les « Rouges », éloignés de notre identité et de notre âme. Et sur ce point bien particulier, je te rejoins, Tepuaraurii lorsque tu dis que notre gouvernement poursuit hélas les engagements que vous avez pris ! Pas un cadeau ! Bien du courage donc à notre cher gouvernement et à notre majorité de faire au mieux ou mieux que mieux, du pain et des jeux pour faire de nous une population française qui se laisse aller, se comptant de se nourrir et de se divertir, sans se soucier d'enjeux plus exigeants ni de destin collectif.

Dix ans de Tapura, 40 ans d'autonomie, quel héritage ! Il nous faut prendre notre courage politique et enfin dire : « *'ua nava'i terā*, ça suffit ». Mais je rejoins notre ancien Président du Pays, Monsieur Édouard Fritch, et notre *mairé* de Arue Teura, il faut travailler ensemble maintenant puisque nous sommes un même peuple. Mais chacun prendra ses responsabilités car, au final, nous sommes aujourd'hui tous responsables de ce qui se passe dans notre *pays* ! Et là aussi je te rejoins, ma chère Tepuaraurii : *le temps nous le dira*.

Merci. Que l'amour règne. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.)

Le président : *Voilà. Merci.*

Édouard.

M. Édouard Fritch : *Merci bien, Monsieur le président.*

Bonjour à tous en cette nouvelle journée. Je voudrais saluer le public qui est présent, ceux qui nous suivent, la presse, et encore une fois souhaiter un joyeux anniversaire à Oscar Temaru et le remercier pour les cadeaux. Papa Noël est arrivé avant l'heure.

Notre ministre disait qu'il fallait que l'on soit serein aujourd'hui compte tenu de l'ouverture des cœurs que nous devons avoir pour l'arrivée du petit Jésus dimanche prochain. Eh bien, je vous assure que pour ouvrir les cœurs après ce que vous venez de dire, oui... Oui, j'ai envie de vous rappeler que vous êtes au pouvoir ! J'ai envie de vous rappeler que vous êtes maître de la situation, qu'il faut arrêter de gémir ! Il faut arrêter de chercher la mort du « petit rouge » ! Vous ne faites que cela !... Vous ne faites que cela : trouver des bobos, trouver tout ce que l'on peut reprocher au gouvernement Tapura parce que vous êtes incapables (*Réaction sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.*) de prendre au moins une décision ! Vous avez la possibilité d'arrêter les Jeux, pourquoi vous ne le faites pas ?!... Et vous avez vu que d'autres communes sont déjà prêtes à prendre notre relève, pourquoi vous ne le faites pas ?... Pourquoi continuer à gémir ? Pour pouvoir parler des essais nucléaires ?... Pour venir nous reprocher du *les cliquetis de l'argent* ? ... *Les cliquetis de l'argent*, vous ! Hé, attention !... Attention à ce que vous faites, ça va se retourner contre vous !... Mais je ne comprends pas... !

Monsieur le président, moi je veux bien être serein, mais là à dire à ce que nous avons mis de l'opacité autour de cette affaire !

Les Jeux Olympiques en Polynésie française, c'est une chose qui arrivera qu'une seule fois dans notre vie. On n'en aura pas de seconde ! Il n'y aura pas de seconde occasion ! Si je ne me trompe, au moment où nous parlons ici, Hawaï demande à faire des compétitions de surf chez eux lors des jeux de Los Angeles dans quatre ans, c'est *niet* !... Jamais, jamais un tel phénomène ne s'est produit. Nous, nous nous sommes battus pour que le surf se produise en Polynésie parce que nous sommes à l'origine du surf et que ce n'est pas suffisamment connu ! Tout le monde croit que c'est Hawaï ! Non, c'est la Polynésie ! Et pour une fois que nous obtenons cela, vous venez nous parler *de cliquetis de l'argent* ! Non, mais c'est quoi ce truc-là !

L'environnement, vous ne croyez pas que lorsqu'il y a une compétition de surf à Teahupoo, quand on voit tous ces bateaux cracher leur fumée dans la mer, ce nombre de personnes qui gravitent tout autour du surf, vous ne croyez pas que c'est déjà polluant ?... Lorsque les pêcheurs, lorsque ces gens qui font du surf nous demandent d'agrandir les quais, qu'il y ait plus de parking, nous avons remblayé, vous ne croyez pas que ça c'est du polluant ?... Vous savez très bien que nous sommes les plus grands prédateurs de la nature, nous les hommes ! De toute façon, dès que l'on décidera de quelque chose, ce sera au détriment de quelque chose, et bien souvent c'est la nature. Lorsque vous demandez 600 000 touristes, vous croyez que notre nature, vous croyez que ça ne va pas gémir ? Mais si que ça va gémir, notre mère va gémir ! 600 000 touristes chez nous, mais c'est l'horreur ! Nous sommes 300 000, c'est le double de la population !

Et aujourd'hui, vous êtes en train de tricoter. Vous avez la possibilité d'arrêter les Jeux ! Faites-le, ayez du courage ! Comme tout à l'heure, on va supprimer les indemnités pour ceux de Moorea, on a le courage de le faire ! Pourquoi vous ne supprimez pas les Jeux ? Pourquoi entretenez-vous toute cette nébuleuse autour de ces jeux ?... Je ne comprends pas ! Je ne comprends pas !

C'est vrai que la tour, elle coûte cher, bien sûr qu'elle coûte cher, mais vous avez entendu que la WSL aussi va arrêter ses compétitions si on continue avec l'ancienne tour, parce qu'elle n'est pas sécurisée l'ancienne tour ! C'est une histoire technique ! Ce n'est pas une histoire politique et vous voulez en faire une histoire politique ! On ne va jamais avancer.

Lorsqu'on parle de l'opacité, mais certains d'entre vous étaient aussi là-bas : vous nous avez suivis, on a eu des réunions avec le conseil municipal, on a réuni tout le monde, réunion sur réunion. J'étais même étonné du souffle que nous avons pour faire de la réunionite.

À un moment donné, il faut passer à l'action ! Vous savez, je crois qu'il faut arrêter, vous n'allez pas avancer en faisant cela. Vous n'allez pas avancer.

Lorsque vous dites qu'on a commandé des travaux mais qu'il n'y avait pas d'argent. Pourquoi... Enfin, vous avez de l'argent ! Nous avions programmé pour le budget 2024, mais on n'est pas là. On n'est pas là, c'est à vous de le faire ! Mais l'argent était là, nous l'avons mis de côté pour pouvoir réaliser ces travaux, parce que c'est ça l'héritage. La Pointe Riri, c'est l'héritage qu'on va laisser. Heureusement qu'il y a eu les Jeux ! *Autrement, les choses n'auraient fait que de traîner, traîner* ! Heureusement qu'il y a eu les Jeux, enfin on boucle l'Internet sur Tahiti, et la fibre optique est posée là aujourd'hui.

Enfin, vous ne regardez que le mauvais côté des choses et vous attendez Noël en plus pour le faire. Papa Noël, il n'est pas habillé en rouge chez vous, hein ! (**M. Gaston Tong Sang et M^{me} Tepuaraurii Teriitahi, hors micro** : « Il est bleu ! »)

Alors, ne nous demandez pas, ne nous demandez pas de voter avec vous, ne nous demandez pas d'être solidaires ! Bien sûr que les Jeux, c'est notre affaire à tous, mais alors la façon dont vous nous mordez

aujourd'hui, mais c'est terrible !... Il y a eu trois intervenants, mais trois c'est anti, anti, anti, anti, anti, anti-Édouard Fritch !

Enfin, voilà ! Je disais l'autre jour qu'on mangeait des patates. Je ne sais pas ce que vous mangez aujourd'hui, vous...inh ! Il faut arrêter ! Vous avez la responsabilité de ce pays, vous avez tous les pouvoirs, vous pouvez le faire ou vous pouvez tout arrêter ! Pourquoi vous n'arrêtez pas ?... Au lieu de créer de la zizanie ! Vous le dites vous-mêmes : Teahupoo est révolté de ce qui se passe. Arrêtons !... Arrêtons tout, on fera des économies.

Voilà, président. Je voudrais économiser la parole aussi, j'en ai besoin pour plus tard.

Le président : *Merci.*

Y a-t-il d'autres intervenants ? Monsieur Temaru.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Merci bien, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous en cette nouvelle matinée. Avant tout, je voudrais remercier notre Président Édouard Fritch, ainsi que son gouvernement, pour la décision que vous avez prise d'organiser ces Jeux ici, chez nous. Je vous adresse mes félicitations, sincèrement. De telles occasions ne se présentent pas tout le temps dans l'histoire d'un pays.*

Je voudrais dire en ce moment que la polémique n'a plus sa place dans le débat que nous avons à organiser. Les Jeux, c'est dans six mois ! Ici, nous n'avons pas le monopole du cœur, ni les associations qui ... On aime tous notre pays ! (*Applaudissements dans la salle.*) Nous aimons tous notre pays ! Nous sommes à six mois des Jeux, c'est demain, six mois ! La polémique n'a plus sa place. *Ne m'en voulez pas !*

Si on veut parler comme ça, je vais vous citer comme exemple Faa'a. Vous voyez l'aérogare de Faa'a ? Qu'est-ce qu'il y a en dessous ? Il n'y a pas de corail, c'est de l'eau. Il y a des poteaux qu'on a implanté pour soutenir ce bâtiment. *Le Président Édouard le sait.* On a fait venir deux grosses machines à l'époque — deux suceuses, on appelait ça — pour sucer des pâtés de corail, pour remplir cette piste que vous voyez aujourd'hui-là, sans parler de tout ce qu'on a enlevé de la rivière de la Punaruu, du matin jusqu'au soir, du matin jusqu'au soir, pendant un an. C'est tout notre littoral qu'on a pris. *Il n'y avait pas d'autre choix. Nos prédécesseurs ont décidé qu'on allait faire atterrir les avions dans notre pays à Faa'a. Les coraux finiront bien par repousser ! C'est à nous d'être assez courageux.*

Selon moi, aucun projet ne peut être accompli sans qu'il n'y ait de dommages collatéraux. Il y en aura toujours, c'est comme ça ! Par contre, je ne pensais pas, qu'aujourd'hui, alors que nous arrivons à la fin de l'année 2023, nous allions ressasser les anciens discours ! Ces Jeux se tiendront demain ! Il nous est demandé d'œuvrer tous ensemble pour faire avancer ce projet. Nous avons entendu l'intervention du maire de Taiarapu-Ouest et c'est sa position ! Qu'elle soit respectée ! Ce projet doit avancer car c'est un projet qui nous concerne tous. Et donc, pour conclure, merci beaucoup, Monsieur le Président (NDT, Édouard Fritch) ainsi qu'à votre gouvernement (NDT, précédent) d'avoir pris la décision cette année-là et d'avoir fait en sorte que cet évènement se déroule chez nous.

Mes salutations. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : *Merci.*

La discussion générale est maintenant close. Vous voulez faire une déclaration Madame la ministre avant qu'on examine le texte ?

M. Nahema Temarii : *Merci,* président. Je vais répondre aux questions qui ont été posées.

Dans un premier temps, un merci à notre *père-fondateur* Oscar Temaru pour ses paroles de sagesse, de paix et d'unité. Cela fait du bien. Ce n'est pas vous qui subissez le quotidien de cet événement, c'est nous ! Et croyez-moi, maintenant que l'on a trouvé une solution, c'est particulièrement appréciable d'avoir le soutien du pilier de la majorité. On peut qualifier effectivement cette tour de ce que l'on veut, mais de tout sauf maudite. Sur cette tour, il y a des gens qui vont monter et peut-être demain, nos enfants. C'est important, faisons attention aux mots que nous employons.

Madame le maire Teura, je n'ai pas travaillé pour Paris 2024, je n'ai pas été salariée et je n'ai pas non plus, je ne me suis pas non plus occupée de leur communication. J'ai effectivement été prestataire de service pour coordonner et piloter la visite de Tony Estanguet, c'était donc sur trois semaines, il y a quelques temps, mais je n'ai pas été au cœur de Paris 2024. Il venait de s'implanter sur le territoire et cherchait une polynésienne avec l'expertise événementiel international et c'est comme cela que j'ai été prestataire de service pour leur compte sans pour autant avoir accès aux différents éléments du dossier.

Madame la représentante Nicole Sanquer, effectivement, le budget prévisionnel annoncé dans les différentes commissions était de 4,8 milliards. Nous avons tenu le deuxième COPIL de notre mandature avec, notamment, un point sur les finances. La contribution État-Pays est donc de l'ordre de 5,477 milliards au jour où je vous parle, avec 4,377 milliards en investissement et 1,100 milliard en fonctionnement. C'est le fameux budget que nous avons voté ensemble la semaine dernière. Sur la répartition État-Pays, 815 millions pris en charge par l'État et 3 561 000 000 F CFP par le Pays.

Au-delà de cela, l'investissement Paris 2024 avec des retombées du coup économiques en local est aujourd'hui estimé à 1,225 milliard et comprend donc toute la partie financement des entreprises locales pour répondre aux différents besoins de l'organisation, les salariés locaux, la location de bateaux, jet-ski ou *water patrol*, etc. et enfin l'hébergement *in situ* puisqu'il y a effectivement le *Aranui* dans lequel sera hébergé l'ensemble des athlètes à l'exception de trois délégations aujourd'hui, et le reste du staff accrédité sera hébergé chez l'habitant au bout de l'île.

Nous avons, au-delà de réussir à obtenir un cofinancement de l'État, puisque lorsque nous sommes arrivés la prise en charge de l'État sur la tour des juges s'élevait à 33 %, nous avons, avec notre Président, réussi à faire participer l'État — et on les remercie — à 50 %, et puis nous avons également réussi à obtenir de Paris 2024, qui n'était pas prévu, le remboursement des cabines du *Aranui* qui ne serait pas occupées par les délégations des athlètes. Donc aujourd'hui nous avons trois délégations qui ont émis le souhait d'être hébergé chez l'habitant et donc il y aura une contrepartie financière pour ne pas que l'IJSPF, et donc le Pays, paye une coquille vide, tout simplement. Donc ça c'est le point budgétaire.

Ensuite, sur la question « pourquoi la convention cadre n'a pas été étudiée à l'assemblée ? », — et vous me corrigez si je me trompe — il me semble que seules les conventions État-Pays sont étudiées par l'assemblée de la Polynésie française. Et combien même l'État est partie prenante de cette convention, en fait ce sont des conventions qui sont signées entre Paris 2024, la Polynésie française en présence de l'État. Donc c'est certainement la raison pour laquelle la convention n'a pas été étudiée à l'APF, combien même l'État figure dans ces conventions mais en présence peut-être explique la non-nécessité de poser la convention en tout cas de les mettre — puisqu'il y a deux conventions : convention d'objectif et convention cadre — à l'étude à l'assemblée de la Polynésie française.

Ensuite, en ce qui concerne les retombées, et la plus grosse inquiétude qui est donc la formation de la vague, je ne suis vraiment pas dans ... Il n'est pas question pour moi d'aller contre les associations, et c'est une position avec le Président du gouvernement que nous maintenons, combien même c'est éprouvant.

Un, je suis fière de voir des jeunes s'engager quelle que soit la situation, et deux, cela nous rappelle — et moi je vous l'ai dit en commission — que cette génération de polynésiens, c'est une génération qui ne fera pas le dos rond. C'est une génération particulière, c'est ce qu'on appelle la génération Z, qui est sûre de ses choix. Combien même avec l'âge, on se rend bien compte avec la maturité que les choix évoluent et que l'on ne peut pas, on n'a pas la même position à 20 ans et à 35 ans pour les raisons que

vous connaissez, mais je suis quand même fière de voir ces polynésiens s’engager, se lever pour défendre leur territoire. Ceci étant dit, l’irrespect n’a pas sa place dans les discussions, c’est important. Je veux bien que l’on soit contre mais on doit absolument rester respectueux. C’est la base de notre éducation, nous, bons *Polynésiens* que nous sommes.

Cette vague ne devrait pas être impactée puisque différentes études scientifiques prouvent que la formation de cette vague est océanique donc proviendrait du large et non pas de la rivière. Au-delà de cela, nous avons par inquiétude avec les associations, nous avons cherché cette fameuse étude d’IFRECOR qui est affichée en grand à Teahupoo dans les locaux de la mairie et aussi qui a été un des premiers éléments de discussion de l’association Vai Ara O Teahupo’o. Cette étude est introuvable. Donc je ne dis pas qu’elle n’a jamais été faite, je ne dis pas que personne... ou qu’on a utilisé cela comme un argument, je dis juste que nous ne parvenons pas à mettre la main dessus.

Ensuite, pourquoi est-ce que nous n’arrêtons pas les Jeux ? Parce qu’évidemment arrêter de tels Jeux aurait des pénalités financières qui viendraient augmenter le budget dédié aux Jeux. Et, même si on peut être effarés devant les sommes astronomiques — quand je vois un parc aquatique à 8 milliards, je suis encore plus effarée —, il ne faut pas oublier que c’est de l’économie circulaire. Donc, c’est de l’argent que nous investissons dans notre économie. Pour la tour des juges, rien qu’à elle, quatre entreprises ont répondu à l’appel d’offre, quatre entreprises locales ! Donc, c’est important. Si nous venions à ramener les Jeux, — et de toute façon combien même ça a été posée sur la table encore aujourd’hui par Monsieur Édouard Fritch — on prendrait l’argent du peuple, l’argent du Pays et on financerait cette même organisation ailleurs, cela n’aurait pas de sens.

Enfin et je vais parler également de la fibre optique, là aussi il a fallu réajuster puisque, lorsque nous sommes arrivés, la fibre optique était uniquement destinée à des besoins professionnels. Fort heureusement avec notre ministre Vannina Crolas, ministre de l’OPT et les équipes OPT et Onati, on a réussi à réajuster le tir puisqu’une fibre professionnelle jusqu’à Teahupoo voudrait dire qu’aucun particulier ne pourrait demander un raccordement. Donc, on a changé le dispositif pour que, effectivement, cette même fibre puisse répondre aux besoins des professionnels, mais également aux besoins de la population si tenté que les riverains font une demande de raccordement.

Voilà, je pense avoir répondu à l’ensemble de vos interrogations. Je le répète ma porte est grande ouverte, mon téléphone est allumé H24, aux besoins et par inquiétude, je suis disponible. *Merci.* (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Madame la ministre.

Je vous propose de vous reporter à la loi du pays dont il s’agit.

M^{me} Nicole Sanquer : Monsieur le président ?

Le président : Oui ?

M^{me} Nicole Sanquer : J’avais juste une question. Oui.

Merci, Madame la ministre pour cette mise au point au niveau des coûts et au niveau de la convention. Cependant, — je vais un peu abuser — au niveau de la première convention, la convention d’objectif, sur Lexpol, il n’y a pas la publication des annexes. C’est dans les annexes qu’il y a cette fameuse lettre d’engagement. Serait-il possible pour vous, au nom de la parfaite information des élus... Parce qu’aujourd’hui, c’est vrai, on n’a peut-être pas fait passer la convention mais dans le cadre budgétaire où on nous demande de valider les différents crédits, aujourd’hui on nous demande de modifier le code des marchés publics, donc je pense aussi que les élus que nous sommes mériteraient d’être informés parfaitement. Donc, si vous aviez les différentes annexes de la première convention, eh bien nous sommes preneurs. Je vous remercie et bon courage.

Le président : Merci, donc c'est noté.

Article LP 1

Le président : Je vous propose de vous reporter au projet de loi du pays dont il s'agit et notamment à son article 1^{er} et à propos duquel un amendement a été déposé. Je demande à Madame la ministre de bien vouloir présenter son amendement.

M^{me} Nahema Temarii : « L'article LP 1 du projet de loi du pays est modifié comme suit :

Par dérogation au 1^o de l'article LP 223-3 du code polynésien des marchés publics, les marchés publics de travaux qui ont pour objet de répondre à des besoins strictement nécessaires à la construction, à la reconstruction ou à la réfection de la tour des juges et de ses ouvrages afférents, aménagements indispensables à l'organisation et au déroulement des épreuves olympiques de surf 2024, ainsi que les marchés publics d'étude, de maîtrise d'œuvre et autres services connexes à ces marchés de travaux, peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence, préalable, quelle que soit la valeur estimée de ces besoins.

Lorsque l'acheteur public fait usage de cette faculté, il veille à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

Le présent amendement vise un double objectif.

Premièrement, le projet de texte a été primitivement établi alors qu'aucune solution technique alternative à la configuration initialement retenue pour la tour et ses fondations n'avait été arrêtée, ce qui explique une formulation générique de l'article LP 1, permettant ainsi la mise en œuvre du dispositif quelle que soit la solution compromissaire finalement adoptée.

Dès lors que cette dernière est désormais notoirement identifiée, cet amendement vise à suivre la recommandation du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française en déterminant sans équivoque dans la loi du pays que l'objet du régime dérogatoire est circonscrit aux marchés de travaux concourant à l'édification de la tour des juges. Ceci inclut donc les fondations de celle-ci, ainsi que tous les travaux nécessaires à son fonctionnement, tels que les raccordements réseaux par exemple.

Deuxièmement, l'article LP 1 est rédigé de façon très large avec le risque d'éluder les dispositions de l'article 28-1 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 qui prévoit que la Polynésie française fixe des règles applicables à la commande publique dans le respect des principes de la liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats, de transparence de procédures, d'efficacité de la commande publique et de bon emploi des deniers publics.

De fait, cet amendement vise à compléter l'article LP 1 d'un second alinéa prévoyant que ces dérogations se mettent en œuvre dans le respect des principes précités. À cet effet, il reprend sans changement l'actuel second alinéa du 1^o de l'article LP 223-3 du code polynésien des marchés publics. »

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'amendement. Qui veut intervenir ? Monsieur Tong Sang.

M. Gaston Tong Sang : Monsieur le président, *merci bien.*

À toutes et à tous ce matin, par la grâce de notre Seigneur, recevez mes salutations.

Avant de donner mon avis sur cet amendement qui vient modifier l'article LP 1, je voudrais vraiment remercier et saluer notre président Oscar Temaru, maire de la commune de Faa'a, pour son intervention qui nous invitait à laisser tomber les actions du passé et à aller de l'avant, et puis que cet évènement serait bénéfique pour le pays. Merci beaucoup pour cette intervention remplie de sagesse et le meilleur à vous dans cette 40^e année que Dieu vous accorde au service de votre commune. Que Dieu vous accorde encore tout son soutien.

Dans cette modification, si je ne me trompe, il y a six il y a six amendements — c'est bien ça ? — pour cinq articles. Vous aviez dit, Monsieur le président, lors de la conférence des présidents de groupe au sein de l'assemblée réunie pour la préparation de la présente séance, que vous aviez décidé d'examiner ce texte en procédure d'examen simplifiée ? Procédure simplifiée ... n'est-ce pas ? Le rapporteur disait qu'au sein de la commission législative, la position de l'ensemble, qu'il s'agisse de l'opposition et de la majorité, était unanime. Pour ma part, cette modification ne vient pas simplifier notre travail.

Ce n'est pas parce que le Césec a suggéré d'apporter des modifications sur quelques articles ... qu'il faut aller plus ou moins dans le détail. Parce qu'à partir d'aujourd'hui et ce jusqu'au déroulement de ces Jeux, nous ne savons pas ce qui pourrait arriver ! N'y aura-t-il pas d'autres changements ? Notamment, peut-être, sur le seuil que l'on souhaite fixer !? Si nous souhaitons simplifier les choses... En fait, le temps presse et on en a très peu, n'est-ce pas ? On a très peu de temps !... Par contre, si l'on demandait à Madame la ministre de retirer tous ses amendements pour que l'on s'en tienne à la décision qui avait été prise de voter l'ensemble du texte en une seule fois, dès demain matin, il serait applicable. Dès demain matin, il serait applicable. Il ne faut plus attendre, il sera trop tard. On ne parle plus en jour mais en minute maintenant. Je pose la question. Sauf erreur de ma part, je ne suis pas certain que ces modifications nous faciliteront la tâche.

Il n'y a peut-être qu'une seule instance à saisir pour savoir si notre loi du pays n'est pas dans l'erreur ou l'égarement : c'est le Conseil d'État. Même si nous adoptons cette modification, un recours sera fait demain matin et je ne sais pas ce que le juge, le tribunal décidera.

De ce fait, Monsieur le président, simplifions la procédure en demandant à notre ministre d'abandonner tous ces amendements qui, selon moi, n'apportent rien de plus. Je ne vois rien qui permettra de faire avancer rapidement notre projet. Si l'on campe sur notre position commune et unanime qui avait été prise, nous voterons en faveur...mais du fait de ces changements, notre position sera moins certaine maintenant.

Voilà, Monsieur le président. Par la grâce du Seigneur, merci de votre attention.

Le président : *Voilà, merci bien. Y a-t-il d'autres interventions après celle du maire de Bora Bora ? Si non, je remets la parole à Madame la ministre en lui signalant, en français, que Monsieur Tong Sang demande à ce que vous retiriez vos amendements afin de faciliter l'adoption rapide de ce texte, afin de pouvoir commencer rapidement les travaux aujourd'hui-même si c'était possible.*

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le président ?*

Le président : *Oui.*

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Je partage l'avis de notre collègue et maire de Bora Bora. Nous sommes, comme je l'ai dit plus tôt, à la veille de ces jeux qui se dérouleront chez nous. Ne rendons pas cela plus compliqué en adoptant des modifications. Le plus important pour nous, c'est de travailler ensemble pour cet évènement.*

Merci bien, Monsieur le maire.

M^{me} Nahema Temarii : *Juste, je précise que du coup les amendements sont proposés sur la base des recommandations du Césec. Moi, cela me convient puisque cela facilite les choses. L'objectif de ces*

amendements, c'est de venir encadrer la modification et la dérogation pour la tour des juges. Autrement, Monsieur le président, cela nous convient au gouvernement.

Le président : Odette, oui.

M^{me} Odette Homai : *Merci.*

Je partage le point de vue de Madame la ministre, car lors de notre commission législative, ce sont effectivement les questionnements qui avaient été soulevés. Ainsi, pour ce qui est de ces amendements, je suis pour. Merci.

Le président : *Merci.* N'y a-t-il pas des raisons juridiques de restructuration de la loi du pays pour ... Bon, on va proposer une suspension de séance de cinq minutes afin que les juristes s'accordent et ensuite on reprendra la séance. Il est ? Quelle heure il est ? (**M^{me} Jeanne Santini, hors micro** : « Il est 10 h 45. ») Il est 10 h 45, je propose qu'on reprenne à 11 heures.

On reprend à 11 heures. La séance est suspendue.

(Suspendue à 10 heures 45 minutes, la séance est reprise à 11 heures 2 minutes.)

Le président : Bien, la séance est reprise.

Je vais céder la parole à Madame la ministre.

M^{me} Nahema Temarii : *Merci* président. Donc, nous maintenons les six amendements pour préciser le texte mais aussi au titre de la transparence pour la bonne gouvernance. *Merci.*

Le président : *Merci*, Madame la ministre. Je vais réouvrir le débat. Qui d'autres veut intervenir sur le projet d'amendement 1 ?

Si personne ne veut intervenir donc je mets aux voix l'amendement 1. Qui est pour ? Combien ? (**M^{me} Jeanne Santini, hors micro** : « 41. ») 41. Et qui s'abstient ? 14 abstentions. C'est cela ? Très bien. Donc, l'amendement est adopté. Je mets aux voix l'article 1^{er} et l'ensemble de l'amendement. Même vote ? Même vote, adopté.

On passe à l'article 2. Et avant d'arriver à l'article 2, il y a un deuxième amendement, qui est un amendement d'insertion, qui est proposé. Je cède la parole à Madame la ministre.

M^{me} Nahema Temarii : *Merci*, président.

« Après l'article LP 1 du projet de loi du pays, il est inséré un nouvel article rédigé comme suit :

Les marchés publics mentionnés à l'article LP 1 demeurent soumis aux dispositions des I et II de l'article LP 211-1 du code polynésien des marchés publics relatives aux éléments constitutifs des marchés, ainsi qu'à celles des articles LP 212-1 et LP 213-1 relatives, respectivement, à leurs mentions obligatoires et à leurs cahiers des charges.

Les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

Pour mémoire, dans le cas des marchés publics inférieurs au seuil de procédure formalisée (35 millions de F CFP HT (Hors Taxes) pour le Pays), la seule obligation posée par le code polynésien des marchés publics est que les marchés soient passés sous forme écrite.

Bien que le risque de voir les marchés passés dans le cadre du présent dispositif dérogatoire passés sur simples devis soit vraisemblablement faible, cet amendement vise à garantir que les marchés mentionnés

à l'article LP 1 conserveront les éléments constitutifs (acte d'engagement), mentions et documents contractuels (CCAP, CCTP, CCAG notamment) tels qu'attendus, dans le cadre du droit commun, de marchés ordinairement passés selon une procédure formalisée type appel d'offres. »

Le président : Merci.

La discussion est ouverte sur l'amendement 2. Il n'y a pas d'intervenant. S'il n'y a pas d'intervenant sur l'amendement 2, ... Oui ? Édouard.

M. Édouard Fritch : Président, simplement pour vous dire que nous nous abstiendrons sur tous les amendements puisque les autres amendements sont des conséquences de la première.

Le président : Merci. Pas d'intervenant sur l'amendement 2. S'il n'y a pas d'intervenant, je mets aux voix l'amendement 2. Amendement 2, même vote ? Même vote. 41 et 16.

Donc je mets aux voix l'amendement 2 et voilà l'amendement 2. Donc, 40... Combien tu dis ? (**M^{me} Jeanne Santini, hors micro** : « 41 et 16. ») 41 et 16. L'amendement 2 est adopté.

Article LP 2

Le président : Ensuite, j'appelle l'article 2. Avez-vous des observations, des remarques à faire sur l'article 2 ? S'il n'y a pas de remarques, je mets aux voix l'article 2. Article 2, même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 3

Le président : Ensuite, j'appelle l'article 3. Y a-t-il des remarques, des observations à l'article 3 ? S'il n'y a pas de remarque, d'observation, je mets aux voix l'article 3. Article 3, même vote ? Même vote, adopté.

Ensuite, j'appelle l'amendement d'insertion n° 3 et je cède la parole à Madame la ministre.

M^{me} Nahema Temarii : *Merci*, président.

« Après l'article LP 3 du projet de loi du pays, il est inséré un nouvel article rédigé comme suit :

Les marchés publics mentionnés à l'article LP 1 demeurent soumis aux dispositions du I de l'article LP 334-1 du code polynésien des marchés publics relatives à la publication d'avis d'attribution.

Les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

Pour mémoire, la publication d'avis d'attribution est facultative pour les marchés publics dont le montant prévisionnel est inférieur au seuil de procédure formalisée (35 millions F CFP HT pour le Pays), ce qui inclut les marchés dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables passés en application du 1° de l'article LP 223-3 du code polynésien des marchés publics (marchés dispensés en raison de leur montant, inférieur à 8 millions F CFP HT en droit commun), auquel le projet déroge précisément (en supprimant la limite des 8 millions).

Par conséquent, cet amendement vise à garantir expressément, *a posteriori*, la transparence des choix opérés par les acheteurs publics dans le cadre de ce dispositif dérogatoire, en leur imposant la publication d'avis d'attribution, comme ils auraient eu à le faire, en tout état de cause, dans le cadre habituel de droit commun (dès lors qu'en raison de leur montant, ces marchés auraient vraisemblablement été conclus au terme d'une procédure de passation formalisée type appel d'offres).

Cet amendement suit la recommandation du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française de respecter des modalités d'exécution des marchés telle que la publication au Journal Officiel de la Polynésie française des attributions de marchés qui seront conclus dans le cadre du régime dérogatoire. »

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur l'amendement 3. Pas d'intervenant ? Amendement 3, je mets aux voix l'amendement 3. Amendement 3, même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 4

Le président : Donc, s'agissant d'un amendement d'insertion. J'appelle l'article 4 et à propos de l'article 4, l'amendement n° 4.

M^{me} Nahema Temarii : *Merci*, président.

« Le premier alinéa de l'article LP 4 du projet de loi du pays est modifié comme suit :

Par dérogation au deuxième alinéa de l'article LP 431-2 du code polynésien des marchés publics, les marchés publics de travaux qui ont pour objet de répondre à des besoins strictement nécessaires à la construction de la tour des juges et de ses ouvrages afférents, aménagements indispensables à l'organisation et au déroulement des épreuves olympiques de surf 2024, ainsi que les marchés publics d'étude, de maîtrise d'œuvre et autres services connexes à ces marchés de travaux, et qui sont en cours d'exécution à la date d'entrée en vigueur de la présente loi du pays, peuvent être modifiés par voie d'avenant, quel que soit le montant de la modification en résultant.

Le présent amendement tient compte de la modification apportée de l'amendement n° 1. En conséquence, la référence explicite à la construction de la tour des juges et de ses ouvrages afférents est ajoutée à l'article LP 4. De la même manière, les mots « *sur l'aire de compétition de Teahupo'o* » sont supprimés. »

Le président : Merci. La discussion est ouverte à propos de l'amendement 4. Pas d'intervenant ? Oui. Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Oui, *mes salutations, Monsieur le président. Bonjour* Mesdames les ministres et Monsieur le ministre.

Je voulais juste signaler que dans le deuxième alinéa, les avenants mentionnés à l'alinéa précédent peuvent concerner les spécifications etc. Je voulais dire que si nous redéfinissons de nouveaux articles, du coup ça ne colle plus. Il faudrait mettre le numéro de cet alinéa.

Le président : Dans la pratique législative à l'assemblée, on n'a pas besoin, on le fait automatiquement.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : C'est ma première, c'est pour ça.

Le président : Merci. Donc pas d'intervention sur l'amendement 4 ? Je mets aux voix l'amendement 4. Amendement 4, même vote ? Même vote, adopté. L'ensemble de l'article 4 amendé, même vote ? Même vote, adopté.

Je vous propose maintenant d'appeler l'amendement 5 qui est un amendement, un nouvel amendement d'insertion.

M^{me} Nahema Temarii : *Merci, Monsieur le* président.

« Après l'article LP 4 du projet de loi du pays, il est inséré un nouvel article rédigé comme suit :

Le montant total cumulé des dépenses engagées en application des dispositions de la présente loi du pays ne pourra pas excéder quatre cents millions de francs pacifique hors taxes. ».

Les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

Le projet de texte a été primitivement établi alors qu'aucune solution technique alternative à la configuration initialement retenue pour la tour et ses fondations n'avait été arrêtée.

Dans ces conditions, aucun plafonnement de dépenses ne pouvait être fixé. En effet, à défaut de connaître les nouvelles orientations techniques, la valeur d'un tel seuil n'aurait alors été qu'éminemment hypothétique. Aussi l'absence de limite poursuivrait-elle un double objectif :

- d'une part, éliminer les risques de rendre la dérogation inopérante, en raison d'une limite fixée à un niveau trop bas ;
- d'autre part, éviter les critiques que n'auraient pas manquées de susciter une limite voulue à un niveau suffisamment haut pour ne pas risquer d'entraver la mise en œuvre du texte mais, précisément eu égard à ce niveau, remise en cause en raison du caractère supposément disproportionné de la limite fixée.

Pour les mêmes motifs, aucune limite en valeur ne pouvait, ni être substituée à celle de 8 millions F CFP HT fixant le seuil de dispense de procédure de droit commun, ni être définie afin de borner le montant des éventuels avenants aux marchés en cours d'exécution.

Bien que les mentions « *quelle que soit la valeur estimée de ces besoins* » à l'article LP 1 et « *quel que soit le montant de la modification en résultant* » à l'article LP 4 aient pu contribuer à laisser entendre que ce dispositif exceptionnel s'appliquerait « quoi qu'il en coûte », tel n'a jamais été l'objectif poursuivi.

Du reste, maintenant que la solution de la tour et des fondations allégées est notoirement identifiée, le présent amendement vise à suivre les recommandations du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française en déterminant sans équivoque, dans la loi du pays, le montant maximal des dépenses admissibles au titre du présent dispositif dérogatoire.

Il est ainsi proposé de plafonner ce montant à 400 millions de F CFP HT. La détermination de cette limite s'appuie sur l'hypothèse de surcoût prévisionnel la plus défavorable, telle qu'elle a été communiquée au CÉSEC par l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française, à savoir : 354 millions de F CFP HT. Considérant les délais impartis de la mise en œuvre des dispositions de la présente loi du pays et la conjoncture inflationniste actuelle, il est proposé de porter, par sécurité, cette limite au montant supérieur arrondi à 400 millions de F CFP HT.

Ce plafond étant appelé à s'appliquer globalement à la conclusion de l'ensemble, à la fois, des marchés mentionnés à l'article LP 1 et des avenants cités à l'article LP 4, il est donc proposé, à cet effet, de lui dédier un article général, positionné en fin de texte, après l'article relatif aux avenants.

À noter que les mentions « *quelle que soit la valeur estimée de ces besoins* » à l'article LP 1 et « *quel que soit le montant de la modification en résultant* » à l'article LP 4, doivent en revanche être maintenues pour garantir l'applicabilité de ces dispositions dans la limite globale fixée par le nouvel article relatif au plafonnement des dépenses. »

Le président : Merci. La discussion est ouverte au titre de l'amendement n° 5. Pas d'intervenants ? S'il n'y a pas d'intervenant, je mets aux voix l'amendement n° 5 : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 5

Le président : On poursuit avec l'article 5 et... enfin rebaptisé bien entendu puisque la numérotation change mais je l'appelle 5 parce que c'est le chiffre qui est affiché sur les documents qu'on vous a remis et j'appelle l'amendement n° 6.

M^{me} Nahema Temarii : *Merci, Monsieur le* président.

« L'article LP 5 du projet de loi du pays est modifié comme suit :

I - Les mots « 1^{er} août 2024 » sont remplacés par les mots « 26 juillet 2024 ».

II - La référence de l'article « LP 4 » est remplacée par la référence à l'article « LP 6 ».

Considérant que :

– d'une part, les marchés de travaux et études corrélés à la modification de la tour des juges doivent, en tout état de cause, être achevés en amont de la tenue des épreuves olympiques, prévues du 27 au 30 juillet 2024,

– d'autre part, la tour des juges devait également être utilisée pour la compétition « Tahiti Pro », organisée par la World Surf League du 22 au 31 mai 2024,

le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Polynésie française recommande qu'une durée d'utilité plus courte soit fixée au régime dérogatoire, dans l'esprit d'un meilleur encadrement dudit régime.

Au demeurant, l'échéance du régime dérogatoire avait été primitivement arrêtée au lendemain de la fin des épreuves olympiques de surf afin de poursuivre un triple objectif :

1° un objectif « symbolique » et « mnémotechnique » : définir un échancier clair et facile à retenir ;

2° un objectif météorologique : prendre en compte l'éventualité d'un report d'épreuves momentané, dû à de mauvaises conditions de houle ou de climat ;

3° et surtout, un objectif pragmatique : permettre, le cas échéant, la conclusion de nouveaux marchés, ou d'avenants aux marchés visés par l'article LP 4 (en cours à la date d'entrée en vigueur de la loi du pays), dans l'hypothèse où l'exploitation de la tour des juges en conditions réelles, au lendemain de la « Tahiti Pro » et jusqu'aux épreuves olympiques elles-mêmes, aurait appelé à d'ultimes ajustements, réfections ou rectifications nécessaires à la bonne marche de l'évènement final prévu fin juillet.

Pour ces motifs, s'il demeure possible de suivre la recommandation du CÉSEC, la prudence pourrait confiner à conserver une durée compatible avec de potentielles interventions de dernière minute.

Cet amendement vise par conséquent à réduire la durée du régime dérogatoire, en fixant (*symboliquement*) la nouvelle échéance à la veille du début des épreuves olympiques.

Il tient également compte de la renumérotation des articles, suite aux articles insérés par les précédents amendements, en actualisant le renvoi à l'article LP 4 par celui à l'article LP 6. »

Le président : Merci. La discussion est ouverte au titre de l'amendement 6. Il n'y a pas d'intervenants ? Donc je mets au voix l'amendement 6 : même vote ? Même vote, adopté.

L'ensemble de l'article 5 : même vote ? Même vote, adopté.

Pour l'ensemble de la loi du pays, même vote ? Même vote, adopté.

S'agissant d'une loi du pays, je demande à Madame la secrétaire générale de bien vouloir faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M ^{me}	Teumere	Atger-Hoi	absente, procuration à M ^{me} Sylvana Tiatoa, pour
M ^{me}	Teave	Boudouani-Chaumette	pour
M ^{me}	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	pour
M ^{me}	Tahia	Brown	pour
M.	Michel	Buillard	pour
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	pour
M.	Steve	Chailloux	absent, procuration à M. Cliff Loussan, pour
M.	Mike	Cowan	pour
M.	Henri	Flohr	absent, procuration à M. Michel Buillard, pour
M.	Bruno	Flores	pour
M ^{me}	Rachelle	Flores	pour
M ^{me}	Béatrice	Flores-Le Gayic	pour
M ^{me}	Joëlle	Frebault	absente, procuration à M ^{me} Yseult Butcher-Ferry, pour
M.	Édouard	Fritch	pour
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	pour
M.	Antony	Géros	pour
M ^{me}	Pascale	Haiti	absente, procuration à M. Édouard Fritch, pour
M.	Ueva	Hamblin	pour
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	pour
M.	Tevaipaea	Hoiore	pour
M ^{me}	Odette	Homai	pour
M ^{me}	Teura	Iriti	pour
M.	Benoit	Kautai	absent, procuration à M. Simplicio Lissant, pour
M ^{me}	Marielle	Kohumoetini	absente, procuration à M ^{me} Jeanne Vaianui, pour
M ^{me}	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	absente, procuration à M ^{me} Hinamoeura Morgant-Cross, pour
M.	Nuihau	Laurey	pour
M.	Heinui	Le Caill	pour
M.	Tematai	Le Gayic	absent, procuration à M ^{me} Béatrice Flores-Le Gayic, pour
M.	Simplicio	Lissant	pour
M.	Cliff	Loussan	pour
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	pour
M.	Vincent	Maono	pour
M.	Tahuhu	Maraeura	absent, procuration à M. Gaston Tong Sang, pour
M ^{me}	Hinamoeura	Morgant-Cross	pour
M ^{me}	Pauline	Niva	pour
M ^{me}	Patricia	Pahio-Jennings	pour
M ^{me}	Cathy	Puchon	pour
M ^{me}	Sonia	Punua-Taae	absente, procuration à M ^{me} Cathy Puchon, pour
M.	Frédéric	Riveta	absent, procuration à M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi, pour
M.	Allen	Salmon	pour
M ^{me}	Nicole	Sanquer	pour

M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	pour
M.	Tafai, Mitema	Tapati	absent, procuration à M. Tevaipaea Hoiore, pour
M.	Ernest	Teagai	pour
M.	Ah Ky	Temarii	pour
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	pour
M.	Tevahiarui	Teraiarue	pour
M.	Ruben	Teremate	pour
M ^{me}	Tepuaraurui	Teriitahi	pour
M.	Pierre	Terou	pour
M.	Félix, Hoa	Tetua	pour
M ^{me}	Lana	Tetuanui	absente, procuration à M ^{me} Teura Iriti, pour
M ^{me}	Sylvana	Tiatoa	pour
M.	Gaston	Tong Sang	pour
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	pour
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	pour
M ^{me}	Elise	Vanaa	pour

Cela fait 57.

Le président : Merci. L'ensemble de la loi du pays est adopté par 57 voix pour.

RAPPORT N° 113-2023 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA LOI DU PAYS N° 2013-2 DU 14 JANVIER 2013 PORTANT DISPOSITIONS DIVERSES APPLICABLES AU MARIN PÊCHEUR

Présenté par M. le représentant Tevahiarui Teraiarue

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Je vous invite de vous reporter au rapport n°113-2023 intéressant le projet de loi du pays relative à la modification de la loi du pays n° 2013-2 du 14 janvier 2013 portant dispositions diverses applicables au marin pêcheur.

Si quelqu'un du gouvernement veut... voilà, nous exposer l'économie générale de ce dossier. Vous avez la parole, Monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, Mesdames et Messieurs du public, chers internautes, *mes salutations à toutes et à tous.*

Je me tiens devant vous en tant que ministre de la santé, en charge de la protection sociale généralisée en représentation du ministre de la pêche hauturière pour discuter d'un sujet crucial pour notre communauté et notre économie polynésienne : la réforme du statut des marins pêcheurs.

Depuis l'instauration de la loi du pays de 2013, nous avons accompli d'importants progrès dans la reconnaissance des droits et de la protection de nos marins pêcheurs. Ce statut, à la fois unique et essentiel, a permis à ces professionnels de la mer de bénéficier de conditions de travail et de protection sociale adaptées à leur métier si spécifique.

En 2021, le secteur de la pêche hauturière comptait 474 salariés déclarés dont 300 étaient actifs. Ces chiffres reflètent l'importance de ce secteur dans l'économie de notre pays et le soutien que nous apportons à de nombreuses familles.

Aujourd'hui, nous sommes à un moment décisif de la question. Les mesures transitoires mises en place il y a 10 ans ont pris fin en 2022. Nous sommes désormais face à la nécessité d'une réforme pour continuer à soutenir nos marins pêcheurs et adapter notre législation aux évolutions à venir de notre secteur. Cette réforme a été élaborée en étroite collaboration avec tous les professionnels de la pêche. Notre but est de préserver une protection sociale adéquate à nos marins tout en assurant la durabilité économique de la pêche hauturière.

Cependant, il est impératif de poursuivre les consultations avec les entités telles que la CPS, la DPAM, la direction du travail et le SGG en collaboration avec l'ensemble de nos armateurs et des syndicats des salariés.

Face à ces impératifs, une prolongation de 6 mois était initialement proposée par le gouvernement suivi par un amendement en commission pour une extension à une durée d'un an, pour nous laisser le temps de travailler sereinement cette question. Je soutiens pleinement cette décision et le gouvernement aussi, de proroger ce délai. Il ne s'agit pas seulement d'une simple législation, mais il s'agit de garantir la sécurité de nos marins, de leurs familles, qui dépendent d'eux.

Le but, c'est qu'ils disposent d'une couverture adéquate en cas d'accident en mer. Ce métier, bien plus noble, n'est pas sans risques, vous le savez tous. On a, de nombreuses fois, eu des difficultés pour nos marins et il faut leur garantir une vraie sécurité dans leur travail. C'est pour cela que la réforme du statut de marin pêcheur arrivera dans le meilleur délai et nous nous y attelons fortement et nous ne relâcherons pas l'effort pendant ces prochains mois.

Merci.

Le président : *Merci bien Monsieur le ministre.*

J'invite Monsieur Tevahiarui Teraiarue à prendre la parole pour exposer son rapport de présentation.

M. Tevahiarui Teraiarue : *Merci, Monsieur le président. Par la grâce et l'amour de notre Seigneur, recevez, toutes et tous, mes chaleureuses salutations.*

Par lettre n° 8059/PR du 16 novembre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays relative à la modification de la loi du pays n° 2013-2 du 14 janvier 2013 portant dispositions diverses applicables au marin pêcheur.

La loi du pays n° 2013-2 du 14 janvier 2013 susmentionnée a été adoptée en vue d'établir un cadre spécifique à la profession du marin pêcheur.

Régime dérogatoire au droit commun du travail, le statut du marin pêcheur mis en place par cette loi du pays a permis aux pêcheurs professionnels d'accéder au statut protecteur du salariat et de bénéficier des avantages idoines (contrat de travail, congés payés, salaire garanti chaque mois), quels qu'étaient les résultats de la pêche.

Sur le plan de la protection sociale, le statut créé en 2013 leur a assuré une couverture sociale professionnelle complète, en les intégrant dans le régime des salariés (RGS).

Pour ce faire, l'adoption du statut s'est accompagnée de dispositions transitoires, sur 10 ans, relatives aux cotisations sociales à la Caisse de prévoyance sociale :

- des assiettes de cotisations dérogatoires, assises sur le salaire plancher pêche (SPP) fixé à 95 000 francs CFP pour les cotisations à l'assurance maladie et sur le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) pour les cotisations à la retraite ;
- la reprise en charge dégressive des cotisations sociales par le Pays.

Ces dispositions transitoires sont arrivées à échéance en fin 2022. Cependant, le caractère dérogatoire des assiettes de cotisation a été prorogé d'une année, le temps de faire aboutir la révision du statut, telle que prévue par la politique sectorielle de la pêche hauturière.

Cette réforme a bien été menée, avec une attention particulière accordée à la concertation avec les parties prenantes. Une concertation large avec la filière incluant capitaines, marins, armateurs mais aussi institutionnels, a eu lieu entre septembre 2022 et mars 2023.

Toutefois, bien qu'une proposition de révision du statut serait en cours d'achèvement, plusieurs entités manquant à être consultées comme la CPS, la DPAM, la Direction du travail et le SGG. Concernant la protection sociale, le portage des textes est en cours d'articulation entre le MEF et le MPR ; s'en suivra alors le circuit d'adoption par l'assemblée de la Polynésie française, incluant la consultation du CÉSEC et de l'APC, qui peut s'étendre sur plusieurs mois.

Eu égard ces différents éléments, il est proposé de proroger le dispositif actuel dérogatoire des assiettes de cotisations, de 6 mois supplémentaires — soit jusqu'au 30 juin 2024 —, afin de mener sereinement ces dernières formalités.

L'examen en commission du présent projet de loi du pays, le 30 novembre 2023, a suscité des échanges portés principalement sur :

- la prorogation d'un an supplémentaire, au lieu de 6 mois, pour permettre à l'administration d'avoir le temps nécessaire aux différentes consultations et modalités administratives idoines. La prorogation court donc jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- la nécessité de soutenir le CMMPF, eu égard le nombre croissant de jeunes souhaitant s'orienter vers la profession de marin pêcheur ;
- la nécessité de sanctionner les différents abus constatés dans la pratique du métier.

Examiné en commission le 30 novembre 2023, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des ressources marines, des mines et de la recherche propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci et que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

Je vous informe qu'en application de l'article 151 de la loi statutaire, le CÉSEC a désigné Monsieur Maximilien Hauata pour exposer devant vous son avis sur ce projet de loi du pays. Donc j'invite l'intéressé à exposer l'avis du CESC en se rendant au pupitre. Vous avez 10 minutes, *merci.*

M. Maximilien Hauata : *Bonjour, Monsieur le président.* Mesdames, Messieurs les ministres, *bonjour.* Madame la présidente des ressources marines, des mines et de la recherche, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée territoriale, bonjour. Cher public, *mes salutations à toutes et à tous et je suis ravie d'être parmi vous aujourd'hui.*

Le Conseil économique social et environnemental et culturel a rendu un avis sur le projet de loi du pays relevant de la modification de la loi du pays n° 2013-2 du 14 janvier 2013 portant dispositions diverses applicables au marin pêcheur le 21 novembre dernier.

Les observations et recommandations du CÉSEC sont les suivantes :

S'agissant du principe de prorogation de 6 mois pour la finalisation du projet de réforme du statut de marin pêcheur.

Le CÉSEC rappelle que le statut des marins pêcheurs est un régime dérogatoire des droits communs du travail. En effet, le juge civil a reconnu en 1999 que les personnes travaillant sur les bateaux de pêche rémunérés à la part étaient des salariés et qu'à défaut d'un statut propre à la profession de marin pêcheur, le régime commun du droit du travail leur a été applicable. Ce régime commun du droit de travail n'étant pas adopté aux spécificités de la pêche initialement créé pour les employés terrestre. Le régime spécifique correspondant à des conditions d'emploi des marins pêcheurs et adapté à leurs conditions de travail a donc été adopté par la loi du pays n° 2013-2 du 14 janvier 2013.

Par ailleurs, sur le plan de la protection sociale, il convient de rappeler que la plupart des marins pêcheurs émargeaient auparavant au régime solidarité RSPF les privant de droits de retraite et de prestations en cas d'accident de travail. Le statut créé en 2013 a également permis d'assurer une couverture sociale professionnelle complète aux marins pêcheurs en les intégrant dans les régimes de salariés RGS.

Pour le CÉSEC, le statut constituait une mise en ordre des choses. Le secteur de la pêche étant un secteur clé pour l'économie polynésienne. Aujourd'hui, l'institution ne peut que constater que ce statut demeure nécessaire tant pour reconnaître les caractères spécifiques de ce métier de la mer que pour permettre aux marins pêcheurs d'avoir une protection sociale complète.

En ce qui concerne la nécessité de réviser ce statut, les retours d'expérience ont permis l'identification d'un besoin de procéder à des ajustements pour tenir compte d'enjeux social, économique et financier pour l'ensemble des parties concernées (armateurs, capitaines, marins pêcheurs) et qui notamment porte sur les assiettes des cotisations au régime de protection sociale.

Pour le volet économique, le SPP étant remplacé par le SMIG en ce qui concerne les cotisations d'assurances maladie, la prise en charge de la formation des marins avec l'accès au fonds paritaire de gestion de formation, les congés et les accidents de travail. Le CÉSEC relève à cet effet que les principes de rémunération à la part des marins pêcheurs, propre à ce secteur, est conservé. En effet, les marins restent payés selon les résultats de la pêche et ne doit pas, en principe, avoir un salaire fixe tous les mois. Le CÉSEC note que le salaire moyen d'un marin pêcheur est de 280 000 francs par mois et que celui de capitaine est entre 500 000 et 560 000 F CFP par mois.

Aussi, compte-tenu des avancées effectuées de manière consensuelle, sur le projet de réforme du statut de marin pêcheur, le CÉSEC est favorable au maintien pour une durée supplémentaire du caractère dérogatoire des assiettes de cotisations. Cette mesure permet en outre aux marins pêcheurs de continuer de bénéficier d'une couverture sociale le temps de la finalisation de la réforme du statut.

Sur la politique sectorielle de la pêche.

En effet, l'institution note que la politique sectorielle de la pêche adoptée par délibération 2018-6 du 13 mars 2018 doit également faire l'objet d'une révision et ce, après une démarche d'évaluation et de concertation. Pour l'heure, l'objet principal de cette politique sectorielle est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du pays. Il s'agit de permettre l'extension de la flotte pour un doublement de la production en termes d'optimisation de la chaîne de valeurs dans le respect des conditions et de durabilité avec les 3 piliers : environnemental, stock de la ressource halieutique, économique et social.

Le CÉSEC révèle 4 objectifs spécifiques identifiés pour atteindre ces objectifs principaux :

Pour la gestion de la flotte : assurer l'accroissement progressif de la flotte basée sur une exploitation durable des ressources.

Concernant les leviers économiques : densifier la chaîne de valeurs au profit du pays.

En matière de ressources humaines : promouvoir les compétences nécessaires au développement de la filière.

Et s'agissant du pilotage public : optimiser les soutiens à la filière.

En 2018, la production de la pêche polynésienne était de 8 703 tonnes, avec 6 342 tonnes pour la pêche hauturière et 2 661 tonnes pour la pêche côtière et ce pour les nombres d'unités de pêche de 66 navires pour la pêche hauturière, thoniers, palangriers et de 382 navires pour les pêches côtières, *poti mārara* (NDT, canots rapides pour la pêche à l'exocet) et bonitiers.

En 2022, cette production est de 9 828 tonnes, soit 7 528 tonnes pour la pêche hauturière et 2 300 tonnes pour la pêche côtière, avec un nombre de 80 thoniers pour la pêche hauturière et de 357 navires pour la pêche côtière.

Il est noté que la pêche polynésienne bénéficie de la certification MSC, pêche durable pour le thon depuis 2018 pour une durée de 5 ans, et pour l'espadon, depuis fin 2021.

En effet, en l'état de l'actualité, avec la récente visite du secrétaire d'État chargé de la mer, il s'agirait pour le Pays de tripler les capacités de pêche et de formations et de former plus de 1 000 marins sur 10 ans. Le CÉSEC révèle à cet effet que la formation constitue une priorité et qu'il est question pour le Pays de mettre en place un campus des métiers de la mer.

S'agissant des ressources humaines et d'information.

Selon les professionnels du secteur auditionnés, la filière rencontre encore des difficultés et recrute malgré les améliorations effectuées dans le cadre de la politique sectorielle et du statut de marin pêcheur pour rendre ce secteur plus attractif. Ce métier étant exigeant avec des contraintes d'éloignement avec la famille, de vie en mer etc., ça, tout le monde le connaît. Le Pays est en difficultés de marins et notamment de capitaines, position réputée vieillissante du secteur.

Aussi, pour le CÉSEC, la Polynésie ayant une surface maritime de 5,5 millions de kilomètres carrés, la formation des jeunes polynésiens vers un métier de la mer est primordiale et nécessite d'être adaptée à la Polynésie pour susciter des vocations. D'importantes campagnes de communication doivent être menées et les métiers de la mer valorisés comme les métiers de la marine et de l'armée.

À l'instar des lycées professionnels agricoles, la création d'un « lycée de la mer » est vivement encouragée et doit se concrétiser pour compléter le système de formation continue dispensée par le Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF). Il s'agit en effet de « passionner » les jeunes à la sortie du collège dans le cadre d'une formation initiale et d'un parcours spécifiquement balisé.

Le partenariat existant entre le CMMPF et le RSMA doit être consolidé afin de mieux répondre aux besoins de la Polynésie en matière de formation aux métiers de la mer en faveur de la jeunesse en difficulté (18-25 ans).

L'offre de formations et un système de validation des acquis de l'expérience doivent être anticipés avec les besoins des professionnels en termes notamment de programmation et de contenu pour les formations, et un système de « repêchage » doit être envisagé au plus tard un mois après l'examen pour éviter la perte d'activité et permettre aux marins et aux capitaines de continuer leur métier.

L'expérience des professionnels notamment des capitaines doit être mise à profit et valorisée pour former les jeunes et ainsi pallier au manque d'enseignements spécifiques locaux.

Les problématiques liées à la formation aux métiers de la mer et les objectifs en la matière doivent rapidement s'inscrire dans une véritable stratégie globale, transversale et concertée.

S'agissant du soutien et de l'accompagnement du secteur.

Dans le cadre des objectifs affichés récemment en matière de politique sectorielle, le CÉSEC recommande que : le volet environnemental et la bonne gestion des ressources demeurent une priorité dans le cadre de la pêche à la palangre et que la pêche industrielle à la senne reste fermement prohibée ; que le système du label MSC Pêche durable soit renouvelé ; que le Pays privilégie et s'appuie sur les compétences locales pour la production de navires de pêche et ne pas reproduire les erreurs du passé ; que le port de pêche de Papeete qui relève actuellement de la gestion du Port Autonome, soit administré par une entité spécifique au secteur et s'inscrit dans le cadre de programme d'extension récupérant les surfaces et infrastructures non maritimes jouxtant le port de pêche ; qu'en matière de transbordement par les bateaux étrangers, un contrôle systématique soit mis en place pour permettre d'avoir une meilleure connaissance des stocks par espèce hors ZEE ; et que l'ensemble des actions menées ait un réel impact sur le prix du poisson encore trop élevé pour les consommateurs polynésiens.

En conclusion, compte tenu des éléments qui précède, le Conseil économique, social, environnemental et culturel a émis un avis favorable au projet de loi du pays.

Merci pour votre attention. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci bien.*

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : 36 minutes pour le Tavini huiraatira, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Par lettre n° 8059/PR du 16 novembre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée, un projet de loi du pays relative à la modification de la loi du pays n° 2013-2 du 14 janvier 2013 portant dispositions diverses applicables au marin pêcheur.

Le présent projet de loi du pays propose de proroger les dispositions transitoires du statut de marin pêcheur pour une durée d'un an dans l'attente de l'aboutissement de la réforme de ce statut telle que prévue par la politique sectorielle de la pêche hauturière du Pays.

Selon le rapport de présentation et les travaux menés en commission, les travaux de consultation initiés par les services instructeurs sur le projet de réforme rendu nécessaire à l'échéance des dispositions transitoires relatives aux cotisations sociales à la Caisse de prévoyance sociale ne sont pas totalement finalisés. Plusieurs autres consultations pouvant s'étendre sur plusieurs mois doivent être menées.

Dans cette attente, et pour permettre aux marins pêcheurs de conserver le bénéfice d'une protection sociale, nous soutiendrons l'adoption de ce projet de loi du pays mais regrettons que cette seconde prorogation arrivée déjà à échéance fin 2022, puis prorogée d'une année par la loi du pays n° 2023-09 du 23 janvier 2023 soit à nouveau prorogée sans davantage de motivation supplémentaire.

Gageons que la finalisation de ces travaux permettra de faire aboutir un statut mieux abouti réussi au bénéfice des marins pêcheurs en leur offrant une protection sociale complète et adaptée à leur métier.

Le secteur de la pêche est un secteur clé de l'économie polynésienne dont il convient de s'emparer à la hauteur des enjeux qui s'élèvent comme en matière de professionnalisation de la filière en rendant le secteur plus attractif notamment pour les jeunes en quête d'emploi vers les métiers de la mer.

Interrogé sur le sujet, le ministre en charge des ressources primaires, nous avait indiqué dans un article de presse à l'occasion de la 51^{ème} rentrée du centre des métiers de la mer sa volonté ainsi que celle du gouvernement de développer rapidement les filières de formation maritimes décrites comme « un

véritable ascenseur social » sur notre territoire, « que des changements sont déjà prévus car on veut tripler le volume de pêche hauturière pélagique et développer la pêche côtière et lagonaire. Donc cela veut dire passer par la formation de marins, mécaniciens, ou encore de capitaines aguerris ».

L'examen du PAP 2024 confirme l'objectif du gouvernement de tripler la capacité de pêche sur la mandature et d'augmenter la production de crevettes de 400 à 500 tonnes.

Nous soutenons cette dynamique et nous invitons Monsieur le ministre à développer la capacité d'accueil du Centre des métiers de la mer lequel doit s'ouvrir, non pas uniquement à la formation continue des professionnels du secteur mais également aux jeunes lycéens qui souhaitent, faute de lycée de la mer, s'engager dans une formation initiale des métiers de la mer.

L'inscription à la formation de matelot de pont qui correspond à la porte d'entrée des formations maritimes doit faire état d'une capacité suffisante pour accueillir l'ensemble des demandeurs notamment qui viennent d'obtenir leur baccalauréat et souhaitent s'investir dans cette filière. Cela éviterait l'expatriation de nos jeunes désireux de s'orienter vers les métiers de la mer.

Nous invitons Monsieur le ministre en parallèle de la finalisation des travaux relative au statut de marin pêcheur à déployer des mesures suffisantes pour répondre aux attentes de nos jeunes qui veulent transformer leur passion en activité professionnelle.

Nous vous encourageons à nouveau dans cette voix et nous n'hésiterons pas à revenir vers vous pour dresser un bilan du suivi de ces formations par nos jeunes l'année prochaine à l'occasion de la révision du statut du marin pêcheur. Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant du Tapura huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour. J'aimerais remercier également notre président du Tavini huiraatira, Monsieur le maire de Faa'a. Merci pour le T-shirt que vous m'avez offert et je peux vous dire que lorsque je rentrerai sur Hao, je le porterai mais pas pour dormir ! Merci bien, Monsieur le maire.*

La professionnalisation de la filière pêche constitue un enjeu majeur pour l'économie de notre pays.

En effet, si Tahiti et ses îles veulent asseoir leur statut de « continent maritime », il faut aller bien au-delà de la simple déclaration d'intention de « tripler notre capacité de pêche » en misant avant tout sur les hommes et pourquoi pas sur les femmes qui aspirent à travailler dans ce secteur.

L'essor potentiel de ce débouché professionnel passe par deux leviers essentiels : la formation bien sûr au travers de la création, à terme, d'un campus de la mer conformément à l'une des promesses de campagne du Tavini huiraatira, mais également des conditions de travail et de revenus suffisamment attrayantes compte tenu du caractère atypique de ce métier.

C'est tout dans le sens du dossier qui nous occupe présentement en ce qu'il touche au statut de marin-pêcheur et de ses évolutions futures. Mais la réforme ne date pas d'hier ! Elle a fait l'objet d'une large concertation, plus d'une année durant, avec toutes les parties prenantes et nous pouvons dire aujourd'hui avec satisfaction que sur le fond, tout est calé.

Aussi, le temps de procéder aux ultimes ajustements techniques, il est demandé aux législateurs que nous sommes un délai supplémentaire au dispositif actuel dérogatoire touchant principalement les assiettes de cotisations sociales des intéressés. Ce à quoi nous souscrivons naturellement....

Mais comme les membres du Conseil économique, social, environnemental et culturel qui, le 21 novembre dernier, ont rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents, la commission des ressources marines a émis quelques doutes sur la durée de six mois telle que demandée par les techniciens de la DRM. Raison pour laquelle, par voie d'amendement, il a été jugé préférable d'accorder une marge de manœuvre plus conséquente, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024, pour bien faire les choses.

Voilà donc les quelques commentaires que je souhaitais partager avec vous sur ce dossier, avant d'inviter l'ensemble de mes collègues à l'approuver.

Merci bien pour votre attention.

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant du Tavini huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu : *Vous qui êtes devant (NDT sur les bancs du gouvernement), nous qui sommes ici-bas (NDT, bancs des représentants), par la grâce du Seigneur, mes salutations à toutes et à tous.*

Avant mon intervention, je voudrais en tant qu'administrée de Mahaena, élue du groupe Tavini huiraaatira à l'assemblée de *Mā'ohi Nui (NDT, de la Polynésie française)* exprimer ma profonde gratitude au président du gouvernement Moetai Brotherson, aux *ministres* Jordy Chan et Minarii Galenon Taupua ainsi qu'aux représentants de l'État pour leurs présences, leurs soutiens et leurs dons à notre *population* de Mahaena et de Hītiaa o te Rā dus aux intempéries que nous avons récemment traversées.

Un grand *merci* à notre *député* Tematai Le Gayic pour sa présence sur les lieux et pour les dons en denrées alimentaires qui ont été une aide précieuse pour les sinistrés bloqués sur l'îlot.

Merci également à tous mes collègues du groupe Tavini huiraaatira pour leur soutien que ça soit financier, alimentaire ou vestimentaire. *Merci bien chers amis.* Enfin, des remerciements particuliers aux *maires* Henri Flohr, Abel Tehotu, le conseil municipal de Hītiaa o te Rā et sans oublier tout le personnel communal, *merci bien.*

Je dirais tout simplement c'est dans l'union et la solidarité que nous surmontons les épreuves et votre contribution a été essentielle, *merci et que le Seigneur nous bénisse tous.*

Il est proposé à l'approbation de notre assemblée, la modification du statut à la profession de marin pêcheur, qui hérite d'un processus continu de consolidation des dispositions de ce régime spécifique du droit du travail.

Pour rappel, le Pays s'est doté d'un document d'orientation stratégique en adoptant la politique sectorielle de la pêche hauturière de 2018 à 2022, avec pour objectifs globaux : l'extension de la flotte et l'optimisation de la chaîne de valeur autour de la production.

Parmi les quatre objectifs stratégiques retenus, un volet est entièrement consacré aux marins pêcheurs, qui vise à promouvoir les compétences nécessaires au développement de la filière (formation, suivi des carrières et de l'emploi). Un objectif qui ne peut être atteint qu'en s'appuyant sur un cadre de référence de la profession.

Par ailleurs, peu de temps après sa mise en œuvre, la direction des ressources marines (DRM) avait diligenté une mission d'accompagnement sur la révision du statut de marin pêcheur, qui a relevé huit points principaux. La mission a notamment identifié les besoins de précisions du texte, les inadéquations et les limites liées à son application.

Aujourd'hui, le présent projet de loi du pays prévoit de modifier les dispositions transitoires relatives aux cotisations sociales. En effet, les membres de la commission des ressources marines se sont réunis le 30 novembre dernier, et ont exprimé un vote unanime pour reporter le dispositif actuel dérogatoire des mesures d'affiliation existantes au régime général des salariés (RGS) ouverts auprès de la CPS, au 31 décembre 2024.

C'est d'ailleurs un des premiers points identifiés de la mission sur lequel le Pays se positionne chaque année (depuis 10 ans !), pour tenir compte des délais nécessaires pour parachever — enfin — les formalités administratives. Ce délai supplémentaire devra contenir les étapes de la réforme globale du texte.

Pour les sept autres sujets, et en l'état actuel de la révision engagée du statut du marin pêcheur, notre rapporteur Tevahiarii a dressé un point de situation sur la mise en œuvre dudit statut, ainsi que son timide ajustement aux réalités du métier et la consultation des parties prenantes.

Malgré la poursuite des discussions de manière plus élargie depuis 2022, et qui devraient aboutir prochainement à l'optimisation des outils et des mesures de soutien du Pays au développement de la filière, aujourd'hui, où en sommes-nous dans la prise en compte des conclusions de cette mission ? Quels coûts ont-elles engendré à la collectivité ? Et quelle échéance nous fixons-nous pour résorber la précarité du dispositif de nos marins pêcheurs ?

Nous avons besoin d'une programmation pluriannuelle des opérations, transparente, et objectivée. Cela nous permettrait d'asseoir notre rôle de législateur et de contrôle de l'action publique, mais également d'apprécier l'évolution des travaux et d'embrayer plus efficacement son évaluation et les ajustements nécessaires.

Dix ans se sont déjà écoulés et le statut du marin pêcheur concernerait cinq mille actifs, presque 2 % de la population de la Polynésie. En soutenant la réforme, nous sommes convaincus que nous atteindrons à nos objectifs : développer nos ressources propres, professionnaliser et augmenter l'attractivité de la filière, relever les enjeux de développement durable. Ainsi, notre attention se portera en particulier sur les dispositions visant à améliorer le statut du marin pêcheur, sur l'ensemble des leviers identifiés : la gestion de la flotte, la chaîne de valeur au profit de l'économie du pays, le pilotage public et le potentiel humain.

Bien que ce texte n'appelle pas d'observations particulières de ma part, le groupe Tavini huiraatira reste en alerte quant à la conduite des travaux de consultation et de concertation. *Restons vigilants.* Des éléments qui précèdent et dans l'attente de la réforme à venir, j'invite l'ensemble de notre assemblée à voter favorablement le projet de loi du pays ci-joint.

Merci de votre attention. *Merci. Que l'amour règne.*

Le président : *Merci bien.* Y a-t-il d'autres intervenants au titre de la discussion générale ? Monsieur Temaru.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le président, merci bien.*

Nous examinons un sujet très important pour notre pays, nos enfants, et notre population de demain.

Ma première remarque est adressée à notre ami Maxime : « cette activité de marin pêcheur n'est pas faite pour vous, il vous faut maigrir et perdre 50 kilos sinon la pirogue va chavirer. » Ceci est une boutade.

Nous savons tous ce qui s'est passé les années précédentes — je parle de — à Hao. Tous ensemble, avec le précédent gouvernement qui était aux commandes de notre pays ces dernières années, nous avons

cette même volonté de faire avancer notre pays en fonction des ressources disponibles. D'importantes sommes d'argent ont été investies à Hao. Ce serait à Macron de venir nous dire à nous « vous pouvez aller pêcher là mais pas là-bas » !

Aujourd'hui, quel est le constat ? On apprend à nos enfants à comment planter le corail. Je ne dis pas que cela est mal, puisque l'on sait que cette pratique existe. Qui donc décidera des grands projets essentiels pour notre pays ? Cela m'inquiète un peu car notre Président est n'est pas présent, mais c'est une vraie préoccupation.

Ce grand projet avait été préparé par la Chine. On sait qu'au niveau de la recherche, ils sont les plus avancés à l'échelle mondiale. On ne fait pas le poids. Même son marché est immense, avec un milliard trois cent millions d'habitants. Et c'est pareil pour les projets qui peuvent être entrepris dans notre pays, nos îles, à Hao et partout.

Pour ma part, la première chose à examiner, serait notre faculté à pêcher dans notre pays et dans les zones que nous souhaitons. Ce n'est pas à lui de nous dire « on peut aller là mais pas là-bas » ! Je ne partage pas cet avis. Si c'est la démarche à suivre, accélérons le processus de décolonisation de notre pays. Par contre, à nous seuls, nous ne pourrions pas mener à bien ce projet ; nous aurons besoin de nos collègues pour que l'on s'y rende tous ensemble.

Parmi les pays du monde, il y a la Corée, le Japon qui sont très en avance dans le domaine de la pêche. Il nous faut examiner et préparer des conventions avec ces pays-là. Rien que dans le secteur de la pêche, il y a des milliers et des milliers d'emplois qui peuvent être créés, et il en est de même s'agissant de la valorisation du poisson qui est un met très recherché. Nous avons abordé ce sujet avec les Marquises, notamment avec la construction d'un aéroport international pour que les Marquises se lancent dans la pêche, la découpe de notre poisson et la préparation du sashimi, et en deux heures de vols, c'est à Hawaï, qui compte 8 millions de visiteurs par an. Ainsi, le prix du poisson augmentera.

On doit élargir notre vision par rapport à l'attractivité économique de notre pays. Là, il ne s'agit que de la pêche, mais ce n'est pas la seule ressource qui existe dans nos eaux. Il y a des ressources qui, demain, seront très demandées dans le secteur médical comme les molécules antibiotiques. Il y a en a dans notre océan et dans nos lagons. Et il y en a d'autres, encore, et encore...

Eux aussi préparent leurs projets. Ils ne dorment pas. Je parle de toutes ces choses afin que l'on se réveille. Nous ne pouvons plus nous permettre de résoudre quelques difficultés que l'on rencontre actuellement si nous voulons faire quelque chose de concret pour notre peuple, notre pays de demain.

Merci, Monsieur le président.

Le président : *Merci bien.*

Si plus personne n'intervient, la discussion générale est close.

Est-ce que le gouvernement veut intervenir ?

M. Cédric Mercadal : Je vous remercie tous de vos interventions. Je transmettrai vos encouragements et vos préconisations au MPR. Les observations ont été prises en compte, celles qui sont relatives à la présentation de la politique, à la stratégie que vous allez, que l'on doit mettre en œuvre en matière de pêche et en matière de pêche hauturière donc une présentation vous sera faite en, nez à nez pour expliquer cette future politique sectorielle 2024-2030.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Y a-t-il des intervenants ? Oui. Teagai.

M. Ernest Teagai : Président, *bonjour. Bonjour chers collègues et cher public qui nous regarde par internet.*

S'agissant de mon intervention, Monsieur le président, nous sommes réunis en ce lieu et échangeons sur ce qui a trait à la mer et aux marins pêcheurs. Ce qui me vient à l'esprit et ce que je souhaiterais savoir par rapport aux deniers publics qui ont été engagées pour Hao, c'est s'il existe un bilan — on parle de bilan en langue française — qui nous permettrait, à nous ainsi qu'à la population, d'avoir un état des dépenses qui ont véritablement été engagées pour l'atoll de Hao. Le projet est très bien et il n'y aucun reproche à faire. Ma question, par contre, porte sur l'investissement qui a été réalisé sur cet atoll car, sauf erreur de ma part, je n'ai eu aucun écho à ce sujet. S'il a été communiqué auparavant, recevez mes plates excuses. Ceci dit, il me semble n'avoir rien entendu à ce sujet, tout comme vous peut-être.

Je voudrais savoir combien vraiment de deniers publics ont été dépensés sur l'atoll de Hao alors qu'aucun projet n'a été réalisé ! Il n'y a rien eu de fait sur cet atoll alors qu'un projet de 150 milliards avait été envisagé. Rien n'a été réalisé et le projet a complètement disparu. D'où ma question ce matin, Monsieur le président : y a-t-il un ou une collègue qui pourrait nous faire un topo sur ce qui s'est passé à Hao et sur les dépenses réalisées à Hao ?

Merci bien. Que l'amour règne.

Le président : Merci.

Yseult.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Président, *merci.*

Lorsque je vous entends dire que « l'on a perdu de l'argent à Hao », je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vous avancez. Notre président du Tavini huiraatira, Monsieur Oscar a parlé du cas de Hao et je tiens aussi à le remercier pour cela. Ce que nous examinons aujourd'hui n'a rien à voir. Alors, ne dites pas que « l'on a gaspillé, l'on a dépensé ceci, cela ». Arrêtez de tenir un tel discours ! Si vous aviez été présent jeudi dernier, notre ministre disait qu'un hub était en projet pour Hao. Et donc, ne venez pas nous dire aujourd'hui que l'on a tout dépensé à Hao ! Cela ne me plaît pas du tout.

Merci bien, Monsieur le président.

Le président : *Merci.*

Teagai.

M. Ernest Teagai : Président, *je pense que le maire de Hao n'a pas compris ma question, ni ce que je demandais. Je ne mets pas en question ce qui se fait à Hao, non ! Par contre, je fais cette demande car, par rapport au projet qui devait se faire à Hao, rien n'a été fait jusqu'à aujourd'hui ! Je pose donc la question de savoir : qu'en est-il du projet et combien de crédits ont été dépensés pour cet atoll de Hao ? Les projets sont superbes. Elle n'a peut-être pas compris où je voulais en venir.*

Merci bien.

Le président : Merci.

Je pense que pour informer Monsieur le ministre, la question qui est posée c'est de savoir si on peut avoir un petit bilan des opérations qui ont prévalu au projet aquacole de Wang Cheng sur Hao. Voilà c'est tout. Il n'y a pas de polémique là-dessus.

Il n'y a plus de questions sur l'article 1^{er} en dehors de celle-là ? S'il n'y a plus de question, Monsieur le ministre, vous pouvez apporter les réponses ?

M. Cédric Mercadal : J'ai vu avec le directeur de cabinet du ministre. On va ramener un bilan écrit. On va consulter l'ensemble des services pour ramener justement l'étude nécessaire et la demande qui a été faite. On reviendra vers vous avec un bilan écrit là-dessus.

Le président : Voilà, *merci bien*. Donc le ministère va faire le nécessaire pour transmettre une note d'information quant au bilan qui a résulté de l'opération aquacole Wang Cheng.

Je mets aux voix l'article 1^{er}. Article 1^{er}, qui est pour ? Unanimité ? Merci.

Donc l'article 1^{er} est adopté à l'unanimité.

Article 2

Le président : Article 2, la discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Article 2, même vote ? Même vote. Merci.

Pour l'ensemble de la loi du pays : même vote. Merci.

Donc, je vais demander à la secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M ^{me}	Teumere	Atger-Hoi	absente, procuration à M ^{me} Sylvana Tiatoa, pour
M ^{me}	Teave	Boudouani-Chaumette	pour
M ^{me}	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	pour
M ^{me}	Tahia	Brown	pour
M.	Michel	Buillard	absent
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	pour
M.	Steve	Chailloux	absent, procuration à M. Cliff Loussan, pour
M.	Mike	Cowan	pour
M.	Henri	Flohr	absent
M.	Bruno	Flores	pour
M ^{me}	Rachelle	Flores	pour
M ^{me}	Béatrice	Flores-Le Gayic	pour
M ^{me}	Joëlle	Frebault	absente, procuration à M ^{me} Yseult Butcher-Ferry, pour
M.	Édouard	Fritch	pour
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	pour
M.	Antony	Géros	pour
M ^{me}	Pascale	Haiti	absente, procuration à M. Édouard Fritch, pour
M.	Ueva	Hamblin	pour
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	pour
M.	Tevaipaea	Hoiore	pour
M ^{me}	Odette	Homai	pour
M ^{me}	Teura	Iriti	pour

M.	Benoit	Kautai	absent, procuration à M. Simplicio Lissant, pour
M ^{me}	Marielle	Kohumoetini	absente, procuration à M ^{me} Jeanne Vaianui, pour
M ^{me}	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	absente, procuration à M ^{me} Hinamoeura Morgant-Cross, pour
M.	Nuihau	Laurey	pour
M.	Heinui	Le Caill	pour
M.	Tematai	Le Gayic	absent, procuration à M ^{me} Béatrice Flores-Le Gayic, pour
M.	Simplicio	Lissant	pour
M.	Cliff	Loussan	pour
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	pour
M.	Vincent	Maono	pour
M.	Tahuhu	Maraeura	absent, procuration à M. Gaston Tong Sang, pour
M ^{me}	Hinamoeura	Morgant-Cross	pour
M ^{me}	Pauline	Niva	pour
M ^{me}	Patricia	Pahio-Jennings	pour
M ^{me}	Cathy	Puchon	pour
M ^{me}	Sonia	Punua-Taae	absente, procuration à M ^{me} Cathy Puchon, pour
M.	Frédéric	Riveta	absent, procuration à M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi, pour
M.	Allen	Salmon	pour
M ^{me}	Nicole	Sanquer	pour
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	pour
M.	Tafai, Mitema	Tapati	absent, procuration à M. Tevaipaea Hoiore, pour
M.	Ernest	Teagai	pour
M.	Ah Ky	Temarii	pour
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	pour
M.	Tevahiarui	Teraiarue	pour
M.	Ruben	Teremate	pour
M ^{me}	Tepuaraurii	Teriitahi	pour
M.	Pierre	Terou	pour
M.	Félix, Hoa	Tetua	pour
M ^{me}	Lana	Tetuanui	absente, procuration à M ^{me} Teura Iriti, pour
M ^{me}	Sylvana	Tiatoa	pour
M.	Gaston	Tong Sang	pour
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	pour
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	pour
M ^{me}	Élise	Vanaa	pour

Cela fait 55 voix pour.

Le président : Bien, merci. Avec ce vote s'achève l'étude des dossiers en instance que nous avons reportés à cette séance et qui a valu de mobiliser donc les représentants du gouvernement.

Je vais proposer une suspension de séance et une reprise à 13 h 45. On a préparé de quoi se restaurer pour les élus et les membres du gouvernement qui le souhaitent dans le hall central et donc je vous propose de nous retrouver ici à 13 h 45.

La séance est suspendue. Il est 12 h 13.

(Suspendue à 12 heures 13 minutes, la séance est reprise à 13 heures 51 minutes.)

Le président : La séance est reprise.

RAPPORT N° 116-2023 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2005-59 APF DU 13 MAI 2005 MODIFIÉE PORTANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
Présenté par MM. les représentants Allen Salmon et Antony Géros

Le président : Nous reprenons notre séance avec le rapport n° 116-2023 relatif à une proposition de délibération portant modification de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de Polynésie.

Je cède la parole à Monsieur Salmon pour le rapport de présentation.

M. Allen Salmon : *Merci.*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Madame la ministre du gouvernement, à nous tous ici présents, veuillez recevoir, mes chers amis, mes sincères salutations.

La présente proposition de délibération a pour objet de procéder à divers ajustements des dispositions du règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française qui sont de nature à poursuivre l'amélioration du fonctionnement de l'institution.

Les modifications du règlement intérieur proposées consistent à :

- coordonner les mesures en matière de remplacement du président de l'assemblée en séance ;
- harmoniser la procédure de désignation des rapporteurs non-membres d'une commission législative ;
- fixer le temps de parole du gouvernement et du rapporteur dans le cadre du débat d'orientation budgétaire ;
- compléter les dispositions relatives à l'ordre du jour d'une commission législative et préciser le contenu des comptes rendus des commissions législatives ;
- et enfin simplifier et préciser le fonctionnement de la commission spéciale sur la décolonisation.

L'examen de cette proposition de délibération en commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, tenue le 5 décembre 2023, a été l'occasion pour les membres de disposer d'éléments supplémentaires pour appréhender davantage les nouvelles mesures apportées.

Les principaux échanges en commission ont porté sur : les interventions en séance plénière dans le cadre du débat d'orientation budgétaire ; la tenue des commissions ; et la composition, les prérogatives et le fonctionnement de la commission spéciale sur la décolonisation.

À l'issue des débats, la présente proposition de texte a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes propose à l'assemblée de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

Le président : *Merci.* Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : Tavini huiraatira 36, Tapura huiraatira 15 et non-inscrits 9.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Mes chers collègues, comme nous le savons tous, le règlement intérieur de notre assemblée, à l'instar des chambres parlementaires, est notre loi intérieure : celle définit par nous-mêmes, celle qui fixe un cadre à notre fonctionnement interne (nos débats, nos travaux, nos moyens, nos sanctions) dans le respect du pluralisme politique qui s'exprime au sein de notre hémicycle.

Cette loi intérieure doit s'inscrire selon nous comme le garant de l'expression démocratique et des droits de chaque élu.

Dans son traité de droit politique électoral et parlementaire, Eugène Pierre, ancien secrétaire général de l'assemblée, et qui deviendra nationale et autour d'un des premiers traités de droit parlementaire, écrivait : « *Le Règlement n'est en apparence que la loi intérieure des assemblées, un recueil de prescriptions destinées à faire procéder avec méthode une réunion où se rencontrent et se heurtent beaucoup d'aspirations contradictoires. En réalité, c'est un instrument redoutable aux mains des partis ; il a souvent plus d'influence que la Constitution elle-même sur la marche des affaires publiques* ». Depuis lors, et pour contrecarrer les abus du pouvoir que tout homme qui l'exerce finit par connaître, les assemblées ne sont plus totalement maîtres chez elles. »

Ces propos introductifs portés par les non-inscrits n'ont pas la prétention de délivrer un cours d'histoire parlementaire, mais simplement de rappeler que les expériences des législateurs doivent nous éclairer pour nous prémunir des modifications successives, inaudibles qui nous conduisent vers une autocratie dangereuse : celle qui fait taire sournoisement les opinions contraires, celle qui fragilise les piliers de notre démocratie, celle qui concentre le pouvoir aux mains d'un seul homme et celle qui, en finalité, conduit à l'exercice d'un pouvoir en maître absolu.

Cette mandature est bel et bien différente des précédentes, avec une volonté affichée, dès le début de notre président de l'assemblée, d'un esprit d'ouverture vers les minorités. La première modification du règlement intérieur a confirmé ce geste envers les élus non-inscrits en confirmant la reconnaissance des minorités par l'octroi de moyens supplémentaires et de temps de parole additionnel. Nous vous en remercions encore une fois de plus, Monsieur le président.

Cependant, si le président de notre institution nous a affirmé vouloir travailler avec tous les élus, certains actes et certaines dispositions nous interrogent et nous interpellent. Comment, me direz-vous ? Tout d'abord, par de précédentes mesures qui ont limité le pouvoir de notre contrôle parlementaire avec un périmètre circonscrit de nos questions orales, une limitation des missions d'information à une, l'évaluation des politiques publiques à cinq sur une mandature, alors que la qualité de notre dépense publique doit être améliorée. Puis par la pratique naissante d'une nouvelle procédure législative qui s'invente au rythme des besoins en occultant les débats et en déniaient le vote d'un rapport ou d'un projet de loi en commission des finances, en se substituant aux élus pour déposer des amendements en leur nom ou en inscrivant à l'ordre du jour d'une séance un texte aux coutures mal reprises. Et aujourd'hui, en cherchant à confisquer le débat en séance plénière par une intervention limitée du gouvernement et des rapporteurs, puis demain en commission législative par le retrait possible du texte inscrit, ou en plein débat contradictoire, en diminuant sans justification sérieuse le rôle des présidents de commission législative ou encore en supprimant la diffusion des comptes rendus de la commission dite spéciale sur la décolonisation.

Nous sommes bien loin là, et nous le regrettons, de la volonté affichée des débuts de mandature qui démontrait une saine volonté de transparence dans la gestion des affaires publiques.

Ainsi, deux mois à peine après avoir adopté la première modification du règlement intérieur de notre assemblée proposée à l'ouverture de la mandature, nous voilà à nouveau tous réunis pour en examiner une seconde dont les principales mesures proposées portent sur l'encadrement de nos travaux parlementaires.

La principale touche à l'évidence à l'article 4 de la proposition de délibération, lequel modifie le fameux article 63 de notre règlement intérieur, celui ayant dernièrement fondé notre président de l'assemblée à convoquer de plein droit la commission des finances sans tenir compte des travaux précédemment réalisés par ses membres.

Dans cette continuité, il est proposé de renforcer les prérogatives du président de l'assemblée, lequel pourra demander à modifier l'ordre du jour d'une commission législative, soit par un ajout, soit par un retrait d'un point inscrit. Cette demande pourra également être exercée par un membre de la commission. Dans les cas, les demandes seront soumises au vote des membres de la commission que le fait majoritaire dirige. En d'autres termes, les ordres du jour des commissions législatives ne seront plus arrêtés une fois déterminés par les présidents de commission et pourront être modifiés sans condition (respect d'un délai ou recevabilité liée à des saisines obligatoires).

Ainsi, notre règlement intérieur ne pose plus les conditions d'examen minimum que les élus doivent disposer pour déposer des amendements s'ils le souhaitent et préparer leurs questions adressées au gouvernement.

Nous percevons également mal l'idée de la possibilité offerte au président de l'assemblée de demander le retrait d'un texte validé par le conseil des ministres dès lors que cette prérogative revient, à notre sens, au seul gouvernement qui peut solliciter le retrait d'un texte à tout moment de la procédure législative.

Il revient à l'assemblée de respecter l'initiative législative et refuser son adoption par un vote après débat sur son examen. Nous percevons encore là un empiètement du président de l'assemblée sur le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif en créant une confusion des genres, puisqu'aucune condition de recevabilité n'est assortie à cette demande. En d'autres termes, le président de l'assemblée ou un élu de la commission pourra, sur le fondement de sa seule opportunité, solliciter le retrait d'un projet de texte par sa majorité que le gouvernement n'a pas demandé.

Cette proposition a pour effet d'éviter tout débat parlementaire et ce, notamment au cours d'examen d'un texte. Les derniers travaux parlementaires liés à l'examen de la loi du pays fiscale lors de la commission des finances ont sans doute inspiré cette nouvelle disposition. J'émet donc des doutes sur le chemin et le sens que prennent nos travaux parlementaires.

Il est prévu, aux termes de l'article 2 de la proposition de délibération sous couvert d'harmonisation, de désigner comme rapporteur un représentant non-membre de la commission qui en fait la demande pour l'examen des délibérations, avis et résolutions. On perçoit là encore une mesure qui avoue davantage un indice de docilité des élus qu'une harmonisation réglementaire liée à l'expertise de certains par rapport à d'autres en vue d'enrichir nos textes dans l'intérêt commun.

Chers collègues, chers présidents de commission législative, où est l'harmonie annoncée dans cette proposition ? Vous êtes sans doute plus éclairés que nous sur les motivations de cette modification.

Nous nous inscrivons également à l'encontre du fonctionnement modifié de la commission spéciale sur la décolonisation qui retient une absence de transparence dans la conduite de ses travaux en réservant la diffusion de ces travaux menés par la commission aux seuls élus membres, alors que l'objet même de cette réunion était de s'attacher à mieux informer les représentants sur la décolonisation.

Dès lors, nous soutiendrons l'amendement en ce sens déposé par notre collègue Tepuaraurii Teriitahi.

Enfin, et à titre subsidiaire, nous soulignons à cette occasion que le président de l'assemblée conduit les débats mais ne peut pas s'ériger en rapporteur, débattre ou délivrer des instructions de vote du perchoir sur les textes soumis à l'examen des élus. En ce cas, un vice-président prend sa place, dans l'ordre ou pas, désormais de préséance.

Mes chers collègues, tout comme le règlement des assemblées, notre règlement intérieur est soumis aux principes constitutionnels, dont le Conseil d'État assure le contrôle juridictionnel parmi lesquels figure le principe du pluralisme des courants d'idées et d'opinions consacré par notre constitution comme celui du fondement de la démocratie.

Sachons quand même rester maîtres chez nous.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

On poursuit. J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Elise Vanaa : Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, bonjour, vous êtes bien courageuse. Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour* — on a bien mangé. Nous, on a eu *chao men* et poisson cru. On n'a pas eu de dessert.

Nous avons à examiner la première initiative parlementaire de la session de ce jour, à travers le rapport n° 116-2023 relatif à une proposition de délibération relativement brève portant modification du texte fondateur du règlement intérieur de notre assemblée.

Il s'agit, en synthèse, d'apporter des clarifications ou des ajustements à cinq volets de notre règlement intérieur :

- Le premier volet modificatif porte sur la suppression de « l'ordre de préséance » dans la conduite des débats parlementaire au perchoir, lorsque le président de l'assemblée de la Polynésie française veut débattre longuement d'une question ou lorsqu'il est amené à rapporter sur un texte.

Le respect de l'ordre des trois vice-présidents de notre institution était une pratique ancienne qui ne trouve plus réellement sa justification dans la gouvernance nouvelle.

- Le second volet modificatif porte sur l'ouverture faite aux présidents des commissions législatives de désigner également comme rapporteur d'un des textes qui lui sont soumis, un collègue représentant élu non-membre de la commission concernée qui en ferait la demande.

Bien que la plupart des représentants élus puissent trouver leur terrain d'expression au sein des commissions législatives dans lesquelles ils sont membres, par choix ou par consensus au sein de leur propre groupe politique, il peut en effet arriver qu'un ou plusieurs représentants non-membre d'une commission puisse avoir une affinité ou une expertise spécifique dans une thématique examinée dans une autre commission.

La modification qui nous est soumise consiste à accorder le droit à ce ou cette représentante, sur sa demande expresse et sur proposition du président de commission soumise au vote de ses membres, de rapporter sur le texte dont la thématique lui tient à cœur ou peut bénéficier de son expertise.

La même ouverture à un représentant élu non-membre d'une commission législative appelée à examiner un projet ou une proposition de résolution, cette fois-ci sur une thématique qui lui tient à cœur ou qui appelle sa particulière expertise.

- Le troisième volet modificatif de la proposition de délibération qui nous est soumise porte sur la fixation d'un temps de parole dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Afin de fluidifier le rythme de travail parlementaire et optimiser l'activité de l'ensemble des représentants élus de l'assemblée, il est proposé un temps de parole de 60 minutes pour le gouvernement et de 30 minutes pour le rapporteur.

Cette proposition tend aussi à rompre progressivement avec une pratique antérieure qui faisait du débat d'orientation budgétaire, exercice imposé par la loi organique de 2004, le terrain de très longues allocutions gouvernementales ou du rapporteur, alors même que les véritables débats budgétaires se manifesteront ultérieurement à l'occasion de l'examen des lois fiscales ou du document budgétaire prévisionnel.

- Le quatrième point de modification touche, d'une part, à la gestion opérationnelle des commissions législatives, ouvrant la possibilité au président de l'assemblée de la Polynésie française ou à un membre de la commission concernée de proposer une modification de son ordre du jour et, d'autre part, à clarifier le contenu des comptes rendus des commissions législatives ou à instituer une procédure idoine en cas de contestation d'un compte rendu.
- Enfin, le cinquième et dernier volet modificatif porte sur la précision de la composition, des prérogatives et du fonctionnement de la commission spéciale sur la décolonisation créée tout récemment par notre assemblée.

Il était important en effet d'assouplir les désignations des membres de droit de la commission spéciale sur la décolonisation, en accordant aux présidents de groupes politiques constitués au sein de l'assemblée la possibilité de désigner officiellement un autre membre de son propre groupe pour y siéger à leur place.

Le président de la Polynésie française aussi, en cas d'empêchement, peut désigner officiellement un des membres de son gouvernement pour siéger en son lieu et place, et sera accompagné par le chef de service de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique. Compte tenu de leurs mandats électifs nationaux, les cinq parlementaires devaient également être membres de droit, à leur demande, avec toutefois voix consultative.

La nouvelle mouture du texte sur la commission spéciale sur la décolonisation au sein de notre assemblée prévoit aussi d'inclure, parmi les personnes qualifiées pouvant être auditionnées par ladite commission, les professeurs d'universités, les magistrats, en plus des représentants des confessions religieuses établies sur le *territoire*.

J'attire notre attention sur le fait que ces deux corps professionnels cités ci-dessus, à savoir celui des professeurs d'université et des magistrats — s'entendre ceux du siège —, bénéficient du privilège statutaire de l'inamovibilité dans leurs fonctions et peuvent de ce fait être considérés comme présentant des critères d'indépendance et de liberté d'expression dans le strict respect de leurs fonctions, si toutefois ils consentaient à être auditionnés par la commission spéciale sur la décolonisation de notre assemblée.

(À l'adresse de M^{me} Patricia Pahio-Jennings.) Pardon. Tu peux continuer ?...

(M^{me} Patricia Pahio-Jennings lit la suite de l'intervention.)

M^{me} Patricia Pahio-Jennings : Enfin, un certain nombre de règles de fonctionnement particulières à la commission spéciale sur la décolonisation nous est soumis, avec pour principale mesure le huis clos de principe.

Compte tenu de l'historique du processus de réinscription de *Mā'ohi Nui (NDT, de la Polynésie française)* sur la liste des territoires non-autonomes de l'ONU depuis 1978, 2011 puis 2013, et compte tenu des enjeux politiques et diplomatiques présents au cours du processus de décolonisation ainsi enclenché depuis 10 ans, il est proposé que les travaux de ladite commission ne soient pas publics et que les comptes rendus de ses réunions ne soient diffusés qu'aux seuls membres ayant voix délibérative.

Afin de préserver la sérénité et l'intégrité des débats et des travaux des membres avec voix délibérative siégeant au sein de la commission spéciale sur la décolonisation, cette mesure préventive est justifiée.

Une clarification des règles de quorum, de vote et de sanctions équivalentes à celles applicables dans le cadre des autres commissions législatives vient compléter le texte concerné.

Mes chers collègues, je vous invite humblement à adopter, à l'unanimité des élus de notre hémicycle, l'ensemble des dispositions de la délibération qui nous est soumise.

Merci de votre attention. Mes salutations.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de Polynésie française, mes chers collègues, ma chère Maurea que je remercie particulièrement de donner autant d'importance à mes propos, *bonjour* à tous.

Monsieur le président, vous nous proposez une nouvelle modification du règlement intérieur de notre institution alors que nous avons déjà statué, il y a à peine plus d'un mois, sur une réforme assez profonde de ce texte. À la différence que pour la précédente modification, vous aviez réuni plusieurs groupes de travail où les minorités étaient activement représentées. Cette fois-ci changement de méthode, vous décidez unilatéralement.

Nous avons quand même la nette impression que ce document qui régit nos relations au sein de notre institution est modifié au gré de vos humeurs, en fonction de vos intérêts propres ou des nouvelles idées qui germent dans votre esprit. Faudra-t-il prochainement modifier encore ce texte pour régler « proprement » — pour reprendre vos mots — votre initiative de reconvoquer une commission législative alors qu'elle a déjà statué sur un texte ? D'autres modifications du règlement intérieur sont à prévoir les prochains mois, c'est certain.

Sur le fond, on peut même se demander s'il y avait une réelle urgence à reprendre à nouveau ce texte, tant la plupart des modifications sont mineures et viennent changer des dispositions qui n'ont jamais posé de véritable problème. D'autant que vous n'avez pas attendu la modification du règlement intérieur pour imposer vos modifications. Ainsi, pour ce texte sur lequel nous sommes en train de débattre, pour le budget de l'assemblée, vous avez désigné notre collègue Monsieur Allen Salmon rapporteur alors qu'il n'est pas membre de la commission de l'économie. Et ce n'est pas une première puisque, de mémoire, nos collègues Tevaipaia Hoiore et Thilda Garbutt ont déjà été rapporteurs dans les commissions où ils ne sont pas membres. Idem pour le perchoir, vous faites monter au perchoir afin de vous suppléer votre deuxième vice-président, Monsieur Flores, alors que le premier vice-président Ueva Hamblin est présent.

Puisque l'occasion se présente, nous vous proposerons un premier amendement pour préciser les conditions d'application de l'article 24 relatif à l'exclusion temporaire, motivé par une actualité récente au sein de notre hémicycle et les propos inacceptables qui y ont été tenus.

Plus globalement, toutes ces modifications que vous proposez nous apparaissent comme une diversion pour mieux amener les modifications plus profondes que vous comptez apporter au fonctionnement de la commission de décolonisation. J'y reviendrai. C'est l'arbre qui cache la forêt.

Je parlais de modifications mineures, mais certaines viennent quand même parfois limiter le processus démocratique. Je pense notamment aux modifications apportées aux articles 28, 30 et 31 sur la désignation des rapporteurs.

Dans votre proposition, il revient au seul président de commission de désigner des rapporteurs, membre ou non de la commission, alors que dans la version actuelle, cette désignation devait au préalable faire l'objet d'une consultation des membres de la commission. Désormais, le président décide sans même recueillir l'avis des autres élus. Mieux encore, vous vous accordez la possibilité de modifier l'ordre du jour d'une commission.

Dans l'article traitant du débat d'orientation budgétaire, vous venez limiter à 60 minutes de temps d'intervention du gouvernement. Ce débat est un moment important de la vie de nos institutions puisqu'il amène le gouvernement à présenter ses orientations budgétaires pour l'année à venir. Brider le temps de parole du gouvernement, c'est aussi limiter le temps d'information de notre représentation, mais également de notre population, sur ce qu'envisage le gouvernement dans le cadre de l'élaboration de son budget.

J'en viens maintenant aux modifications que vous souhaitez apporter à la composition et au fonctionnement de la commission spéciale sur la décolonisation. C'est bien là le seul sujet qui méritait, pour vous, une modification urgente.

Visiblement, vous n'aviez pas bien pris l'attache de tout le monde avant votre proposition du mois d'octobre.

Ainsi, dans la composition de la commission, vous n'aviez admis que les présidents des groupes politiques constitués à l'assemblée. Aujourd'hui, vous étendez cette disposition à tout membre du groupe désigné à cet effet. Évidemment, puisque le président de votre propre groupe a déjà fait savoir par courrier qu'il ne comptait pas siéger, comme cela a été rapporté lors de notre commission législative.

C'est ainsi sans doute pour vous une manière de tenter d'attirer quelques élus de l'opposition puisque la minorité ne veut pas siéger dans cette commission, dont nous remettons en cause l'utilité. C'est également le sens de votre nouvelle disposition qui permet aux parlementaires de siéger avec voix consultative. Je note au passage que vous aviez effectivement oublié d'associer la représentation nationale.

Il en va de même pour le Président de la Polynésie française qui peut donc, à l'issue de cette nouvelle rédaction, être remplacé par un membre du gouvernement, qui doit être accompagné du chef de service des relations internationales.

Sur ce dernier point, vous me permettrez de remettre en cause cette disposition. Le Service des relations internationales ne saurait être au service d'une idéologie politique. La cheffe de service, même si elle épouse vos idées, est payée sur des fonds publics et n'a pas à se mettre au service d'une cause particulière, d'une cause politique, celle de la décolonisation et de l'indépendance.

Or, Monsieur le président, et vous l'avez-vous-même exposé lors de la création de cette commission, il s'agit avant tout de forger vos éléments de langage, d'abord pour le séminaire d'avril du Comité des 24, puis lors de la réunion officielle de juin, et enfin devant la quatrième commission de l'ONU en octobre. Ce sont bien des éléments de langage politiques qui doivent sortir de votre commission pour alimenter les interventions des pétitionnaires.

On ne sait d'ailleurs pas si vous avez consulté le Président de la Polynésie avant d'introduire cette disposition pour le moins hasardeuse sur la présence de la cheffe de service des relations internationales, tant elle relève d'un possible détournement de fonds publics dont il portera la responsabilité.

Parlons maintenant des modifications à l'article 68-9 relatif au fonctionnement de cette commission. Là, vous souhaitez poser une chappe de plomb pour éviter que vos travaux ne soient mis sur la place publique. C'est une sorte d'omerta que vous imposez.

Pourtant, nous avons cru comprendre au travers vos déclarations et celle du Tavini qu'il fallait aller devant la population pour lui expliquer ce qu'était la décolonisation, quels en étaient les tenants et les aboutissants, afin qu'elle soit convaincue de la justesse de vos ambitions politiques.

Là, avec vos dispositions, vous souhaitez que les travaux ne soient pas partagés, que tout reste bien entre vous dans votre petit cercle d'initiés.

C'est à mon sens la preuve que vous utilisez des fonds publics, notamment les services administratifs de l'assemblée, à des fins politiques. Ce qui m'étonne car généralement vous êtes beaucoup plus prudent dès qu'il s'agit de l'utilisation de fonds publics. C'est d'ailleurs sur cette base que vous avez opposé une fin de non-recevoir à la prise en charge des déplacements des membres de la commission.

Vous parlez de décolonisation, mais vous ne voulez pas que les élus non-membres de cette commission disposent des informations sur les travaux qui seront menés. Contrairement aux autres commissions, vous refusez qu'un compte rendu des travaux puisse être diffusé à l'ensemble de la représentation.

Vous nous reprocherez certainement de ne pas vouloir participer à cette commission spéciale. C'est une dérive purement autoritaire et anti démocratique que nous ne pouvons cautionner. Elle est en totale contradiction avec le fonctionnement de toutes les autres commissions à notre assemblée, y compris de la CCBF, qui font l'objet d'un compte rendu distribué à tous les élus. L'article 59-1 de notre règlement intérieur précise bien que « *les commissions législatives assurent l'information de l'Assemblée* ».

Je sais bien que votre commission est spéciale, mais elle ne saurait déroger aux principes démocratiques d'information des élus. Nous défendons donc un amendement pour rétablir la nécessaire information de tous les élus sur les travaux menés au sein de l'institution.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président : *Merci bien.* Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Plus d'interventions ? La discussion générale est maintenant close.

Nous passons à l'examen de la délibération.

Je pense que je répondrai à la fin, lorsque la délibération aura été votée dans son ensemble, parce que toutes les questions qui ont été évoquées ne semblent pas être de nature à une quelconque controverse ou une interprétation plutôt erronée de votre part.

M. Allen Salmon : Président !

Le président : Oui ? Allen.

M. Allen Salmon : Ce sera très court. Je veux juste répondre à notre chère collègue Tepuaraurii qu'il est vrai que je ne fais pas partie de cette commission de l'économie et des finances, mais je tiens quand même à vous rappeler que je suis questeur dans le bureau de l'assemblée et, à ce titre-là, je suis responsable de la gestion administrative et financière du budget de l'assemblée. J'ai participé à des réunions, avec nos services administratifs, sur ce budget, et c'est tout naturellement que le président m'a proposé de venir rapporter ce dossier-là — que j'ai accepté, bien sûr. Voilà la raison pour laquelle j'ai accepté d'être rapporteur de ce dossier.

Quant à Nicole, j'ai apprécié ce que tu as dit au début, en disant, que dès le départ, tu as vu qu'il y avait un changement de gouvernance et que tu avais décelé un esprit d'ouverture. Je pense que c'est toujours le cas, contrairement à ce que tu penses ; chacun a son analyse. Quand tu présentes, par exemple, le pouvoir du président qui devient plus grand, je pense que c'est plutôt le pouvoir des membres de la commission ; parce que ce n'est pas le président qui décide ! Quand on lit bien le règlement, ça revient

devant les membres de la commission ; ce sont les membres de la commission qui votent et qui décident, et non le président de l'assemblée.

Le président : Merci pour cette précision. Comme je disais, nous passons à l'article 1^{er}. Une intervention sur l'article 1^{er} ?

M. Édouard Fritch : Oui, Monsieur le président. Simplement pour la bonne compréhension des choses, je pense qu'il serait utile que vous apportiez des réponses, avant que l'on vote la délibération, parce qu'après le vote, ça ne sert plus à rien ! Et puis nous, on ne sait toujours pas si on va s'abstenir, si on va voter pour... on est dans l'hésitation la plus totale ! Alors, aidez-nous, aidez-nous ! Je pense que vous devriez répondre aux questions avant.

Le président : Je vais donc rattraper votre vote, si tant est qu'il devrait être défavorable, en appelant dans le respect du règlement intérieur, dans le respect de l'ordre de préséance, Monsieur Hamblin à me remplacer, comme ça on pourra s'expliquer.

(Présidence de M. Ueva Hamblin, premier vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.)

Le président : Bonjour à toutes et à tous. *À notre ministre parmi nous, bonjour.*

Avant de passer à la discussion de l'article 1^{er}, il y a un amendement. J'appelle Tepuaraurii...

Ok. Président.

M. Antony Géros : Merci. Effectivement, il y a un certain nombre de questions qui ont été posées et, par rapport à ces questions, loin de moi l'idée de m'ériger en dictateur de cet hémicycle ; simplement l'idée de clarifier certaines dispositions qui n'étaient pas écrites mais qui coulaient dans le sens des habitudes prises au sein de cet hémicycle.

Sauf qu'au détour d'une commission qui a eu lieu récemment, je me suis rendu compte que, comme l'habitude qui avait été celle de l'hémicycle n'était pas écrite, il fallait absolument qu'elle soit écrite. Il s'agit, notamment, lorsqu'un président demande le retrait d'un texte, que ce retrait d'un texte, qui est inscrit à l'ordre du jour, fasse l'objet d'un vote de la commission. Donc, jusqu'ici, l'ensemble des commissions fonctionnait de la sorte, puisqu'on le faisait dans le parallélisme des formes, avec ce qui se passe en séance plénière — c'est ce qui se passe en séance plénière, quand il y a des modifications de l'ordre du jour, des demandes de retrait de textes, on fait voter à la majorité. Sauf que pour les commissions, cela n'a pas été écrit, bien qu'on le faisait quand même dans le cadre du parallélisme des formes. Donc, aujourd'hui, on l'écrit de manière à ce qu'il n'y ait plus d'équivoque, si éventuellement on se retrouve dans ce cas de figure.

Ensuite, par rapport au fait qu'on semble avoir pris une ascendance sur le gouvernement — temps de parole etc. —, je pense qu'il appartient à nous, ici à l'assemblée, d'organiser les débats au sein des séances plénières, de manière à limiter le temps de parole, quelle que soit l'autorité qui prend la parole, que ce soit le CESC, le gouvernement, les membres de l'assemblée, et que ne peuvent s'en plaindre que ces autorités. Jusqu'à preuve du contraire, bien que j'aie échangé avec Président du pays, il n'a pas manifesté une dissonance par rapport à cette éventualité. Dans ma grande mansuétude — vous voyez bien comment je fonctionne, mesdames et messieurs —, bien que le chrono affiche que le temps est dépassé, je laisse continuer les personnes à intervenir, ça ne me gêne pas du tout ! Si tant est qu'on n'est pas pris par le temps, surtout par les délais.

Par exemple, dans le cadre de l'examen du budget, je me suis rendu compte qu'il y a un besoin, exprimé par l'ensemble des élus, à ce que les interventions qui se font, plutôt sur des sujets assez intéressants — je dirais —, qui ont quand même lieu le plus couramment en commission, soient reproduites en séance plénière ; ce qui nous a valu d'avoir un examen du budget pratiquement à l'identique du même budget qu'on a examiné en commission. Devant ce constat-là — je vous l'ai dit, je ne vous ai pas caché —,

j'aimerais mieux qu'on passe plusieurs jours en séance plénière, à travailler comme on fait en commission, que de perdre notre temps en commission, puisque ce sont des séances qui sont non publiques, et venir ici reproduire ce qu'on fait en commission. Donc, il n'y a pas plus transparent que cette possibilité de faire ! C'est ce que je souhaiterais faire lors du prochain débat budgétaire : qu'on passe une semaine en matinale ici, et puis que, chaque moitié de journée, on puisse s'étendre jusque dans le détail nécessaire des dossiers qui nous sont présentés, pour avoir le fin mot de l'inscription budgétaire proposée par le Pays.

Ensuite, par rapport à l'article 68-7 : il s'agit notamment de la modification du troisième alinéa rédigé ainsi qu'il suit : « *des présidents de groupes constitués à l'assemblée ou à défaut un des membres de leur groupe politique désigné officiellement à cet effet* ». C'est pour rajouter de la flexibilité, parce que, jusqu'ici, c'était les présidents de groupe qui étaient obligatoirement appelés à l'intervention ou bien à l'acte et, dans le cadre de la flexibilité que nous offre maintenant le règlement intérieur, les présidents de groupes constitués à l'assemblée pourront se décharger, se faire remplacer, par un des membres de leur groupe politique désigné officiellement à cet effet.

Je ne vais pas m'attarder sur la commission de décolonisation. Ce n'est pas une commission législative ! Une commission législative s'entend comme une commission où l'on débat d'un acte, une proposition ou bien de délibération ou de loi du pays, qui doit faire l'objet d'un passage en séance plénière. Dans la commission de décolonisation, aucun acte ne sera présenté en séance plénière ! La commission de décolonisation est une commission spéciale qui prépare une feuille de route, que nous allons remettre entre les mains du Président du pays ; parce que sur les sujets relatifs à la décolonisation — qui plus est que ceux issus du suffrage universel, qui puissent exprimer ce qui doit construire cette feuille de route qui va être débattue dans le cadre de la décolonisation. On ne peut pas uniquement s'adosser sur l'exécutif pour dire « *écoute, on te suit, tu fais comme tu le penses* », non ! Parce que l'émanation du peuple, nous sommes dans une assemblée représentative parlementaire, nous représentons la fraction de ceux qui nous ont fait confiance ! Et donc, ce sont leurs voix que nous portons, à travers cette feuille de route, puisque malheureusement nous n'avons pas accès aux instances internationales — si ce n'est que le Président du pays, pour peu qu'il soit doté d'une feuille de route qui soit l'émanation même de la réflexion, de la discussion qu'il y a eu au sein de cette commission spéciale, composée, bien entendu, de tous les élus. Je vous ai dit : il y a non seulement les élus membres, mais également tous les élus qui veulent y participer sont invités — mais ils n'ont pas pouvoir décisionnel — ; il y a que les membres qui ont pouvoir décisionnel !

Ensuite, le dernier point concerne – je ne sais plus quoi – en fait il y a deux points ! — C'est bien avant le dernier point. C'est la modification des comptes rendus : encore une fois, jusqu'ici, il y a deux manières de raisonner ; soit on raisonne en procès-verbal, et à ce moment-là, il y a toute une série de jurisprudences — qu'on connaît bien d'ailleurs dans les collectivités territoriales, article 72,73 de la Constitution. C'est le terrain de prédilection de tous les élus municipaux et notamment des maires, et à côté, il y a ce qu'on appelle « le compte rendu » qui fait quand même l'objet d'un avis du Conseil constitutionnel, qui explique ce que devrait être le compte rendu — à défaut de procès-verbal. Pour essayer d'harmoniser le contexte, on a quand même prévu de rentrer, dans le règlement intérieur, des précisions à ce niveau, notamment en matière de contestation d'un compte rendu.

Ensuite, dans le cadre de la commission spéciale : on est certains qu'à chaque fois que la commission spéciale se réunira, on n'aura pas toutes les autorités pressenties pour assister à la commission spéciale ! Mais comme le travail que doit produire cette commission est tellement important, puisqu'elle va être à l'origine de l'écriture de la feuille de route, il est essentiel que cette autorité puisse être représentée par une personne idoine, de son choix. C'est un peu comme ça qu'on a pensé, s'agissant d'affaires internationales, d'autoriser éventuellement le représentant, ou la représentante, du chef du service international ou le directeur de remplacer le Président du pays.

Quand on dit que c'est une compétence qui ne relève pas de l'assemblée : encore une fois, aujourd'hui, depuis le 17 mai 2013, on est réinscrit dans la liste des pays non encore autonomes de l'Organisation des Nations Unies ! Il y a un acte international qui, tous les ans, mobilise, dans la quatrième commission,

le représentant de l'État français, le représentant de l'autorité polynésienne et les pétitionnaires qui sont présents ! Donc, on ne peut pas considérer cette réinscription comme quelque chose tout à fait à part, exclu du pouvoir public, non ! Parce que le Président du pays a son siège, et c'est le premier à passer dans l'ordre de passage de ceux qui interviennent au niveau de la quatrième commission, dans la première semaine d'octobre, et ensuite, bien entendu, le représentant de l'État français, puisque c'est lui qui doit normalement amorcer le dialogue sur la décolonisation et répondre aux questions qui touchent à la décolonisation, lors de ces séances de la quatrième commission.

Jusqu'ici, il a eu le beau jeu de jouer la politique de la « chaise vide ». Mais, depuis que nous avons été élus en 2023, la France a accepté que son ambassadeur siège, même s'il siège en tenant des propos que sont ceux qu'à toujours tenus la France — ça ne gêne pas ! —, mais en tous cas, il siège ! Et donc, à partir de là, le dialogue doit s'ouvrir sur les éléments de réponses. On ne peut pas crier au loup tout le temps, à chaque fois que la commission va se réunir. Il y a bien un moment où il va falloir apporter des réponses aux questions posées ; c'est comme cela que — du moins, nous le pensons — que le dialogue s'installe, pour éviter de nous retrouver avec des heurts qui puissent nous obliger à aller au-delà du simple dialogue — que nous appelons de tous nos vœux — et qu'encourage d'ailleurs les autorités de l'ONU !

Est-ce que j'ai répondu à toutes les questions ? Donc, je vais reprendre le perchoir, question d'aller vite.
Merci.

Allez, j'attends les questions.

Le président : Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président. Nous sommes tellement heureux de vous avoir parmi nous (*Rires dans la salle.*), cher collègue !

Bien sûr qu'on n'a pas la même vision, on n'a pas la même interprétation des amendements qui sont proposés aujourd'hui, mais je ne veux pas rentrer dans ce débat. De toute façon, vous déciderez ce que vous avez à décider, vous avez la majorité.

Mais, je voudrais quand même compléter les explications. Sur la décolonisation : Monsieur le président, vous m'avez appelé, avant de mettre en place cette commission sur la décolonisation, et je vous ai effectivement confirmé que nous n'allions pas y adhérer. Effectivement, la décolonisation a été, pendant de longues années, votre cheval de bataille, sur le plan politique. Vous en avez fait une bataille respectueuse — je ne suis pas en train de dire que c'est une mauvaise bataille —, mais elle est devenue politique et on a vu fleurir, ici en Polynésie, des drapeaux de l'ONU sur pratiquement tous les foyers où il y avait, à côté aussi, un drapeau du Tavini huiraatira.

Vous ne pourrez pas échapper à cette interprétation, qui est la nôtre — c'est plus une mise en garde, il ne faut pas croire que nous sommes là pour torpiller vos projets — ; c'est plus une mise en garde mais ça reste, effectivement, un terrain glissant pour l'institution, pour l'assemblée, pour vous-même, qui présidez cette assemblée puisque, que vous le vouliez ou pas, il y a derrière des fins politiques ! Il y a derrière des fins politiques et on ne peut s'empêcher de penser que les moyens de l'assemblée de Polynésie française peuvent, ici, être mis en œuvre pour satisfaire un objectif politique. D'autant que — vous le savez très bien — on rentre là dans une compétence qui est celle de l'État, une compétence sur le plan international et, pour m'y être aussi engagé dans les discussions à New York, le Pays est représenté par le Président de la Polynésie française. Les autres intervenants interviennent en tant que pétitionnaires, c'est-à-dire que ce ne sont pas des représentations institutionnelles — tout le monde sait ce qu'est qu'un pétitionnaire.

Aujourd'hui, vous avez raison, les choses ont beaucoup évoluées ! C'est la raison pour laquelle j'ai estimé qu'il fallait à tout prix inclure cette commission de la décolonisation dans les missions que nous avons donné à la commission des institutions. Parce que je pense, qu'effectivement, c'est beaucoup

plus lié aux problèmes des institutions de notre Pays, que la décolonisation, telle que nous la percevons aujourd'hui et, en tous les cas, telle qu'est l'image que vous avez donné au principe de la décolonisation.

Sur le reste, Monsieur le président, le mot dictateur est un peu fort et je ne conçois pas ce qualificatif venant d'un membre ou l'autre de l'assemblée ; mais, il faut avouer quand même que les difficultés que nous avons connues ces derniers temps — pas que vous, dans la majorité, mais que nous avons connues tous ensemble — laissent la place à une mise en ordre des choses. Lorsque l'on dit que l'on veut donner tous pouvoirs au président de la commission pour décider du retrait d'un texte, pour décider de la nomination d'un rapporteur d'un texte, ça reste, à mon avis, quand même dangereux. Dangereux pour la démocratie, telle que le perçoit votre Président — je l'ai entendu hier soir et il avait quelque part raison ! Tout ce qui se passe aujourd'hui dans la majorité, c'est un principe fondamental de la démocratie : on échange, on essaie de se mettre d'accord... après, on réussit avant, pendant — on peut réussir qu'après et c'est ce que l'on voit aujourd'hui, cela fait effectivement un peu désordre —, mais c'est une interprétation, encore une fois. Mais, je pense qu'il faut résoudre ce problème autrement que de donner un pouvoir extraordinaire au président de la commission — que ça soit des finances ou autre commission — de décider lui seul à retirer un texte ou pas, de décider lui seul de nommer un rapporteur en commission. Je pense que c'est un acte... le jour où vous demanderez un rapporteur de l'opposition, la première des choses que nous ferons, c'est de nous réunir, entre nous, pour savoir *qui parmi nous ira*, qui va représenter l'opposition ?

C'est plus là-dessus où nous avons, effectivement, quelques doutes sur l'avenir de la démocratie au sein de notre assemblée. Ceci dit, si j'étais président de l'assemblée, j'aimerais faire comme vous, avoir un petit peu plus de pouvoir. Mais cela ne passe pas... vouloir organiser le travail, ici à l'assemblée, — à mon avis — ne doit pas passer par une espèce de muselage des interventions du gouvernement dans cette assemblée, ici ou en commission. Le gouvernement doit s'expliquer devant la représentation politique du Pays et il ne faut surtout pas qu'un jour, on nous dise : « *on ne peut pas aller plus loin parce que le temps est limité, nous ne pourrions pas vous donner d'explications* ». Ce sera de notre faute, à ce moment-là, si le gouvernement ne pouvait pas intervenir.

Il y a eu, effectivement, des moments difficiles. Je me rappelle que lorsqu'on a commencé à regarder les orientations financières de ce pays — la discussion sur le ROB, parce que je l'ai dit personnellement —, mais tout le monde autour de la table était d'accord sur un principe : que lorsqu'on discute des orientations budgétaires de ce pays, il serait utile et nécessaire et suffisant, sinon indispensable, que le grand chef soit là ! Que le Président du Pays, qui seul donne les orientations politiques au gouvernement, soit parmi nous. Or, cela n'a pas été le cas ! Que s'est-il passé ? On a commencé par faire parler le ministre des finances qui, naturellement, n'avait pas tout en main ! Et rappelez-vous que lors de cette discussion, il était seul ! Il était seul en séance. C'est ça qui a fait que, effectivement, on a l'impression quelque fois que... Mais ne muselons pas le gouvernement lors des discussions budgétaires ! Je trouve que c'est excellent le fait que chaque ministre puisse s'exprimer et venir nous dire ce qu'il a...

Là où ça dérape un peu, c'est qu'on ne parle pas du budget ! Effectivement, certaines questions sont posées en commission sur le budget ; les ministres n'ont pas toujours le temps de les regarder avant de venir en commission... et ici, c'est ici ! Notre assemblée est là ! Notre souveraineté est ici, dans cette assemblée ! Il faut que les ministres puissent à ce moment-là, justifier leurs orientations politiques et répondre aux questions.

Monsieur le président, c'est cela qui nous fait un peu hésiter sur le vote. Qu'on ne vienne pas nous dire que ce qui se dit en commission ne doit pas se dire ici ! La commission est une séance de travail où, effectivement, on a la possibilité de poser des tas de questions politiques, techniques mais c'est ici, dans cette assemblée, que l'on décide du vote et de l'avis de la population — que nous donnons au travers de nos votes. On ne peut pas dire que la commission ne concerne que quelques-uns d'entre nous. Ici, c'est tout l'assemblée plénière qui est concernée par les débats.

Ce que je voulais dire à notre président : nous ne sommes pas dans le reproche... ce n'est pas ça. Mais, je crois qu'il faut quand même être vigilant sur ce que nous allons faire là, dans la précipitation, j'ai

envie de dire, puisque — vous l'avez citée vous-même, vos rapporteurs l'ont cité —, c'est une réaction après notre séance là, d'il y a quinze jours, de la commission et notre séance à l'assemblée. Je crois qu'il faut bien réfléchir, il faut se poser et regarder quels sont les meilleurs moyens à mettre en route. N'oubliez pas que le règlement intérieur de l'assemblée est un règlement mis en place depuis des décennies ; c'est l'expérience de toutes les assemblées élues dans ce pays qui font que ! Aujourd'hui, vous voulez changer les choses, c'est bien ! Vous pouvez changer les choses. Mais faites attention, faites attention. C'est tout.

Le président : Président Tony.

M. Antony Géros : Oui, merci. Je vais apporter les réponses parce que je suis sûr qu'il va voter pour les modifications qui sont faites.

Donc, pour peu qu'on soit honnête avec notre manière d'expliquer les choses : ce que j'ai retenu, c'est qu'à chaque fois qu'on prend une décision ici, il faut que ce soit, soit la décision de l'ensemble des membres de notre assemblée — si c'est une décision qui est prise ici à l'assemblée —, ou soit l'ensemble des membres de la commission — si c'est une décision qui doit être prise en commission. Pour la circonstance, c'est exactement cela ! À aucun moment, le projet de modification ne donne la possibilité au président de décider tout seul de retirer un texte. À aucun moment ! Mais lisez bien votre projet de modification de texte ! Ce qui est proposé ici, c'est que le président demande, à l'ensemble des membres de sa commission, s'ils sont d'accord d'effectuer le retrait proposé par le président de l'assemblée, ou proposé par un élu, ou proposé par un président de groupe. C'est ce qui est proposé dans le cadre de la modification qui est faite !

Mais jamais, au grand jamais, on ne laissera le président de commission prendre tout seul, de son initiative, le retrait d'un quelconque texte ! À chaque fois que c'est le cas, s'il reçoit une lettre du président de l'assemblée ou une demande quelconque, il soumet à l'ensemble des membres de sa commission et c'est ensemble, à la majorité, qu'ils décident le retrait ou le maintien du texte.

Maintenant, le texte retiré n'est pas retiré et complètement balancé aux oubliettes, non ! C'est un texte, toujours dans le circuit, jusqu'à temps qu'il soit réactivé lors d'une prochaine séance de la commission.

Ensuite, concernant la limitation du temps de parole : c'est uniquement pour le ROB. C'est uniquement pour cela ! Pas pour le débat du budget, où nous avons besoin d'informations. S'il faut qu'il parle 4 heures, il parlera 4 heures ! Cela ne gêne pas. Mais, vous êtes quand même d'accord avec moi, pour le ROB, déjà qu'on doit se farcir le PAP, le gros bouquin ; si, en plus, il faut se farcir l'explication de ce gros bouquin, dans le relief qui lui sied, qui va durer peut-être plus d'une heure, de deux heures, de trois heures... on a préféré limiter les explications relatives au ROB. Comme ça, cela va nous permettre de faire l'effort de lire notre ROB, avant de venir en séance — je ne sais pas s'il y en a beaucoup qui le font, mais il faudrait le faire.

Je pense qu'avec ces explications, Monsieur le président du groupe Tapura, on est bon, on va soutenir !

Par contre, pour la commission de décolonisation : là, je vous ai dit, c'est une commission spéciale. On ne va pas entendre les travaux de la commission spéciale en séance plénière parce que son but, à elle, est de construire la feuille de route qui va être utilisée par le Président du Pays au niveau des instances internationales puisqu'il est obligé de siéger dans ces instances ; et puis, pour la circonstance, vous siégiez déjà au Forum, Monsieur l'ancien Président du Pays ! Le Forum, ce n'est qu'une émanation de l'organisation des Nations Unies à un niveau plus régional qu'est le nôtre — donc, ici, on va siéger dans la cour des grands-là, on va au comité de décolonisation et puis...

Au Forum, vous savez, j'ai eu l'expérience — et je vais prendre à témoin mon prédécesseur Monsieur Gaston Tong Sang — de siéger au GPIIP qui est le regroupement des parlementaires — le Forum étant le regroupement des exécutifs de la région. Et donc, j'ai siégé au GPIIP, mais à chaque fois que nous étions sur des sujets d'importance, ne serait-ce que le réchauffement climatique, nous étions en mal de pouvoir participer avec la capacité de prendre des décisions parce qu'on n'est pas souverain. Alors qu'à

côté, nous avons, à la tribune, pour s'exprimer des présidents de parlements souverains comme Fidji, Tonga, Palau, etc., et il y avait même l'Australie qui était présente et la Nouvelle-Zélande. Et donc, quand vous êtes en face de ces personnes qui partagent la même problématique régionale qu'est la nôtre et qui prennent des décisions — mais des décisions, je vous dis, des décisions — alors que nous, ils nous regardent et on leur dit : « eh bien nous, on soutient vos décisions mais ce serait malhonnête de notre part de dire que l'on va prendre la décision que vous prenez parce que ce n'est pas notre compétence, on n'est pas souverain, on est une collectivité territoriale » !

Et donc, c'est tout cela qui fait que les éléments de langage dans le cadre du dialogue de la décolonisation, ce sont ces éléments qui doivent être déposés sur la table pour qu'on ait une discussion franche avec l'État, pour qu'il nous accorde la reconnaissance qu'est la nôtre, surtout face aux thématiques régionales auxquelles nous sommes confrontées constamment ici, dans le bassin pacifique.

Là, je n'ai parlé que du dérèglement climatique, mais imaginez-vous les tensions géopolitiques qui se passent dans la région ! On ne peut pas rester spectateurs de ces tensions sans pouvoir, non seulement, apporter notre mot à dire mais construire une décision avec tous les partenaires qui sont consensuellement d'accord avec notre manière de penser et de voir les choses.

Donc, je pense qu'avec ça c'est bon ?

M. Édouard Fritch : Président ?

Le président : Oui, Monsieur Fritch.

M. Édouard Fritch : Non, je suis d'accord avec Monsieur Géros. Je pense que ce sont des éléments de réflexion qui doivent nous guider, nous tous ici, sur notre façon de voir les choses. Mais, vous savez, sur ce qu'il vient de dire, nous, on ne peut pas agir. On ne peut pas soutenir une motion lorsqu'on est au Forum ou lorsqu'on est dans l'Assemblée des Pays du Pacifiques indépendants parce que nous ne sommes pas nous même souverains. Ceux que j'ai fréquentés au FIP, au contraire, étaient bien contents que la Polynésie française prenne la même décision qu'eux.

Puisque Monsieur Géros nous parle du réchauffement planétaire, rappelez-vous de la décision que nous avons prise ici avec les Pays polynésiens qui m'ont demandé par la suite à ce que l'on aille jusqu'au *marae* (*NDT, plate-forme construite en pierres sèches et lieu de culte ancien pour des cérémonies à caractère social ou politique*) Taputapuatea pour valider ce que nous avons tous transmis derrière à la COP 21 à Paris, et ce document était signé par nous-même.

Quel est l'intérêt pour ces petits pays du Pacifique ? C'est que la Polynésie a derrière elle une nation, derrière elle un pays qui est fort, qui peut se faire l'écho de ce que nous disons nous. Parce que, si l'on met que les Samoa, les Tonga, vous savez très bien que, derrière, il n'y a pas d'amplificateur.

Donc, tout cela pour vous dire Monsieur Géros... (*Intervention d'un représentant inaudible.*) Oui, non mais enfin ! Déjà là, je n'ai pas envie de voter contre. Maintenant, j'ai plutôt envie de m'abstenir, et cela peut peut-être évoluer, je ne sais pas ! Mais, ce que j'ai envie de vous dire, c'est que vous n'avez pas besoin de tout ça !

Vous savez, la décolonisation — je le dis et je le redis —, c'est votre cheval politique. Et d'ailleurs, ce qui est étonnant dans la modification que vous nous proposez aujourd'hui, c'est que vous estimez que tout ce qui va se dire dans cette commission aujourd'hui doit rester du domaine du secret, doit ... Moi, j'ai envie de vous dire que si vraiment c'est une commission qui concerne l'assemblée, au contraire, il faudrait diffuser, diffuser publiquement ce qui se dit, ce qui se décide au sein de cette commission. Pourquoi, au contraire, là, fermer les frontières ? Ça, ça me gêne, je ne vous cache pas.

Enfin ! Monsieur le président merci parce qu'il y en a d'autres derrière qui veulent poser des questions.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

M. Antony Géros : Je vais expliquer pourquoi. C'est parce que, lorsque vous avez siégé dans le comité de décolonisation ou quand vous vous y êtes fait représenter, vous savez que, là-bas, on construit la résolution qui va être adoptée devant la Quatrième commission ; et cette résolution-là, c'est une résolution qui n'est aboutie que lorsqu'elle arrive devant la Quatrième commission. Et, les éléments de construction de cette résolution sont des éléments qui mettent en jeu des rapports diplomatiques entre les pays qui soutiennent la collectivité qui demande son émancipation et les grandes nations de ce monde qui sont plutôt conservatrices et qui font tout pour essayer de minimiser l'action de ces pays en voie d'émancipation.

Et donc, pour peu que les réflexions émanant par exemple d'une commission de décolonisation à l'intérieur de notre assemblée fuitent par exemple, cela va dénaturer complètement la discussion en matière de dialogue sur la décolonisation qui va se tenir devant le comité des 24 au mois de juin par là puisque tous les éléments de langage qui font partie de la construction diplomatique de ce document auront été divulgués à la presse ! Ce n'est plus la peine !

À ce moment-là, on va arriver là-bas avec des contre-argumentations et un dialogue qui va être tellement fermé parce que l'on n'aura pas apprécié que tel élément de langage soit instruit de manière... à décharge ou bien à charge contre le pays de tutelle et qui va faire que cela ne va pas apporter de l'eau au moulin ou bien des facilités dans le dialogue sur la décolonisation. C'est pour cela que l'on veut garder ... Et de part et d'autre d'ailleurs ! Même au niveau de l'État parce qu'eux aussi construisent également leur projet de résolution à leur niveau. Et donc, la confrontation de ces deux projets de résolution va se faire lors de ces rencontres qu'il y aura au comité des 24. C'est pour cela qu'on veut éviter de divulguer avant que ce soit adopté dans les instances ad hoc, pour éviter que le dialogue ne se durcisse entre les parties qui sont concernées.

Donc voilà, là je m'arrête parce que je pense qu'on a assez discuté.

Ah ! Il y avait une question de Nicole. Oui Nicole ?

Le président : Voilà. Merci, Monsieur le président pour vos interventions. Je pense qu'après l'intervention de Nuihau, vous allez tomber d'accord.

M. Nuihau Laurey : Oui, merci Monsieur le président. Je crois que c'est un moment historique : c'est la première fois qu'un **maire** de Tautira préside l'assemblée donc bravo ! (*Applaudissements dans la salle.*)

Je voulais partager deux réflexions avec le président de l'assemblée sur cette évolution du règlement intérieur.

D'abord sur ce qu'a indiqué le président sur la notion de dictateur, je ne pense pas effectivement qu'on ait à la tête de notre institution un dictateur. C'est De Gaulle qui disait : « *je ne vais pas commencer une carrière de dictateur à 67 ans* ». Je ne sais pas quel âge a notre président mais je ne pense pas non plus qu'il soit dans cette démarche. On a apprécié effectivement que lorsque nous posions des questions, nous répondions et nous intervenions, quand nous dépassions le temps de parole, on nous laissait effectivement terminer.

Par contre, j'ai deux réflexions sur ce qui a été discuté.

La première chose, c'est que nous, nous ne sommes pas opposés à une évolution du règlement intérieur. Par exemple, pour la création de la commission d'évaluation des politiques publiques, on l'a toujours dit, c'est quelque chose qui est fondamental, qui est essentielle pour accompagner et notre assemblée et le gouvernement dans l'analyse de tout ce qui a été mis en œuvre sur tous les plans économiques, sociaux et autres.

Par contre, ce qui s'est passé lors de la commission qui a examiné la loi fiscale, moi je pense qu'il ne faut plus que cela se reproduise. Ce n'est pas le fait de l'opposition, des minorités, c'était le fait de la majorité parce que ce texte, il a été débattu pendant 11 heures ! Je pense que ma collègue Tepuaraurii et moi-même nous avons participé quasiment à 90 % de la discussion pendant ces 11 heures et à la fin de ce débat, il y a eu un vote du texte, des amendements qui ont été retenus, d'autres qui ont été rejetés et des articles qui ont été abrogés du fait de la majorité. Donc, ça, ce n'est pas quelque chose qui ne s'est pas déroulé. Et, le fait finalement de revenir quelques jours plus tard — presque comme par magie — en annulant tout ce qui s'est passé, moi, je pense que cette évolution-là n'est pas saine. Et si l'évolution du règlement intérieur va dans le sens d'une plus grande clarification de comment doit se passer ce travail préalable, nous, nous sommes tout à fait d'accord pour ça.

La deuxième chose, et je l'ai indiqué pendant le débat qui a eu lieu sur le budget, moi, contrairement au président de l'assemblée, je ne pense pas qu'il y ait finalement une forme de compétition entre la commission et la séance plénière. Chacun a son rôle. C'est-à-dire que pour le budget, si on reprend le budget — mais c'était exactement la même chose pour les lois fiscales —, les questions qui ont été posées en commission ne sont pas celles qui ont été posées en séance.

L'objet de la commission est de permettre à l'ensemble des représentants — pas uniquement ceux qui appartiennent à la commission mais tous les représentants qui viennent assister à la commission — d'avoir toutes les informations possibles et imaginables sur le texte, les modalités (pourquoi telle recette fiscale ? pourquoi telle loi ?). Et, finalement, le rôle de la commission est un rôle d'éclaircissement par rapport à la séance plénière où le débat doit se tenir.

D'ailleurs, le débat est public en séance plénière et pas en commission. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au président de l'assemblée, quand nous avons siégé pour le budget, que certaines commissions puissent faire l'objet d'une diffusion, notamment celles qui concernent les textes importants comme le budget et les lois fiscales.

Et donc, pour moi finalement — comment dirais-je —, le fait que la commission dure longtemps et que la séance dure longtemps, ce n'est pas une anomalie. Au contraire, c'est de cette manière que le travail doit se passer. On a tout le temps de poser des questions en commission et, en débat, chaque représentant vient et complète finalement les interventions qu'il a pu tenir pendant la commission. Et ce n'est pas parce que cela a duré 11 heures là et deux jours-là que c'est finalement une anomalie !

L'anomalie, c'est lorsque la séance dure très peu de temps, la commission dure très peu de temps et la séance dure très peu de temps. Et c'est là que, finalement, beaucoup de nos concitoyens considèrent que l'on ne sert finalement à rien. Le fait que nous ayons débattu pendant 11 heures montre qu'il y avait un vrai intérêt sur ce texte et on essayait de le comprendre.

Et comme le président Fritch l'a indiqué, c'est vrai que le ministre est venu tout seul et sur beaucoup de questions, on n'a pas eu de réponses ! C'est ça qui a fait que cette commission a duré 11 heures parce qu'en face de nous, on avait quelqu'un qui manifestement ne maîtrisait pas le dossier ! Mais si cela n'avait pas été le cas, si le Président était venu à cette commission, eh bien cela aurait duré beaucoup moins de temps ! Donc, ce n'est pas la faute de la durée, aussi bien de la commission que de la séance et encore moins des représentants qui essaient de participer activement. Voilà merci.

Le président : La parole est à Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, merci Monsieur le président.

Dans la continuité de ce que mon collègue Nuihau Laurey dit pour votre volonté de réformer les débats budgétaires, je dirais que dans la commission des finances, on n'a pas tous les élus parce que seuls neuf élus sont membres et donc leur prise en charge de transport est validée puisqu'ils sont membres. Et, tous ceux, et je pense notamment aux élus des îles qui souhaiteraient participer à cette commission des

finances, eh bien, ils n'auraient pas leur billet pris en charge pour venir débattre. Et donc, si vous voulez que la discussion se passe en commission des finances et que tous les élus soient présents, il faut aussi leur donner l'opportunité de pouvoir venir débattre.

En plus, élément important, en commission, les ministres sont aidés de leurs conseillers techniques. D'ailleurs, à plusieurs questions, ce n'est pas le ministre qui nous répond mais toute son équipe et même ses chefs de service ; alors qu'en séance, toutes ces personnes qui accompagnent le ministre ne peuvent pas répondre.

Et, je dirais que la période budgétaire est la période la plus intense. Nous sommes des élus, nous sommes payés pour nous réunir, pour poser des questions, et réduire les temps de parole, réduire le temps de débat ne va pas — comment on va dire ? — justifier les moyens qui sont mis dans notre assemblée.

Ensuite, je voudrais aussi revenir sur quelque chose, c'est-à-dire la possibilité, l'opportunité de retirer un texte. Actuellement, dans le règlement intérieur, le gouvernement a cette possibilité-là, à tout moment dans la procédure législative, de pouvoir retirer un texte. Et d'ailleurs, Madame Crolas a utilisé de ce pouvoir-là, lorsque nous avons étudié en commission un texte sur la fonction publique, que des amendements ont été validés par la majorité mais sans consultation de la ministre. Et la ministre a préféré, après la commission, retirer le texte et le peaufiner. Et donc, le retrait d'un texte, et surtout d'un texte venant du gouvernement, le gouvernement a la possibilité de pouvoir retirer ce texte ! Et là, avec la modification du règlement intérieur, en fait, on vient donner l'opportunité aux élus de la majorité de retirer un texte qui est proposé par le gouvernement.

Nous, nous ne sommes pas contre l'évolution du règlement intérieur, mais attention ! Moi, je suis à ma troisième mandature, j'en ai vu passer des modifications de règlement intérieur et, à chaque fois, c'était pour asseoir un peu l'autorité de la majorité. Chacun vient avec ses petites modifications pour se simplifier la vie ou obtenir un peu plus de prérogatives.

Et ce qui me dérange aussi, Monsieur le président, c'est concernant la commission de décolonisation. On est tout le temps là à demander au gouvernement plus de transparence, d'être — comment on va dire ? —, que le gouvernement nous transmette plus d'informations parce qu'on a besoin d'être éclairé. Eh bien, cette commission de décolonisation est quand même sur des moyens publics. D'ailleurs, vous le verrez dans le budget que l'assemblée pourra financer le recrutement d'experts pour cette commission de décolonisation. Et à partir du moment où cette commission appelle des moyens financiers publics, je pense que réclamer la transparence des débats est tout à fait légitime. Voilà.

Je vous remercie.

Le président : Président Tony.

M. Antony Géros : Je ne pensais pas que ce texte allait être très discuté.

Je crois que j'ai été clair sur le fait que, jusqu'ici, il y avait des pratiques qui étaient faites en commission qui n'étaient pas écrites. Sauf que dernièrement, nous nous sommes trouvés devant un problème qui parce que la règle n'avait pas été écrite, donc on a utilisé cela pour essayer d'expliquer que la demande de retrait d'un texte qui a été demandé ne pouvait pas être retenue.

Et donc, aujourd'hui qu'est ce qui se passe ? Peu importe, le gouvernement a la possibilité de retirer. La question ne se pose même pas ! Il nous adresse une lettre pour nous dire que le texte qui était pressenti à être mis en discussion à telle commission ne le sera plus parce qu'il est retiré. Ou bien, avant la séance, on reçoit donc la demande du gouvernement ou bien pendant la séance, et donc le texte est retiré.

Mais, lorsqu'il s'agit d'un texte qui relève d'une proposition émanant de notre institution, rien est écrit pour l'instant, rien n'est écrit. Ce qui avait été acté, c'est qu'en séance plénière, on proposait le retrait

du texte, et pour proposer le retrait du texte, on faisait voter la majorité. C'était comme ça que cela se passait.

Maintenant, en commission législative, on réécrit la même règle. On leur dit que si jamais il y a une demande dans ce sens, à ce moment-là, c'est l'ensemble des élus de la commission qui procède au retrait ou au maintien du texte.

Ensuite, par rapport à la commission de décolonisation... non, non je continue sur la transparence, sur le fait qu'il faudrait que l'on donne autant de temps qu'il faut pour que tout le monde soit bien informé du texte étudié et que la discussion puisse être menée correctement. Par rapport à ça, il ne faut pas oublier que derrière chaque séance, derrière chaque commission, il y a toute une équipe institutionnelle qui est mobilisée et quand on mobilise une équipe institutionnelle — et vous avez raison de le dire — on engage des fonds publics. Il faut être conscient de cela. Et, c'est la raison pour laquelle je me suis dit que si l'on va avoir des commissions aussi longues que ne vont durer nos séances plénières avec une demande d'ouvrir au public ce type de commissions alors que nos séances plénières sont publiques, moi je préfère que l'on fasse une petite commission juste pour annoncer ce qui va se passer et qu'on fasse la vraie commission en séance — et que l'on va appeler séance plénière — pour des raisons évidentes de coûts et pour des raisons évidentes de communication. Puisque, ce qui vous intéresse le plus, c'est que les débats soient faits avec tous les moyens possibles pour que l'ensemble de la population puisse voir comment les débats sont conduits, qui sont ceux qui débattent et, dans le débat effectué par les débatteurs, quel en est le contenu. Si c'est l'objectif recherché, faisons-le en séance plénière.

On ne va pas *alors* reproduire la même chose en commission et revenir ensuite en séance plénière pour reposer des questions qui auraient dû avoir été posées, à ce moment-là, en séance plénière. C'est pour cela que je disais, quand on vient me dire : « c'est quoi l'AP numéro tant qui coûte tant » alors qu'en séance plénière, on n'a jamais entendu parler d'« AP numéro tant qui coûte tant » ! Alors quand vous faites ça pour une AP, cela ne gêne pas, mais quand on passe trois heures à essayer de demander au ministre, en le repoussant dans ses recoins parce que vous avez à votre bénéfice l'expérience déjà des mandats passés, mais nos ministres qui viennent d'arriver, ils n'ont pas cette expérience ! Alors forcément, ils sont obligés de prendre du temps, le temps qu'ils auraient pris en commission, pour se retourner et demander aux techniciens de leur apporter l'information de la question qui vient de leur être posée en séance plénière. Et si c'est cet objectif qui est recherché — c'est pour cela que je dis —, faisons alors, transformons nos séances plénières en commission !

Par contre, si nous sommes d'accord de revenir à une situation beaucoup plus normale qui est celle qu'on a toujours observée pendant des années ici au sein de notre assemblée, que ce soit en commission ou en séance plénière, à ce moment-là, on continuera à faire comme on a l'habitude de faire.

Donc moi, je veux juste que vous vous positionnez par rapport à cela parce que c'est un problème qui n'intéresse, pour l'instant, que certains membres d'expérience de la minorité parce qu'ils ont, dans leurs réflexions, déjà des éléments assez clairs de la question à poser puisqu'en mémoire, ils se rappellent du dossier, que ce dossier a fait l'objet d'une convention État-Pays, ils savent exactement où la convention est arrivée et donc ils posent leurs questions en connaissance de cause, alors que le ministre qui vient d'arriver ... Bon, ce sera valable que pour la première année parce que je pense que, dans six mois, ils vont être, comme on dit « *ils se seront bien préparés* » — j'espère du moins. Mais en tous les cas, c'est ce qui a un peu patiné dans le cadre du débat budgétaire que nous avons eu jusqu'ici, c'est la méconnaissance des dossiers de nos ministres ; mais, on ne peut pas leur reprocher cela, ils viennent d'arriver ! Moi, j'ai été un nouveau ministre aussi à mon époque et j'étais comme eux au début, je cherchais mes repères... (M. Édouard Fritch, hors micro : « Tu étais bon ! Tu étais bon ! ») Ah j'étais bon ! (Rire.) (M. Édouard Fritch, hors micro : « Tu étais meilleur ! ») (Rire.)

Enfin, en tous les cas voilà, c'est un peu la réponse que je veux apporter à Nuihau.

Mais maintenant, eh bien, il faut que l'on voie ensemble ! Je ne sais pas aussi ! Moi, je veux trouver le bon format parce que je n'ai que le format de l'expérience que l'on a eu jusqu'ici, et cette expérience

que l'on vient d'avoir tout récemment, elle est récente. Pourquoi je dis qu'elle est récente ? Parce que le problème, c'est un problème qui m'a surpris et c'est un problème qui ne touche que la majorité.

Normalement, dans une majorité — enfin, du moins c'est mon point de vue —, on doit d'abord s'entendre entre nous. Et bon, j'ai eu l'impression que l'on s'était entendu, mais finalement on est revenu avec la même copie, ce qui m'a fait dire que l'« on ne s'est pas du tout entendu ». Alors peut-être que l'on s'est mal compris, et j'ai cru comprendre après que non, on s'était bien compris, mais que la vraie décision ne pouvait pas venir que du ministre. Et c'est comme ça que l'on a eu droit à la culbute des commissions qui ont été retardées, reportées... En plus, Engie s'en est mêlé parce qu'il nous a foutu un *blackout* au bon moment et donc cela nous a retardé à peu près d'une semaine. Mais, je ne pense pas que cela va se reproduire parce qu'on a eu une bonne discussion avec le Président du Pays sur ce sujet-là, et du moins je lui ai dit que je ne veux plus que cela se reproduise. *Merci*.

Le président : On va poursuivre la séance.

Avant la discussion de l'article 1^{er}, un amendement a été déposé par Tepuaraurii enregistré sous le n° 13282.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Avant de parler de mon amendement, je voudrais juste repositionner mes propos par rapport à la réponse qu'a faite mon collègue Allen Salmon. Moi, je n'ai pas de problème avec le choix du rapporteur qui a été fait. Il n'y a pas de souci. Je n'ai aucun problème avec ça. Quel que soit le rapporteur qui est choisi et en l'occurrence pour ce présent dossier, le budget en tout cas, je n'ai pas de problème que l'on prenne un questeur.

Mon problème, c'est que lorsqu'on se réfère au règlement intérieur, tel qu'il est écrit jusqu'au moment où je suis en train de parler, la version (l'article 28) qui n'est pas encore modifiée — et je le répète encore à l'heure où je parle — dit : « *après avis de la commission, le président — donc le président de la commission — peut désigner un ou des rapporteurs non membres de la commission* ». Sauf que je suis membre de la commission de l'économie, et à aucun moment on nous a demandé notre avis sur le fait de désigner Monsieur Allen Salmon comme rapporteur. Mais je le répète, je n'ai pas de problème que ce soit Allen. Il n'y a aucun souci ! Au contraire, en tant que questeur, c'est tout à fait légitime. Mais c'est simplement pour dire qu'aujourd'hui, on nous demande de voter une modification du règlement intérieur qui, en fait, n'est qu'un accessoire parce que cela fait déjà un moment que, finalement, on bafoue le règlement intérieur ! C'est juste ça que je voulais dire dans mon intervention mais je n'ai pas de problème avec le choix de quelconque des rapporteurs qui a pu être fait.

Si je reviens sur l'amendement, Monsieur le président, effectivement, je propose qu'avant l'article 1^{er} de la proposition de délibération, il soit inséré un article rédigé comme suit :

« Article 1^{er} : Au deuxième alinéa de l'article 24 de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française, les mots : « *envers les membres du gouvernement ou envers les représentants* » sont remplacés par les mots : « *envers autrui* ».

Alors, qu'est ce qui a motivé le dépôt de cet amendement ?

En fait, c'est la réponse de notre président de l'assemblée à un courrier qui lui a été adressé par le président de notre groupe, Monsieur Édouard Fritch, concernant effectivement des propos qui ont été tenus par notre collègue Tapatu. Et, si vous vous souvenez, c'était Lana Tetuanui qui avait demandé un rappel au règlement avec une application de l'article 24 du règlement intérieur qui prévoit effectivement que si des propos discriminatoires, racistes ou xénophobes soient tenus, on puisse demander l'exclusion de l'élu en question. Et ce qui m'a surpris dans la réponse de notre président de l'assemblée, c'est tout simplement que dans la réponse qu'il nous fait, il ne remet pas en cause la nature des propos. Il ne dit pas qu'ils sont xénophobes ou pas, il ne dit pas non plus le contraire.

Par contre, dans ce qu'il nous dit, il nous dit que d'après sa lecture du règlement intérieur, il faut que ces propos, s'ils ont réellement été racistes, soient adressés aux membres du gouvernement ou aux membres, enfin aux représentants.

Ce qui veut dire que si des propos racistes, xénophobes ou discriminatoires sont adressés à Madame la secrétaire générale qui est là devant, adressés à nos collaborateurs de Tetunae là ici, à nos journalistes ici présents ou au public, il n'y a pas de problème. Les propos sont condamnables uniquement s'ils sont adressés à nous, les élus ou aux membres du gouvernement. Et que à ce titre-là, parce que Tapati n'avait pas adressé ses propos ni à moi, ni à un élu parmi nous, ni à un membre du gouvernement, eh bien, il ne tombait pas sous l'article 24.

Et donc, c'est pour cela que je vous propose cet amendement pour clarifier la lecture, enfin l'interprétation que l'on peut avoir de cet article, et que je vous propose que soit clairement écrit que ce n'est pas seulement envers les membres du gouvernement et envers les représentants mais envers autrui, c'est-à-dire quiconque présent dans cet hémicycle et quand les propos sont tenus dans l'hémicycle.

Et, pour appuyer ma demande, juste pour rappel, il y a quelques années, il y a eu une condamnation pour des propos qui avaient été tenus mais pas tenus envers quelqu'un de désigné dans cette assemblée, des propos qui étaient très généraux. Donc, à mon sens, puisqu'on fait une interprétation, je vous demande de me soutenir dans cette clarification.

D'autant plus que je sais que le *fa'atura* (NDT, *respect*) est important pour le Tavini huiraaatira, il est tout aussi important pour moi, et également, je me suis permise de citer votre page 16 de votre programme — que je lis aussi avec attention et que je respecte : « l'égalité devant la loi et le traitement équitable des citoyens sont des valeurs essentielles pour garantir une société juste ».

Et donc voilà, c'est pour ça que je vous propose le présent amendement.

Merci.

Le président : Oui. La discussion est ouverte sur cet amendement. Président Tony ?

M. Antony Géros *Oui, merci bien. Je voudrais m'exprimer en tahitien pour répondre à cette question.*

Le jour où notre sénatrice a fait cette demande, l'intervention de notre collègue Tapati avait déjà eu lieu et, pour aller plus loin, j'ai souhaité interroger notre collègue sur les propos qu'il avait tenus. D'après ce qui est inscrit dans notre règlement intérieur, l'on peut user du pouvoir de sanction disciplinaire qui régit nos séances lorsqu'un élu de cette assemblée ou bien du gouvernement est mis en cause, mais pas lorsque des propos, qui seraient considérés comme étant discriminants, sont tenus à l'encontre d'une personne au sein de la population ou bien d'une personne autre que les représentants siégeant au sein de notre assemblée.

J'ai donc demandé à la secrétaire générale de m'envoyer son intervention (NDT, celle de M. Tapati) — et elle me l'a envoyée — et en lisant celle-ci, je n'ai relevé aucun terme dans ses propos qui laisserait penser, comme on a bien pu l'entendre, que l'on discrimine ou que l'on attise le racisme. Pas du tout ! En tout cas, pas d'après la lecture que j'ai faite des propos qu'il a prononcé. Et donc, j'avais souhaité attendre leur retour, celui de cette collègue, pour lui demander d'écouter l'intervention et d'identifier dans celle-ci les propos qu'elle considérerait comme étant discriminants et qui méritaient qu'on le sanctionne.

Comme notre collègue l'a rappelé, on a déjà eu affaire à ce type de problèmes.

Notre règlement intérieur est clair : lorsqu'un élu porte des accusations sur un autre élu, une sanction disciplinaire peut être appliquée à l'élu qui est mis en cause, qu'il soit représentant au sein de l'assemblée ou bien au sein du gouvernement du pays.

Par contre, s'il tient un discours politique que l'on considère comme étant discriminant, à ce moment-là, on ira devant la justice ! C'est d'ailleurs ce qui s'était passé à l'époque — et c'est ce qu'elle disait — et, lorsque le verdict est tombé, le représentant à l'assemblée a été condamné, non pas par nous mais par la justice ! Car, à notre niveau, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qu'il s'agit bel et bien là de propos discriminants ou pas ! Ainsi, dans notre projet de décolonisation, l'utilisation de notre langue au sein de notre pays constitue l'un des sujets essentiels. Bientôt, nous ne pourrons plus utiliser les termes de « noir » ou bien « blanc » ! Lorsqu'on utilise le terme de « noir », tout de suite « voilà, notre collègue a des intentions malveillantes... ! », alors que, non, ce n'est pas du tout le cas.

Je traduis : quand les faits se sont passés, Madame la sénatrice a demandé à ce que on procède à l'application d'une décision, qui relève de notre règlement intérieur, en matière de discipline pour sanctionner, au titre de l'exclusion, notre collègue Tapatī, par rapport aux propos, qui semblent être des propos xénophobes, qui ont été tenus par lui.

Que dit le règlement intérieur ? Le règlement intérieur est clair ! Il dit qu'à partir du moment où les propos ont été tenus à l'encontre d'un élu de l'assemblée ou d'un élu du gouvernement, l'article pressenti du règlement intérieur peut trouver à s'appliquer. Ce qui relève de la décision propre du président de l'assemblée, c'est uniquement le rappel à l'ordre. Toutes les sanctions graduelles, au-dessus du rappel à l'ordre, dont la dernière qui est l'exclusion temporaire de la salle, ne relève pas du président. Elle relève de l'ensemble des élus de l'assemblée. Mais, pour pouvoir mettre en œuvre cette disposition, j'ai besoin quand même d'écouter le contradictoire ; c'est-à-dire, en présence de la personne qui accuse celui qui a été l'auteur de ces propos. Et donc, j'ai attendu que nos collègues reviennent mais, ils ont décidé de ne plus revenir ! Qu'à cela ne tienne ! Mais en tous les cas, actuellement, le règlement intérieur me semble être bien écrit, puisqu'il discipline le comportement des élus de l'assemblée vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis du gouvernement.

Maintenant, tous les débordements verbaux, oraux qui sont tenus par les élus de l'assemblée, ou par les élus du gouvernement, et qui trouvent à être remis en cause pour des raisons xénophobes ou autres, doivent normalement être déférées devant un prétoire et trouver à obtenir l'arbitrage judiciaire. C'est ce qui s'est passé il y a quelques années de cela, où un élu s'était exprimé au sein de l'assemblée, non pas contre un élu de l'assemblée ou contre un membre du gouvernement, mais plutôt comme ça, qui a fait l'objet d'un recours et pour lequel il a été condamné ! L'assemblée ne s'était pas prononcée dessus puisque la justice s'était prononcée à sa place.

Donc, je ne pense qu'il soit nécessaire qu'on retienne cette décision, cet amendement, parce que je serais très mal d'avoir à m'ériger en juge pour décider si les propos qui ont été tenus — surtout s'ils sont tenus en *langue polynésienne* — sont des propos véritablement xénophobes, de nature à me permettre de vous demander de sanctionner la personne au titre de l'exclusion temporaire.

Le président : Oui, Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président de l'assemblée, pour vos réactions. Je retiens, de ce que je viens d'entendre, que ce n'est pas à l'assemblée qu'on aurait dû demander « un simple rappel à l'ordre », mais qu'il faudrait qu'on aille porter plainte contre notre ami Tapatī, pour savoir si la justice est d'accord avec nous, ou pas.

La deuxième chose — je retiens aussi l'exemple que j'ai donné tout à l'heure — : si au sein de cet hémicycle, on décide d'insulter Madame la secrétaire générale, ou toutes personnes autour de nous, qui ont la « malchance » de ne pas être élu ou membre du gouvernement — parce que finalement, ça nous donne un statut supérieur ; parce que nous, il ne faut pas nous insulter mais on peut insulter les autres !

Après, je reviens à l'exemplarité. On nous regarde, on nous regarde là ! Tout ce qu'on fait ici est suivi et par de plus en plus de personnes. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que quand on nous regarde tenir des propos — on peut parler de tendancieux. Je vais vous parler d'une petite anecdote, qui m'a été

rapportée par Etienne Raapoto : quand il était rédacteur en chef en Guadeloupe — Guadeloupe la 1^{re} — pour ceux qui connaissent un peu le jargon du monde audiovisuel, lorsqu'il y a le noir à l'écran, qu'il y a de la neige et tout, on appelle ça un « noir à l'écran ». En Guadeloupe, c'est interdit de dire « noir à l'écran », parce que ce sont des propos racistes et discriminatoires. Il faut donc dire un blanc à l'écran.

C'est pour vous dire jusqu'où on peut aller ! On peut jouer sur le sens des mots. Quand il m'a raconté cela, ça m'a bien fait rire ; mais là-bas, cela ne les fait pas rire ! Quand j'ai entendu : « *notre population blanchit* », ça ne me fait pas rire, peut-être parce que je suis blanche ! J'aurais été un peu plus foncée, peut-être que ça ne m'aurait rien fait.

En fait, tout ce que je demande, c'est qu'on soit clair dans ce qui est écrit dans notre règlement et qu'il n'y ait pas sujet à interprétation. Après, c'est vous qui décidez si on est supérieur aux autres ou pas, si on doit être exemplaires au sein de cet hémicycle ; cette règle s'appliquera à nous tous ! Pas qu'à vous, quand vous porterez des propos un peu tendancieux, mais à nous aussi, si parmi nous certains ont des propos tendancieux ! Ce sera une règle qui s'appliquera à nous tous. Merci.

Le président : Président Tony.

M. Antony Géros : Ma chère *cousine*, Tepua. Qu'est-ce que Tapati a dit ? Vous avez retenu que la manière dont s'est exprimé votre *sénatrice* et les propos qu'elle a tenu pour condamner Tapati. Tapati il a dit : « *j'ai rencontré un ami qui revient de France et il m'a dit qu'en France, aujourd'hui, il y a que des noirs.* » Ce n'est pas Tapati, c'est un ami... il n'y a que des noirs ! Il n'y a plus de français en France ! Et après, Tapati a dit : « *ici, il n'y a que des blancs.* ». C'est une discussion entre deux personnes ! Il a partagé ça avec nous, il ne faut pas le prendre au premier degré ! Il voulait simplement utiliser cela comme tu viens de l'expliquer là, avec le blanc ou le noir de la télévision. On ne va pas pour autant en faire une affaire d'État ! On est dans un hémicycle, on débat politiquement donc, on est toujours *borderline* quand on intervient — surtout, il y a des spécialistes pour ça.

M. Édouard Fritch : Non mais, Monsieur le président, vous ne pouvez pas dire ça. C'est que vous tolérez... (**M. Antony Géros, hors micro :** « Ah non ! ») Ah si !

Le président : *Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ?* Président Tony.

M. Antony Géros : Il aurait tenu des propos différents, j'aurais arrêté tout de suite. Vous me connaissez. Par exemple, des propos comme vient de citer Tepuaraurii à l'encontre d'une personnalité française sur place, j'aurais interrompu tout de suite, mais ce n'est pas le cas ! C'est juste... peut-être qu'il a voulu briller à sa manière — je ne sais pas mais peut-être que c'est le cas. Il a boîteusement fait ça. Mais, je ne pense, qu'à travers ces propos, il ait voulu vraiment être offensif dans sa manière de dire les choses. C'est du moins ce que j'ai ressenti quand j'ai relu les propos qui ont été tenus ; parce moi aussi j'avais complètement oublié, ça c'était passé à la séance d'avant ! Donc, comme tu dis, on ne va pas en faire un plat !

Le président : On va passer au vote de cet amendement. Qui est pour ? Contre ? 38 contre et 17 pour. 38 contre.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je suis désolée, Monsieur le président, lorsque vous avez demandé « *qui est pour* », certaines mains se sont levées. Donc, j'aimerais bien qu'on puisse compter — et des mains que j'ai vu l'autre côté. C'est simplement pour pouvoir recompter.

Le président : On va recommencer. Qui est pour cet amendement ? 17. Contre ? 38. L'amendement est rejeté.

Article 1

Le président : On passe à la discussion de l'article 1^{er}. Pas de discussion pour l'article 1^{er} ? Nous passons au vote. Qui est pour ? 38. Qui est contre ? 0. Qui s'abstient ? 17 abstentions. L'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. Pas de discussion ? On met au vote. Même vote ?

L'article 2 est adopté.

Article 3

Le président : Discussion sur l'article 3.

Monsieur Tong Sang.

M. Gaston Tong Sang : Merci président. Je vais tout simplement rajouter à ce qu'a dit notre président Édouard Fritch, parce que cet article traite du débat sur les orientations budgétaires. En commission des institutions, j'avais demandé à ce qu'on précise que ce soit le Président en personne qui vienne défendre, devant l'assemblée plénière, les orientations budgétaires.

Il y a trois temps forts pendant la session budgétaire : il y a l'ouverture de la session budgétaire, où le Président du Pays prononce un discours qui doit donner les grandes lignes du budget futur de l'année suivante. C'est le ROB qui vient décliner ces directions, ces grandes lignes, sous forme d'orientations. On a assisté à cette séance et ce n'est pas normal — à mon sens — que ce soit le ministre des finances qui vienne dérouler — ce ne sont même pas des orientations, ce sont des actions qui n'ont même pas été débattues en commission. Je comprends que notre Président de l'assemblée ait envie de mettre de l'ordre dans le déroulement de ce débat, en limitant le temps.

Je pense que la première institution du pays, c'est le Président du Pays. C'est la première institution de notre Pays ! Les responsabilités d'un Président sont énormes ! D'ailleurs, au moment de son investiture, on s'attendait à ce que le Président nous fasse quand même son discours d'investiture, ne serait-ce que rappeler les grandes lignes du programme du *Tavini huiratira*, à réaliser sur les cinq ans à venir. Ne serait-ce que cela ! À quoi a-t-on assisté ? On a vu un Président dire : « *Je n'ai pas fait de discours, je suis là, je vais faire parler mon cœur.* » Ok, c'est bien, c'est original ; mais la population qui vous a fait confiance a quand même envie de savoir ce qu'on va faire la première année, deuxième année, troisième année et jusqu'à la cinquième année. Il n'y a pas eu de discours d'investiture.

À la séance budgétaire, on a l'impression que le Président est venu à l'ouverture, sans discours non plus ! Et au ROB, c'est le ministre des finances qui déroule les orientations budgétaires du Pays ! Je pense qu'à un moment donné, ayant autant de responsabilités, il faut quand même que le Président du Pays engage sa responsabilité et engage son gouvernement. Quand on voit ce qui s'est passé par la suite, la mesure fiscale annoncée dans la presse, dans le ROB, qui a fait partie des propositions budgétaires du gouvernement... cette réforme fiscale sur la contribution de solidarité sur le patrimoine immobilier a été retoquée par sa propre majorité ! Le propre d'un Président qui se voit retoquer une mesure phare de son budget, c'est peut-être déposer sa démission ! Il y a quelque chose qui ne va pas ! Je pense que c'est là, le moment de dire au Président : « *Attention ! Viens devant l'assemblée plénière, engage ta responsabilité et celle de ton gouvernement.* ». C'est cette modification que j'aurais aimé voir là.

Limiter le temps de parole du gouvernement : on va un peu trop loin ! On va un peu trop loin. Je pense que le législatif va un peu trop loin, surtout à ce niveau-là du déroulement de la session budgétaire. Voilà ce que je voulais dire sur cet article. C'est important. C'est dommage que notre Président ne soit pas là, mais notre ministre transmettra les informations au Président, c'est important ! C'est la première institution du Pays ! C'est vrai que notre système est un système où le pouvoir est exercé par le législatif. Le budget géré par le Président du Pays est de 160 milliards ! Notre budget qu'on va voter dans quelques

minutes n'est que de 2 milliards ! Il faut quand même que le Président, à un moment donné, affirme, s'engage ! C'est ça que je voulais dire au niveau de cette modification de l'article 3. Merci.

Le président : Président Tony.

M. Antony Géros : Ce qui est fait ici vient compléter une disposition qui existait déjà. Que dit la disposition qui existait déjà ? Elle dit ceci : « *Pour ouvrir le débat — on est en ROB, débat d'orientations budgétaires —, le président de l'assemblée invite le gouvernement à présenter le rapport.* » On entend d'abord le gouvernement, une fois. Qui du gouvernement ? Si vous voulez qu'on précise « *le Président du Pays* », pourquoi pas ? Ça ne me gêne pas. Mais en tous les cas, pour ouvrir le débat sur le DOB, je ramène la parole au gouvernement. Quand il a fini, le président de l'assemblée invite ensuite le rapporteur de la commission des finances à présenter les observations de la commission des finances. Deuxième intervention. Celui-là, on ne peut pas l'enlever parce que le DOB, ou le ROB, passe en commission législative des finances ; et donc, la restitution du travail, effectué en commission, se fait par l'intermédiaire du rapporteur. Donc, il doit intervenir aussi ! C'est le deuxième rapporteur.

Ce que j'ai apporté comme précision — quand j'ai vu le temps qu'ont pris les intervenants dans le cadre des explications relatives au débat d'orientations budgétaires —, c'est uniquement de limiter les interventions du gouvernement, Président du Pays, à une heure et la moitié de ce temps au rapporteur de la commission de finances qui devrait, normalement, résumer ce que le gouvernement — par l'intermédiaire du Président, du ministre des finances —, aurait dit pendant une heure. Donc, voilà. On n'a pas fait plus que ça ! Maintenant si vous pensez qu'il faut laisser le temps, ça ne me gêne pas ! Donc, on va retirer. Maintenant, si vous voulez que ce soit, au niveau du gouvernement, le Président qui intervienne, ça ne me gêne pas aussi ; mais là, il va falloir suspendre la séance pour demander de présenter un amendement ! Ce que je voulais juste, c'est d'essayer de régler le temps d'intervention au niveau du débat d'orientations budgétaires.

Parce qu'après — une fois qu'ils ont terminé — : « *après les interventions des représentants, le président de l'assemblée invite encore le gouvernement à prendre la parole, afin de répondre aux interventions des orateurs* ». Pour terminer, « *le débat est clos après les réponses du gouvernement sauf si dans l'intérêt de la discussion, le président de l'assemblée autorise exceptionnellement des orateurs à intervenir, dans la limite d'un orateur par groupe politique et d'un représentant non inscrit* ». C'est pour dire que tout ce qu'on essaye de faire c'est d'essayer d'encadrer le temps d'intervention dans le cadre du ROB. Il est déjà épais, parce que pour intervenir, on a le gros document ; et ensuite, pour essayer de répartir le temps de parole, c'est normal que le gouvernement intervienne au double de l'intervention du représentant rapporteur de la commission et après, c'est la discussion générale. Si c'est 60 minutes, ça fait 38, 15, 9. Si c'est plus, ça fait beaucoup plus ! C'est uniquement ça. Pour un document qui ne fait que refléter les orientations budgétaires générales. Là où c'est plus important, c'est lorsqu'on aura à débattre du budget ! Là, par contre, c'est précis.

Le président : Pour cet article 3, quelqu'un veut encore prendre la parole ? Non ? Le débat est clos.

Nous passons au vote. Qui est pour cet article 3 ? 38 pour. Qui est contre ? S'abstient ? 17 abstentions.

Article 4

Le président : Discussion sur l'article 4. Pas de discussion sur l'article 4 ? On passe au vote ? Même vote ? Même vote. L'article 4 est adopté.

Article 5

Le président : Discussion sur l'article 5. Pas de discussion ? Même vote ? Même vote, article 5 adopté.

Article 6

Le président : Discussion sur l'article 6. Pas de discussion ? Même vote ? Article 6 adopté.

Article 7

Le président : Discussion sur l'article 7. Avant, il y a un amendement déposé. Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président. J'ai, en effet, déposé un second amendement qui concerne ici l'article 7 ; je propose au septième alinéa de cet article 7 de modifier la délibération comme suit : « *et diffusé aux seuls membres de la commission ayant voix délibérative* » sont remplacés par les mots : « *, diffusé aux membres de la commission et communiqué aux représentants qui en font la demande* ».

Ici, on parle bien entendu de la commission de décolonisation où, comme vous avez pu le voir dans la proposition de modification du règlement intérieur, il n'est prévu de ne donner un compte-rendu que à ceux qui ont une voix délibérative pendant le vote.

D'ailleurs, je me permets d'interpeller Madame la ministre pour savoir quelle est la position du gouvernement là-dessus, puisque le gouvernement ou son représentant sont membres, mais n'ont pas de voix délibérative, donc n'ont pas accès au compte-rendu de la commission. Quelle est la position du gouvernement là-dessus ?

Donc, ici, je propose, dans cet amendement, de permettre à toutes personnes — bien sûr, personne représentant à l'assemblée — qui en fait la demande, de pouvoir avoir un compte-rendu des travaux de la commission de décolonisation ; vous l'avez vu dans l'exposé des motifs qui vous a été transmis, c'est là-aussi, toujours sur la base des engagements de campagne du Tavini huiraaatira, par rapport à l'éthique et à la transparence de la vie politique locale, je me suis appuyée. Surtout, je trouve que cette opacité n'est pas en cohérence avec le rapport qui avait accompagné la délibération qui a créé la commission spéciale — c'était la modification du règlement intérieur qu'on a voté précédemment, il y a un peu plus d'un mois —, qui indiquait, je cite : « *les travaux de cette commission spéciale s'attacheront à permettre aux élus de l'assemblée d'être mieux informés sur cette problématique* ». Or là, dès lors qu'on ne fait pas partie de la commission, on ne peut pas être informé ; d'où l'amendement que je vous propose. Merci.

Le président : Discussion sur l'amendement ? Pas de discussion ? On passe au vote ? Qui est contre l'amendement ?

Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : Je vais juste répondre à la question de Tepuaraurii. *Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous.*

Je ne pense pas être légitime à répondre à cette question puisque, le Président n'étant pas là, même si je le représente, et puis de toute façon, ces travaux sont basés sur une relation de confiance réciproque entre le gouvernement et la majorité de l'assemblée. Merci

Le président : On passe au vote de l'amendement. Qui est contre l'amendement ? 38. Et qui est pour ? 17 pour. L'amendement est rejeté.

On passe au vote de l'article 7. Qui est pour ? 38. Qui est contre ? Abstentions ? 17.

Article 8

Le président : Nous passons à la discussion de l'article 8. Pas de discussion ? On met au vote. Même vote ? *Merci.*

Nous passons au vote de l'ensemble de la délibération. Pour ? 38. Contre ? Abstentions ? 17. *Merci.*

La délibération est adoptée.

(Présidence de M. Antony Géros, président de l'assemblée de la Polynésie française.)

RAPPORT N° 126-2023 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION N° 93-108 AT DU 23 SEPTEMBRE 1993 FIXANT CERTAINES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS À VERSER AUX REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par MM. les représentants Allen Salmon et Vincent Maono

Le président : Je vous invite à vous reporter au dossier n° 126 relatif à une proposition de délibération modifiant la délibération n° 93-108 AT du 23 septembre 1993 fixant certaines modalités d'attribution des indemnités à verser aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Je cède la parole au rapporteur pour son rapport de présentation. C'est Maono ?...

M. Vincent Maono : *Merci, Monsieur le président ainsi qu'à Madame la secrétaire générale et à vos services. Je suis ravi d'être parmi vous. Chers membres élus présents à cette séance au sein de l'assemblée, recevez mes salutations.*

Le projet de rapport relatif à la proposition de délibération modifiant la délibération n° 93-108 AT du 23 septembre 1993 fixant certaines modalités d'attribution des indemnités versées aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Messieurs, Mesdames les représentants, Monsieur le président, la délibération n° 93-108 AT du 23 septembre 1993 a institué une indemnité mensuelle supplémentaire au bénéfice des représentants de l'assemblée de la Polynésie française domiciliés et résidant hors de Tahiti ou dans la commune de Moorea-Maiao pour leur permettre de faire face aux dépenses liées à leurs séjours obligatoires sur Tahiti afin de participer aux travaux de l'assemblée.

L'indemnité complémentaire versée aux représentants résidants à Moorea-Maiao, différente de celle versée aux représentants résidant hors de Tahiti, est égale à 110 fois la valeur du point d'indice applicable à la rémunération des agents publics de la Polynésie française.

Par souci de réduction des dépenses publiques, il est proposé de procéder à la suppression de cette indemnité. Cette suppression permettra en effet de réaliser une économie annuelle à hauteur de 4 565 000 F CFP. À ce sujet, je tiens à remercier ces derniers de l'île de Moorea à la compréhension et au souci de la réduction des dépenses.

L'examen de cette proposition de texte par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 7 décembre 2023, a suscité des échanges principalement portés sur la volonté de tendre vers une meilleure gestion et réorientation des dépenses de l'assemblée, notamment en ce qui concerne les moyens financiers des élus et particulièrement ceux des îles.

À ce titre, et dans le prolongement de la présente proposition de texte, un groupe de travail composé des élus des îles et de Moorea-Maiao sera créé afin d'apporter une réflexion plus globale et une juste réponse au financement des dépenses qu'ils engagent lors de leur déplacement sur Tahiti dans le cadre des travaux de l'institution.

À l'issue des débats, la présente proposition de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

Merci de votre attention. Mes salutations.

Le président : Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : c'est 36 minutes Tavini huiraa-tira, 15 minutes Tapura huiraa-tira et 9 minutes non-inscrits.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraa-tira à prendre la parole.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président.

Bien chers collègues, quand bien même nous n'appartenons pas à cette majorité, mais il faut reconnaître quand même au président de notre assemblée, Monsieur Géros, la volonté de marquer cette institution de son empreinte, doublée d'une envie de faire bouger les lignes. Il faut le reconnaître. Mais l'empreinte en question peut parfois sembler grossière, et les lignes contraires...

Le Tavini effectivement l'a martelé durant la dernière campagne électorale : il faut diminuer les dépenses publiques ! Nous l'avons entendu maintes fois. Et c'est pour répondre à cette promesse électorale que le président de l'assemblée nous propose aujourd'hui de mettre un terme au versement d'une indemnité complémentaire allouée jusqu'ici aux représentants élus de Moorea-Maiao comme aux autres représentants des îles des archipels éloignés ; une prime d'éloignement, en quelque sorte, permettant à ces élus de pouvoir se loger sur l'île de Tahiti lorsque les travaux de notre assemblée les y contraignent.

Aussi, afin de compenser ces désagréments, le rapporteur vient de nous rappeler qu'il était versé effectivement une indemnité à ces élus équivalent à 110 fois la valeur du point d'indice.

Et à compter du 1^{er} janvier 2024, le président nous propose de supprimer, mais supprimer tout bonnement cette disposition, sous prétexte que des ferries sont disponibles à toute heure de la journée pour permettre aux élus en question de rentrer sur leur île.

Alors, faut-il rappeler ici que des dizaines de vols quotidiens sont également disponibles pour rejoindre les Îles-sous-le-vent par exemple ou de nombreuses îles des Tuamotu dont les élus bénéficient également d'une indemnité d'éloignement ? Donc, la question qui se pose c'est faut-il appliquer le même sort à ces élus ?

L'exposé des motifs du texte soutient que « *c'est par souci de réduction des dépenses publiques* » qu'une telle décision a été prise. C'est une affirmation qu'il faut prendre avec mesure et avec modestie, et cela à plusieurs titres.

Pourquoi ? D'abord, au regard du budget de l'institution de notre assemblée qui avoisine aujourd'hui les 2,5 milliards de francs. L'économie dont il est question ici (est de moins de 5 millions par an), c'est insignifiant : seulement 0,2 % d'économie annuelle.

Ensuite, parce que c'est surtout pour notre président un moyen de se mettre à l'abri des éventuelles remontrances de la Chambre territoriale des comptes — il a rappelé en commission. Parfois, derrière des ambitions louables, il y a des motivations bien moins courageuses...

Les dernières séances que nous avons connues de mercredi et jeudi derniers ont démontré qu'il arrive régulièrement, si on veut travailler bien sûr, que nos travaux se prolongent bien au-delà du dernier bateau en partance pour Moorea ou de derniers avions en partance pour les îles, et qu'en pareille situation, les élus de Moorea-Maiao, qui se trouvent aujourd'hui tous du côté de la majorité, ne puissent rattraper un bateau pour regagner leur domicile et soient donc contraints de passer la nuit sur l'île de Tahiti. En l'absence d'indemnité — nous en avons parlé en commission — pour se loger, dans quelles conditions

se logeront-ils ? Dans la famille ? Chez des amis ? Dans leur bureau ? À eux de nous répondre bien sûr...

Mais, même s'il semble que le président Géros veuille s'improviser maître du temps et gardien de la temporalité de nos débats, il ne peut en réalité pas s'opposer à la richesse et à la densité du débat démocratique et ne peut raisonnablement pas sonner la fin des discussions quand bon lui semble. Nous parlons au nom du peuple... et cela même après les horaires administratifs dont certains membres de la majorité semblent être coutumiers.

Il ne serait pas juste que nos trois collègues élus de Moorea-Maiao portent à eux seuls les efforts budgétaires promis aux électeurs ! Ce n'est pas juste !

Je vous rappelle que ces élus ne siègent pas ici par hasard ou par magie ! Ils siègent ici au même titre que nous, de jour ou de nuit, car c'est la volonté sacrée et indiscutable du peuple ! À ce titre, rien ne doit entraver l'exercice de leur mandat.

C'est pourquoi le Tapura a déposé deux amendements sur ce texte. L'un visant à remplacer l'indemnité forfaitaire mensuelle actuellement allouée à ces élus par une indemnité de nuitée ponctuelle. Et il est proposé que cette indemnité de nuitée soit versée sur présentation, par les élus concernés, de justificatifs attestant de la dépense engagée pour se loger, ici, à Tahiti lorsque nos travaux les y contraignent. Et un autre amendement décalant la mise en application de la disposition voulue par le président au mois d'avril au lieu du mois de janvier, afin de permettre une concertation interne sur ce sujet.

Mes chers collègues, si des économies doivent être opérées, elles doivent être supportées collectivement et pas par seulement trois d'entre nous.

Ainsi, je voudrais dire à Monsieur le président, plutôt que de priver nos élus de Moorea d'un logement sur Tahiti :

– Pourquoi ne pas essayer de diminuer vos frais de représentation mensuels ? Les frais de représentation et le doublement de crédit collaborateur des présidents de commission ?

– Maintenir l'indemnité supplémentaire et le doublement du crédit collaborateur des trois vice-présidents de l'institution, pourquoi le maintien et non pas une remise en cause, alors même que leurs obligations et leurs responsabilités sont limitées et souvent ignorées de tous ?

Enfin, il y a d'autres solutions, je ne vais pas les énumérer ici, Monsieur le président.

Mais je vous entends me répondre bien sûr : mais pourquoi n'avez-vous pas mis en place ces mesures lorsque vous étiez aux responsabilités ? Vous savez, je pense que les élus des îles ont le même poids électoral que nous-mêmes et en tous les cas, ici, ils ont le même poids que chacun d'entre nous. Donc, il faut effectivement que vous alliez jusqu'au bout de ce que vous avez annoncé pendant la campagne électorale et que vous voulez marquer cette rupture avec les anciennes pratiques. Alors, passez aux actes ! Soyez la majorité de rupture, prenez des décisions courageuses ! Mais attention ! Il y a le principe de réalité : on ne dirige pas une institution seul et avec pour seuls alliés ses bonnes intentions... Nous sommes une assemblée — nous ne cessons de le répéter depuis quelques minutes maintenant —, vous disposez d'une majorité, avec en son sein des élus de Moorea-Maiao qui voteront aujourd'hui en leur âme et conscience...

Pour résumer, je pense que le drame de nos élus de Moorea-Maiao, c'est que leur île est visible de Tahiti alors que l'île de Raiatea ou de Huahine n'est pas visible de Tahiti. On a l'impression qu'ils sont beaucoup plus proches de nous alors que les autres sont beaucoup plus loin. C'est faux, c'est faux ! Les contraintes qui sont soumises à ces élus sont les mêmes que toutes les contraintes soumises aux élus de nos îles.

Monsieur le président, si la majorité décide d'adopter les amendements que nous portons, nous voterons en faveur de ce texte, et bien sûr que le contraire est aussi bien. Et si ce n'est pas le cas, donc ne souhaitant pas faire porter les efforts budgétaires promis aux électeurs par les seuls élus de Moorea-Maiao, nous voterons contre votre proposition.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

La proposition de délibération examinée cet après-midi par notre assemblée propose de modifier la délibération n° 93-108 AT du 23 septembre 1993 fixant certaines modalités d'attribution des indemnités à verser aux représentants à l'assemblée de Polynésie française.

Selon le rapport de présentation, cette mesure vise à supprimer l'indemnité complémentaire versée aux représentants à l'assemblée résidant à Moorea pour participer aux travaux de l'assemblée qui se poursuivent au-delà de 17 heures et par conséquent ne leur permettent pas de rentrer chez eux.

Cette indemnité instituée pour compenser de manière forfaitaire les frais engagés par ces élus pour être hébergés sur Tahiti en 2005 (soit près de 19 ans) est remise en cause aujourd'hui pour réaliser une économie évaluée à 4,5 millions de francs et dont l'inscription dans le budget primitif de l'assemblée pour l'exercice 2024 a déjà été actée et a fait l'objet d'une suppression. En d'autres termes, la décision financière a précédé la décision juridique et nous met aujourd'hui presque dans l'obligation d'acter cette proposition si l'on souhaite respecter l'orthodoxie budgétaire, puisque la recette n'est plus inscrite et les dépenses réorientées sur d'autres prises en charge.

Au-delà de cet aspect technique critiquable en ce qu'elle précède notre vote, nous regrettons également que la décision en commission législative de créer un groupe de travail ait été tardive. En effet, ce groupe de travail sera constitué pour travailler, d'une part, sur la question de la continuité des travaux parlementaires compte tenu de notre éclatement géographique et, d'autre part, sur le régime indemnitaire des autres élus des archipels par souci d'équité. On aurait donc pu surseoir l'examen de ce texte au rendu des travaux de ce groupe de travail ou reporter la mise en application de cette suppression.

En effet, cette décision présume déjà des décisions à venir, mettant tout simplement fin à l'organisation de la continuité des travaux parlementaires pour les élus de Moorea, ce qui crée à notre sens une iniquité de traitement avec les autres représentants résidant sur Tahiti mais également avec ceux des îles. En effet, à compter du 1^{er} janvier prochain, les représentants de Moorea devront prendre en charge à leur charge personnelle les frais liés à leur hébergement à proximité de l'assemblée et sans qu'on leur propose d'autres alternatives.

Si nous partageons la volonté de maîtriser les dépenses publiques, nous ne partageons pas la décision actée d'allouer des moyens équitables entre élus pour garantir pleinement l'exercice de leur mandat, car il s'agit là selon nous d'une dépense de nature obligatoire. En effet, nos élus de Moorea comme ceux des îles à venir ne présenteraient donc pas un intérêt suffisant pour que l'assemblée, qui choisit de poursuivre ses travaux à la nuit, organise leur maintien sur l'île de Tahiti où siège notre institution ? Nous ne le pensons pas. Il ne s'agit pas là d'enrichir sans cause ces représentants, mais bel et bien de prévoir que leur participation aux travaux soit tout simplement maintenue dans les mêmes conditions que celles des représentants de Tahiti et des autres îles.

D'autres sources d'économie nous apparaissent plus aisément identifiables au sein de notre budget pour contenir nos dépenses. Nous pensons notamment à la prise en charge des nombreux déplacements internationaux pour promouvoir une langue dont l'origine ne relève pas de notre culture et dont les

impacts peinent à démontrer leur intérêt tant pour l'institution que pour le pays. À ce propos, nous ferons remarquer que notre présentation budgétaire ne nous permet pas d'estimer ce coût dont nous avons demandé l'estimation à maintes reprises mais est restée lettre morte...

Monsieur le président de l'assemblée, à combien s'évaluent les frais de mission de déplacement et d'hébergement des représentants à l'assemblée participant aux travaux de la Francophonie ? Il en va de même pour la réalisation des travaux externalisés alors que l'assemblée dispose de recrues pour remplir ces missions. Certains emplois apparaissent plus d'apparat que de relever d'une réelle utilité et efficacité au service de notre institution.

Nous pourrions également poursuivre ce raisonnement sur le terrain de l'indemnisation des frais de mission en les supprimant et laissant aux élus concernés la charge de leur hébergement lorsqu'ils doivent se rendre dans une île où ils ne résident pas.

En ce sens, nous soutiendrons l'amendement déposé par le groupe Tapura prévoyant le versement d'une indemnité de nuitée aux élus de Moorea lorsque leur présence est requise au-delà de 17 heures pour participer aux travaux poursuivis par l'assemblée, dans l'attente que le groupe de travail se réunisse et restitue ses travaux auxquels nous souhaiterions que les représentants de l'assemblée participent activement au-delà des techniciens.

Je vais reprendre les mots de Monsieur Édouard Fritch, nous pensons que « c'est injuste », Monsieur le président.

Dans cette attente, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraaatira.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci.*

Monsieur le président de l'assemblée de *Mā'ohi Nui (NDT, de la Polynésie française)* Madame la secrétaire générale, *Mesdames et Messieurs les ministres*, Mesdames et Messieurs les membres représentants de notre assemblée de *Mā'ohi Nui (NDT, de la Polynésie française)*, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames de la presse, chers internautes et cher public, *bonjour.*

Le sujet qui nous occupe, la réforme des indemnités des élus, ce n'est pas qu'une question de chiffres et de législation, mais un reflet de nos valeurs. Comme le souligne Montesquieu : « *Pour former un gouvernement modéré, il faut combiner les pouvoirs, les régler, les tempérer, les faire agir, et il faut donner, pour ainsi dire, un lest à l'un pour le mettre en état de résister à l'autre. C'est un acte d'équilibre entre le devoir et le droit, entre l'intérêt personnel et l'intérêt général.* » C'est dans cet esprit que j'aborde la proposition de délibération modifiant les indemnités des représentants à l'assemblée.

Le projet du Tavini huiraaatira insiste sur une gestion responsable des finances publiques. Supprimer l'indemnité complémentaire des représentants domiciliés dans la commune de Moorea-Maiao, c'est économiser près de 4,2 millions de francs annuellement. C'est un pas vers une gestion plus rigoureuse, une vision où chaque franc est un investissement dans notre avenir commun.

Toutefois, ce n'est pas une économie de moyens, mais une richesse de cœur. Chaque franc épargné est réinvesti dans la confiance, autrement dit, il n'est pas seulement question de faire des économies, c'est également un témoignage de notre engagement envers notre population, envers une plus grande équité, et c'est un engagement que nous avons promis, il est maintenant tenu !

La proposition actuelle supprime donc l'indemnité complémentaire pour les élus de Moorea-Maiao, dont je fais partie ! Réalignant ainsi les dépenses avec nos principes de bonne gouvernance. Comme l'indique l'article 1^{er} de la délibération modifiée, axée sur la justesse et l'équité, cette décision est en harmonie avec notre engagement envers le pilier du *Fa'atura*, le respect et l'utilisation judicieuse des fonds publics. Il est impératif de comprendre que derrière chaque ligne budgétaire, il y a le bien-être de nos concitoyens. Derrière chaque chiffre, il y a une histoire, un visage, une vie.

Dans notre quête d'une gouvernance éthique et responsable, la proposition de réduction des indemnités complémentaires pour certains élus de l'assemblée, malgré sa sévérité en apparence, est un acte de prudence et de sacrifice nécessaire. Cette mesure, qui affecte directement une poignée d'entre nous, est un exemple poignant de l'engagement envers l'intérêt général.

Dans les mots immortels de Gandhi, « *Le meilleur moyen de se trouver est de se perdre au service des autres.* » En tant qu'élus, nous sommes appelés à être les premiers serviteurs, pas les premiers bénéficiaires. Comme notre *père fondateur* nous dit souvent « *servir, pas se servir* » ! Notre rôle exige de nous non seulement une gestion réaliste des ressources publiques, mais aussi une démonstration de solidarité et de sacrifice. La philosophie de notre mandat repose sur un fondement de responsabilité collective où les avantages personnels doivent être mis de côté pour le bien commun. Il s'agit d'une illustration concrète de ce principe.

L'essence de cette modification repose sur une question pragmatique et fondamentale : est-il absolument nécessaire de maintenir ces indemnités supplémentaires ? La réponse, dans le contexte actuel de notre économie, doit être guidée par la mesure et non la nécessité plutôt que par le confort et la commodité. C'est une incarnation du principe de frugalité, non pas en termes de privation, mais en termes de gestion judicieuse et réfléchie des ressources, où chaque franc économisé est redirigé vers des initiatives qui profitent à l'ensemble de notre société. Car la frugalité n'est pas la privation, c'est la sagesse dans l'abondance. C'est choisir ce qui est nécessaire, et non pas ce qui est confortable.

C'est un choix que je suis prêt à faire car j'ai la conviction que c'est la bonne chose à faire !

En conclusion, cette réforme n'est pas un simple ajustement comptable, mais une manifestation de notre engagement envers une Polynésie plus juste et équilibrée. Pour reprendre les mots de Nelson Mandela, « *L'argent ne crée pas le succès, la liberté le fait.* » En adoptant cette proposition, nous libérerons des ressources pour les investir là où elles sont le plus nécessaires, pour le bien de tous.

Merci bien et que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

Y a-t-il d'autres intervenants ?... Oui, Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Merci. Bonjour* tout le monde encore.

Au niveau de Moorea, les élus ont accepté de faire ce sacrifice, et moi, je propose à tout notre groupe un autre sacrifice : c'est de faire une caisse de solidarité par rapport à leur hébergement. On pourra piocher là-dedans. C'est ce que je propose. C'est Noël, c'est la magie de Noël.

Le président : Oui.

M. Cliff Loussan : *Merci*, Monsieur le président. *Mes salutations* tout le monde dans cet après-midi.

Pour revenir sur les propos de l'intervention de Madame Nicole Sanquer, on parle d'injustice et je souhaiterais même rajouter, si on veut aller plus loin dans la réflexion, en termes d'équité, j'ai une pensée pour notre collègue représentant de Tautira, le *maire* Hamblin, qui lui aussi est loin, qui lui aussi, lorsque nos travaux finissent très tard, a du chemin à faire. Effectivement, il ne prend pas les transports, mais il

va jusqu'au *fenua 'aihere* (NDT, « Terre de brousse » de la Presqu'île). Donc, en fait, si on veut parler d'équité, j'ai envie de prendre le ratio distance par rapport à Tarahoi, c'est peut-être ça qu'il faut peut-être voir.

Enfin, voilà. C'est une piste de réflexion et c'est l'unique propos que j'ai à vous partager. Merci.

Le président : Merci.

Oui.

M^{me} Pauline Niva : *Je ne reviendrai pas sur l'examen de l'indemnité complémentaire des élus de Moorea. Je voudrais revenir sur ces... En fait, vendredi dernier, je me suis rendu à l'institut Malardé parce qu'un conseil d'administration s'y tenait pour approuver (NDT, par délibération) le salaire mensuel de la directrice de l'institut. Quelle fut ma surprise en découvrant le montant versé à ces personnels. J'ai exprimé mon désaccord vis-à-vis du salaire qui sera reversé à la directrice de l'institut et la réponse qui m'a été apportée, c'est que cela correspondait à une ligne, à un calcul qu'ils faisaient. Ils effectuent ce calcul selon un plafond qui est bien évidemment encadré par des règles et nous ne pouvons pas modifier cela. Pour ma part, je pense que nous pouvons changer ces règles qui viennent encadrer la nomination des directeurs et directrices de nos services et directions. J'ai ouïe dire également que l'ensemble des directeurs et directrices à la tête de ces services touchaient plus d'un million de francs de salaire par mois. Si nous sommes dans une démarche de réduire les dépenses publiques, l'on devrait peut-être revoir les salaires qui sont octroyés à ces directeurs et directrices d'établissements publics.*

Dernièrement, je suis allée au conseil d'administration de l'Institut Malardé et il a été question de voter une délibération pour le salaire de la directrice de la santé. Ô combien a été ma surprise de savoir que le salaire était de plus de 1 million ! Et quand on retire tout ce qu'il y a autour, avec la cotisation CPS et tout ça, elle est à 950 000 F CFP. Mais moi, je me dis, mais enfin, comment on peut gagner une somme pareille à la fin du mois pour une directrice d'Institut ?

Voilà peut-être aussi un travail que nous devons mener, c'est de revoir aussi — et là, je m'adresse à notre ministre Vannina Crolas — le mode de calcul du salaire de tous ces directeurs qui dirigent tous nos établissements publics. C'est une demande. Si on est toujours dans cette démarche dynamique de réduire le fonctionnement, le coût de fonctionnement de notre pays, au-delà de retirer les 100 000 F CFP de nos amis de Moorea, nos amis élus de Moorea, il faut continuer à être dans cette démarche-là et voir comment on peut faire pour réduire le salaire de toutes ces personnes-là.

Merci.

Le président : Édouard.

M. Édouard Fritch : Oui, président, maintenant qu'on a commencé à parler de salaire et qu'on a commencé à donner des noms, dépêchez-vous de nous donner tous les noms parce qu'on va venir vous demander à chaque fois maintenant ! Et bien sûr c'est comme d'habitude, quand j'ai été aux affaires, les premiers salaires qui préoccupent les élus de l'assemblée, ce sont bien sûr les salaires de nos cabinets ! Mais je crois qu'il faut s'interdire de jouer à ce genre de jeu, c'est dangereux !

Je voulais vous dire aussi qu'on a bien suivi les discussions budgétaires. On a mis beaucoup d'argent, rappelez-vous, 5 millions par-ci, 20 millions par-là, 15 millions, pour essayer de parfaire l'accueil de ces fonctionnaires qui vont dans les archipels. Parce qu'effectivement, on se rend compte aussi qu'envoyer des gens à Vahitahi pour aller faire l'infirmière là-bas, ou envoyer des gens du côté de Puamau pour essayer d'aller gérer un bureau de poste, ce n'est jamais facile ! Ce n'est jamais facile ! Et lorsque vous regardez bien, faites le tour des personnels médical ou paramédical que nous avons dans les archipels, aujourd'hui, nos Polynésiens même hésitent à y aller, et on y trouve beaucoup de *métropolitains*, beaucoup de *métropolitains* qui pour eux effectivement, c'est l'aventure que d'aller aux

Tuamotu ou d'aller dans des îles paumées comme cela. On a eu des problèmes. Et, je vous rappelle que sur l'île de Rapa, il a fallu et on y a envoyé quelqu'un qui vient de — je ne sais plus — d'Afrique en tous les cas. C'est compliqué ! Si l'on veut que les gens soient dans de bonnes conditions pour travailler, il faut mettre de l'argent. Naturellement, il faut les loger mais aussi à côté, il faudra leur mettre des primes. Ça, c'est la première chose.

Mais, j'ai envie de vous dire aussi, et c'est dommage parce que j'ai cru comprendre qu'ils sont trois élus effectivement de Moorea, et ici on a entendu un des élus. Moi, j'aurais bien voulu entendre tous les élus parce que je pense... Effectivement, celui qui a parlé aujourd'hui a le sens du sacrifice, mais n'oublions pas que ce sont... Enfin, lorsqu'on vient des îles, qu'on vient travailler à Papeete et qu'on y retourne et qu'on ne peut pas retourner chez soi, cela pose quand même de graves problèmes. À moins qu'on soit un peu riche, qu'on ait un appartement ici ou qu'on ait un logement parce qu'il y a de la famille qui est... Mais cela pose problème que l'on vienne de Moorea, que l'on vienne de Huahine ou que l'on vienne des Tuamotu. Le problème est pareil ! Et comme je le disais tantôt, le problème pour Moorea c'est qu'il est juste en face, mais la difficulté pour chacun de se loger, de se nourrir est la même difficulté qu'on soit des Tuamotu ou de Moorea.

Donc moi, président, vous allez voter votre délibération, mais je pense qu'il serait mieux peut-être de reporter, d'attendre que les trois de Moorea soient présents à la séance.

Le président : *Merci.*

M. Édouard Fritch : Je ne sais pas, proposition.

Le président : Oui. Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Oui, juste un commentaire pour compléter ce que disait Pauline sur le salaire ici ou là. Sur les 15 dernières années, les fonctions qui ont subi les plus fortes baisses de salaires sont les représentants à l'assemblée et les membres du gouvernement. Il n'y a aucune autre fonction dans notre pays qui a subi autant de baisse de salaire entre 20 et 30 % sur les 15 dernières années.

Moi, je trouve qu'il faut arrêter finalement — comment dirais-je ? — cette autoflagellation des élus soi-disant parce que les gens considèrent qu'on gagne trop. La question n'est pas de savoir si on gagne trop, c'est de savoir si on travaille bien pour le peuple, si on fait bien le travail pour lequel on a été élu. Et là, on en revient finalement à la discussion qu'on a eue à l'instant sur la participation en commission, la participation aux séances, le fait de déposer des amendements, le fait de défendre des projets de texte qui concernent tous les citoyens. Moi, je pense que c'est ça le fond du sujet.

Maintenant, je suis un peu gêné aujourd'hui de devoir examiner la situation des seuls élus de Moorea. Qu'il y ait un problème sur les indemnités à verser en fonction de l'éloignement pour tel archipel ou tel archipel, je le conçois et il faut examiner effectivement ça dans la sérénité parce que, comme le président l'a indiqué en commission, il y a aussi des contrôles qui vont se faire de la CTC, sur la manière dont on utilise les deniers publics et j'en comprends tout à fait cette préoccupation. Mais le faire de cette manière presque en stigmatisant finalement uniquement ces élus... Et, je rejoins ce que disait aussi le président Fritch, c'est vrai que Moorea c'est juste à côté et, donc finalement, on considère qu'ils n'ont pas besoin d'indemnité complémentaire, alors que ceux des îles plus éloignées, personne ne viendrait remettre en cause le fait qu'il y ait des indemnités.

Donc moi, je serai assez partisan, Monsieur le président, aussi pour la sérénité des débats, pour éviter qu'on crée des caisses de ceci ou de cela parce que quand le sujet va venir sur les *Îles sous-le-vent* on va dire on va créer une caisse aussi pour les *Îles sous-le-vent* et pour les Australes et ceci cela. On voit bien qu'on part un peu dans tous les sens et je pense que ce n'est pas comme ça qu'il faut traiter le sujet. Je serai aussi assez partisan, Monsieur le président, que l'on reporte ce sujet pour pouvoir l'examiner dans un cadre beaucoup plus général.

Merci.

Le président : Hina.

M^{me} Hinamoeura Morgant-Cross : Merci, Monsieur le président.

Je voudrais répondre à Monsieur le président Édouard Fritch qui proposait de reporter et d'attendre que les autres élus de Moorea soient présents. J'ai la procuration de Madame Teremuura Rurua épouse Kohumoetini qui m'a donné pour consigne de vote de voter pour cette délibération. Donc, elle ne m'a pas fait part de cette demande de reporter. Donc pour avoir sa procuration, je voulais vous dire que nous sommes d'accord pour voter aujourd'hui cette délibération.

Le président : Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Très bien. Donc la discussion générale est maintenant close.

Je ferai une courte intervention pour vous rassurer tous, à la place du gouvernement puisque c'est une proposition de texte. Donc simplement pour vous dire qu'on a bien discuté avec les trois élus de Moorea. Nous pensons que nous allons pouvoir proposer un texte pour l'ensemble des élus des archipels, mais il faut qu'on les rencontre peut-être au mois de janvier, février, mars, et on va présenter un sous-amendement qui va étendre la disposition, enfin qui va permettre la mise en application de la disposition seulement au 1^{er} mai. Donc ça va nous permettre le temps de travailler sur le projet de texte qui va être introduit en séance extraordinaire à la majorité des élus de l'assemblée pour pouvoir régulariser la situation autant de ceux de Moorea que de ceux des archipels, comme ça on ne reviendra plus sur ce débat. Voilà.

Je poursuis avec l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : Je vous propose de revenir à l'article 1^{er} avec l'amendement n° 1 qui est proposé par Édouard.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président.

Pour l'amendement n° 1 que je vous propose, il s'agit ici de modifier l'article 1^{er}.

Et à la fin du deuxième alinéa, au lieu des mots : « *est supprimée* »

Je vous propose et je vais vous lire le nouvel article :

« Les représentants à l'assemblée de la Polynésie française résidant dans la commune de Moorea-Maiao dont la présence sur l'île de Tahiti est requise au-delà de dix-sept (17) heures afin de participer aux travaux de l'assemblée, bénéficient, sur présentation de justificatifs, d'une indemnité de nuitée dont le montant est fixé par arrêté du président de l'assemblée de Polynésie française ».

Nous en avons parlé en commission, je ne vais pas répéter l'exposé des motifs, mais il s'agit là effectivement de prendre en compte le fait qu'ils ne coucheront pas chez eux, ce soir-là.

Merci.

Le président : *Merci.*

Y a-t-il des intervenants ? Allen.

M. Allen Salmon : Oui, j'aimerais vous présenter le sous-amendement modifiant l'amendement ou peut-être que c'est après !

Le président : Attends, attends ! Non, non, non ce n'est pas sur cet amendement. Le sous-amendement, c'est sur le deuxième amendement.

Y a-t-il des interventions ou des remarques ? Oui, Elise.

M^{me} Elise Vanaa : Merci, président.

À la présentation de cet amendement, j'ai tendance à voter pour cet amendement, président, mais au vu de ce que vous aviez annoncé parce que vous allez réunir les représentants de Moorea et des archipels pour prendre ensemble une mesure des dispositions pour les représentants des archipels aussi. Parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui ce sont les élus de Moorea, eh bien, force est de constater que c'est nous qui avons la majorité donc on a des élus de Moorea. Dans cinq ans, une autre majorité viendra avec d'autres élus d'un autre groupe. Et aujourd'hui, on constate aussi, président, que nos élus des archipels il y en a qui sont là, qui sont présents et il y en a qui ne sont pas là. Voilà, donc, président, je pense qu'il faut revoir ces dispositions et que ça soit équitable pour tout le monde.

Merci.

Le président : Voilà. Oui, Édouard.

M. Édouard Fritch : Si. Je dois vous avouer, j'en ai parlé un peu avec nos élus du groupe Tapura huiraatira, c'est un peu le côté hypocrite de ce que nous faisons aujourd'hui.

Pourquoi ne pas le dire ? Pourquoi ne pas le dire ? Pourquoi commencer par Moorea et ne pas le dire ? Voilà, nous allons prendre des mesures pour tous les élus des archipels ! Parce que si je comprends bien ce que vient de dire notre présidente de la commission des finances et c'est ce que vous aviez dit, d'ailleurs, c'est que, derrière tout cela, il y aura d'autres mesures à venir. Mais pourquoi vous jouez au coup par coup comme ça ? Alors qu'il suffit de dire effectivement qu'avec ce que nous allons économiser, avec les élus des Îles-sous-le-vent, des Tuamotu, des Marquises, des Australes, ce ne sera pas 0,2 %, mais ce sera 0,2 % du budget de l'assemblée. Mais aujourd'hui, le caractère dérisoire de ce que nous faisons... Enfin ! Enfin, vous allez voter pour, mais Monsieur le président je maintiens mon amendement.

Le président : Très bien.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Oui.

M. Cliff Loussan : Merci, Monsieur le président.

Donc pour remettre les choses au clair, ce que Monsieur le président Antony Géros et ce que Madame la présidente Elise Vanaa, présidente de la commission de l'économie viennent d'annoncer ne sont que la résultante des travaux menés pendant la commission. En fait, il n'y avait rien de prémédité. C'est annoncé suite à ce qui a été dit lors des travaux de la commission.

Merci.

Le président : Voilà, merci.

Donc je mets aux voix le projet d'amendement. Qui est pour ? 15. Qui est contre ? 38. Donc l'amendement est rejeté.

L'ensemble de l'article 1, je mets aux voix : même vote ? Même vote. Non. 38 pour l'article 1 et 15 contre.

Très bien. L'article 1 est adopté.

Article 2

Le président : Article 2. Je mets en discussion l'article 2. Il y a un amendement sur l'article 2. Donc j'appelle le porteur de cet amendement.

Édouard.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président.

Donc cette modification sur l'article 2, c'est celle que je vous avais proposée en commission de reporter la mise en application de cette nouvelle loi au « 1^{er} avril 2024 ».

Loin de moi d'avoir imaginé un poisson d'avril, naturellement, puisque j'apprends que vous allez proposer un contre-amendement pour le 1^{er} mai. Oui, mais je vous dis, je vous confirme que ce n'était pas à cause du poisson d'avril que j'ai posé le 1^{er} avril, mais c'est pour vous dire que quelque part le délai de prévenance malgré tout est important et c'est ce que vous avez adopté et je vous remercie. Votez pour mon amendement et je voterai pour votre amendement.

Le président : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce projet d'amendement avant que j'appelle le sous-amendement ? Bien, donc je vais... Là, un sous-amendement vous a été distribué, je vais appeler son auteur à bien vouloir nous donner lecture de ce sous-amendement.

M. Allen Salmon : Oui. Alors je vous présente un sous-amendement qui modifie l'amendement de notre président Édouard Fritch qui nous a proposé de repousser le 1^{er} janvier au 1^{er} avril, jour du mensonge, nous, nous proposons le 1^{er} mai, jour du travail.

« Il est proposé de repousser l'entrée en vigueur des dispositions de la proposition de délibération au 1^{er} mai 2024 au lieu du 1^{er} avril 2024 tel que proposé par l'amendement APF n° 13210 du 13 décembre 2023. »

Le président : Oui, Édouard.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, comme mon amendement est l'amendement du mensonge, je retire mon amendement. Je retire mon amendement.

Le président : Très bien. Donc l'amendement est retiré.

Donc y a-t-il des discussions sur le sous-amendement ?

M^{me} Teparaurii Teriitahi : Le sous-amendement ne peut pas exister s'il n'y a pas d'amendement !

Le président : Le sous-amendement va amender l'amendement.

Il demande de retirer, bon, eh bien... (*Réactions dans la salle.*) Bien. Alors ne me demandez pas l'application d'une décision de sanction relative au règlement intérieur, là je serai bien en mal. Bien.

Donc voilà, nous sommes tous unanime sur le fait que vous soutenez nos amis de Moorea puisqu'ils sont que de notre côté dans leur périple puisqu'on va supprimer leurs indemnités. Donc ce que j'ai proposé c'est qu'on décale la mesure au 1^{er} mai. Pourquoi le 1^{er} mai ? Simplement parce que tout à l'heure on va vous distribuer la feuille de route dont chacun pourra s'inspirer pour savoir quels vont être

les dates et le calendrier de travail de notre assemblée durant cet exercice 2024 et le 25 avril on a prévu une séance après l'ouverture du 15. Donc au cours de cette séance, nous allons prendre la délibération nécessaire pour venir régir, en fait, ces indemnités que nous attribuons aux élus des archipels notamment ceux de Moorea. Donc le 25 mai la décision étant prise, son application va venir au 1^{er} mai, c'est pour ça qu'on propose de décaler le tout au 1^{er} mai. Cela veut dire qu'il n'y aura pas de modification ostensible sur les indemnités allouées à ceux de Moorea entre aujourd'hui et le 1^{er} mai. C'est pour ça, on a fait tout ça pour ça. Ce n'était pas la peine. Mais, par contre, il est nécessaire maintenant qu'on se mette en marche pour pouvoir effectuer cette opération parce que c'est une opération qui va sans doute nous permettre de réfléchir ensemble et je retiens la proposition du premier amendement déposé par Édouard comme un élément qui peut contribuer à la réflexion sur la manière dont on pourra revoir l'indemnisation de nos élus des archipels notamment.

Voilà, donc je mets aux voix le sous-amendement. Qui est pour ? Donc toujours 38. Bon, il n'y a pas d'amendement alors. On met un amendement là, vous êtes d'accord ? Bien. (*Réactions dans la salle.*) Ben oui, bon. Bien. O.K. c'est bon. (*Réactions de M. Édouard Fritch.*) On va faire un amendement. Voilà, vous êtes contents ? On va avoir le même résultat. On va vous déposer un amendement comme ça on va être content. On aura gagné quoi ? Rien du tout ! Parce que ce sera amendé au 1^{er} mai, mais à notre façon, pas à votre façon. (*Réactions de M. Édouard Fritch.*) Je n'insulte pas.

M. Allen Salmon : Président, juste une petite rectification par rapport à ce que j'entends depuis tout à l'heure.

Je n'ai jamais dit que c'était un amendement du mensonge. On est bien d'accord ? J'ai bien dit que le premier avril c'était le jour du mensonge — c'est vrai — et que le 1^{er} mai c'était le jour du travail. Alors restons sur les propos tenus, s'il vous plaît. Merci.

Le président : Alors, vous voyez, tout ça pour ça.

Donc c'est bon, tu maintiens ton amendement alors ? Non ? Bon, on prépare un amendement alors.

Suspension de séance pour cinq minutes. Il est 16 h 40, on se donne rendez-vous à 17 h. C'est plus de cinq minutes.

(*Suspendue à 16 heures 40 minutes, la séance est reprise à 16 heures 46 minutes.*)

Le président : Bien, la séance est reprise.

L'amendement ayant été rédigé, on va demander à son rapporteur, son auteur de nous en donner lecture.

M. Allen Salmon : Je vous présente l'amendement modifiant l'article 2.

Au lieu de : « 1^{er} janvier 2024 »

Mettre : « 1^{er} mai 2024 ».

Le reste sans changement.

Il est tout simplement proposé de repousser l'entrée en vigueur des dispositions de la proposition de délibération du 1^{er} mai au lieu du 1^{er} janvier 2024.

Le président : Merci. La discussion est ouverte.

Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix l'amendement n° 2. Qui est pour ? Unanimité, non ? Très bien. 36. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 14. Donc 14 abstentions et 37 pour. Donc l'amendement est adopté.

L'ensemble de l'article 2 amendé, même vote ? 38. L'ensemble de l'article 2 amendé : donc 38 pour et 14 contre.

Article 3

Le président : Article 3, je mets aux voix. Même vote ? Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération, même vote ? Pas même vote ? Donc qui est pour l'ensemble de la délibération ? 38 pour. Qui sont contre ? Qui est contre ? 15 contre. Très bien.

La délibération est adoptée.

RAPPORT N° 108-2023 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION HABILITANT LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À SAISIR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Présenté par M^{me} et M. les représentants Odette Homai et Antony Géros

Le président : Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour avec le rapport n° 108-2023 relatif à une proposition de délibération habilitant le président de l'assemblée à saisir le Conseil constitutionnel.

Je demande à Odette Homai de nous présenter le rapport de présentation établi à cet effet.

M^{me} Odette Homai : Merci, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs les représentants,

La proposition de délibération qui nous est soumise aujourd'hui propose à l'assemblée de la Polynésie française d'habiliter le président de l'institution à saisir le Conseil constitutionnel aux fins de faire constater que les mots « *en Polynésie française* » figurant dans le I de l'article L. 671-1 du code de l'énergie national, en tant qu'ils nous étendent les dispositions de cet article et celles de l'article L. 6312-2 du code de la défense, sont intervenus dans une matière ressortissant à la compétence de la Polynésie française.

Cette procédure dite de « *déclassement* » définie par l'article 12 de la loi organique statutaire vise à faire constater par le Conseil constitutionnel que des dispositions législatives nationales promulguées postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi organique statutaire de 2004 sont intervenues dans les matières ressortissant à la compétence de la Polynésie française, en tant qu'elles s'appliquent à cette dernière.

En l'espèce, les dispositions nationales concernées prévoient des obligations légales de constitution de stocks de réserve de produits pétroliers pour tout opérateur en Polynésie française autre que l'État. Cette législation s'applique à tous les stocks de réserve à constituer, quelle que soit leur destination (*civile, militaire ou de sécurité*).

Or, depuis 2004, la Polynésie française s'est vue reconnaître de nouvelles compétences dont celle ayant trait à la réglementation des hydrocarbures liquides et gazeux étant précisé que cette compétence s'exerce sans préjudice des besoins de l'État nécessaires à l'exercice de ses missions de défense et de sécurité. D'ailleurs, dans le cadre de consultations de la Polynésie française sur la codification du code de la défense, l'assemblée de la Polynésie française et le conseil des ministres ont pu rappeler la compétence de la collectivité en la matière.

Aussi, le législateur national ne pouvait prévoir qu'une obligation de constitution de stocks de réserve de produits pétroliers destinés aux seuls besoins des forces armées et des forces de sécurité.

En étendant cette obligation légale à la couverture de l'ensemble des besoins de la Polynésie française, et notamment des besoins destinés à un usage civil, le législateur national a empiété sur la compétence que détient le Pays en la matière.

L'examen de ce dossier en commission le 17 novembre 2023, a été l'occasion pour les membres de la commission d'avoir davantage de précisions concernant la procédure dite de « déclassement » et sur les différentes décisions du Conseil constitutionnel intervenues dans ce cadre.

À l'issue des débats, la présente proposition de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

Le président : Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a décidé d'octroyer un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : Tavini huiraaatira 36, Tapura 15 et les non-inscrits 9.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Vahinetua Tuahu : Madame la ministre, Monsieur le président de l'assemblée, mes chers collègues représentants de l'assemblée ainsi que la presse locale, les internautes qui nous suivent et cher public, *salutations à toutes et à tous en cet après-midi.*

À l'occasion de la toute dernière séance plénière de la session budgétaire de l'année 2023, et à l'aube des festivités saisonnières (Noël, et Nouvel An), nous sommes invités aujourd'hui à examiner aussi un projet de rapport n° 108-2023 relatif à une proposition de délibération habilitant Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française à saisir le Conseil constitutionnel.

C'est la seconde initiative parlementaire de la session après, ou avant celle relative à la modification du règlement intérieur.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un sujet purement technique et juridique, qui porte sur les conditions de mise en œuvre des règles de constitution et de conservation des stocks stratégiques pétroliers applicables sur le territoire de la Polynésie française.

En effet, la réglementation nationale, je veux parler du code de l'énergie national et du code de la défense nationale, prévoit en substance que tout opérateur pétrolier basé notamment en Polynésie française et autre que l'État, a l'obligation de constituer un stock de réserve de produits pétroliers, que ce soit pour une destination civile, militaire ou de sécurité.

L'adoption du nouveau statut de l'autonomie, de la collectivité d'outremer française de la Polynésie française du 27 février 2004 dans la loi organique avait prévu toutefois que la compétence en matière d'hydrocarbures liquides et gazeux échappait désormais à la compétence de l'État.

Cette même loi organique du 27 février 2004 avait prévu, en son article 91 point numéro 15°, que ce serait le Conseil des ministres du gouvernement qui fixerait désormais les conditions d'approvisionnement, de stockage et de livraison ainsi que les tarifs des hydrocarbures liquides et gazeux en Polynésie française.

Dans sa décision n° 2004-490 DC du 12 février 2004, le Conseil constitutionnel avait clarifié l'interprétation qu'il y avait lieu de donner à cette apparence de compétence-conjointe, en indiquant que lorsqu'il s'agirait de l'exercice des missions de l'État concernant la sécurité et la défense, celle-ci serait

souverain dans l'édition des règles relatives au transport, au stockage et à la livraison des produits pétroliers dans les territoires d'outremer concernés, incluant la Polynésie française.

La difficulté d'ordre juridique, et politique, réside toutefois dans le fait que nonobstant cette clarification de 2004 de la part du Conseil constitutionnel, la combinaison des dispositions de l'article L.671-1 du code de l'énergie nationale et de l'article L.6312-2 du code de la défense nationale a étendu cette obligation légale à la couverture des besoins de constitution de stock de réserve de produits pétroliers destinés à un usage civil...

Au cas d'espèce, les mots « *en Polynésie française* » figurant dans le point 1 de l'article L.671-1 du code de l'énergie nationale et de l'article L.6312-2 du code national de la défense, provoquent et constituent un empiètement de compétences à la défaveur des autorités publiques du pays.

C'est dans ce contexte précis, et clairement diagnostiqué, que le principe de la fameuse procédure de « déclassément » d'une loi nationale, qui par hypothèse serait promulguée postérieurement à la loi organique du 27 février 2004 dans une matière relevant de la compétence de la Polynésie française, trouve à s'appliquer pour rétablir l'ordre juridique Polynésien.

Cette faculté est ouverte par les dispositions de l'article 12 de la loi organique du 27 février 2004, et peut être déclenchée par voie de saisine officielle du Conseil constitutionnel par le président de l'assemblée de la Polynésie française.

Pour ce faire, le même article 12 de la loi organique du 27 février 2004 édicte l'obligation d'adopter une délibération spécifique à cette fin, par notre assemblée.

C'est la proposition de délibération qui nous est soumise. Il apparaît opportun et pertinent de soutenir cette initiative de notre assemblée. C'est pourquoi je vous invite tous à adopter à l'unanimité la proposition de délibération qui nous est soumise.

Merci bien et que l'amour règne.

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

La proposition de délibération qui nous est soumise, visant à habiliter le président de notre assemblée à saisir le Conseil constitutionnel dès lors qu'un empiètement des compétences de la Polynésie française est constaté, ne pose pas de problèmes particuliers.

Même si sur la forme, nous pouvons nous interroger sur la volonté délibérée de notre président de l'assemblée de s'affirmer dans son rôle de sentinelle vigilante, quitte aussi parfois à marcher sur les plates-bandes du chef du gouvernement qui incarne pourtant la première institution de notre Pays.

Sur le fond maintenant, ce n'est pas la première fois que le Pays introduit une demande de déclassément d'un acte pris par l'État. Et pour cause, depuis 2007, pas moins de douze démarches similaires ont été initiées. Avec plus ou moins de succès, il est vrai, tant le nombre d'accords est comparable à celui de rejets !

Dans le cas présent, c'est la société Pacific Petroleum et Services qui a alerté notre institution sur les conséquences, notamment financières, qui découlent de deux articles, l'un issu du code de l'énergie nationale, l'autre du code de la défense, qui obligent tout opérateur en Polynésie française autre que l'État de constituer d'importants stocks de réserve de produits pétroliers.

Or, selon une analyse juridique établie par les services de l'assemblée, il appartient bien au Conseil des ministres du gouvernement polynésien, et non à l'État dont le champ d'intervention doit se limiter au domaine militaire, de fixer les conditions d'approvisionnement, de stockage et de livraison ainsi que les tarifs des hydrocarbures dans nos îles.

Partant de là, le Conseil constitutionnel devrait normalement faire droit à la demande de la Polynésie française et rendre ainsi inopérantes les dispositions contestées. Gageons qu'il en soit ainsi conformément à la loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

En conséquence, le groupe Tapura huiraatira soutiendra ce texte.

Merci.

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant du groupe des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Oui merci, Monsieur le président.

Bien évidemment, nous voterons en faveur de cette délibération qui habilite le président de l'assemblée à s'inscrire dans cette démarche clairement définie par la loi organique qui permet à notre collectivité de prendre en compte les situations dans lesquelles l'État empiète sur les compétences dévolues au Pays.

D'ailleurs, le Conseil d'État a tranché en ce sens, déjà, par un arrêt du 5 octobre 2020, lequel prévoit effectivement que les collectivités à statut particulier disposent de cette compétence. Donc sur la forme, il n'y a aucun souci, nous voterons en faveur de cette délibération.

C'est le fond qui importe et le fond, il n'est pas traité dans le présent document. C'est la capacité pour notre Pays de définir son propre stock stratégique de réserve qui permet à notre pays de fonctionner, même en cas d'interruption des approvisionnements en hydrocarbures, sachant que nous sommes approvisionnés par des lignes maritimes venant de Singapour et de Séoul. On sait que cette zone subit des tensions sur le plan géostratégique et donc il sera nécessaire, quand tout le processus juridique sera achevé, avec la saisine du Conseil constitutionnel, le déclassement de la loi, l'abrogation des dispositions qui empiètent sur le statut du Pays, que le Pays prenne des décisions, des dispositions, pour mettre en place son propre stock stratégique. Ça sera le fond de cette discussion.

En tout cas, pour ce texte, nous voterons bien sûr en faveur de son approbation.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y a pas d'intervenant, la discussion générale est maintenant close.

Gouvernement, voulez-vous intervenir ? Non ? Très bien.

Nous passons donc à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'article 1^{er}. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention ? Je mets aux voix l'article 1^{er}. Article 1^{er}, qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

Article 2

Le président : Article 2, pas d'intervention ? Article 2, même vote. Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération, même vote ? Même vote, adopté. Merci.

RAPPORT N° 127-2023 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2024

Présenté par MM. les représentants Vincent Maono et Allen Salmon

Le président : On poursuit notre ordre du jour avec le rapport n°127-2023 relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française et j'invite à ce titre Allen Salmon à prendre la parole.

M. Allen Salmon : J'aimerais avant tout remercier la présidente de la commission de l'économie, Madame Elise Vanaa, de m'avoir proposé d'être le rapporteur de cette délibération portant sur le budget 2024 de l'assemblée de la Polynésie française malgré que je ne sois pas membre de la commission de l'économie.

Chers collègues, le présent projet de budget pour l'exercice 2024 de l'assemblée de la Polynésie française ayant pour principale finalité la bonne utilisation des deniers publics a été construit en tenant compte des paramètres suivants :

- Une augmentation du montant du budget de notre institution limité au taux directeur de + 1,15 % qui correspond au taux d'évolution prévisible des recettes ordinaires du budget 2024 de la Polynésie française par rapport au budget primitif de 2023.
- Une baisse de crédits sur 12 postes de dépenses pour couvrir l'impact de la revalorisation du point d'indice de rémunération de la fonction publique de 1030 à 1060 francs qui représente un coût annuel de 58 millions de francs CFP, ainsi que pour financer le glissement vieillesse et technicité.
- Des efforts d'économies sont aussi réalisés notamment par la suppression de l'indemnité complémentaire versée aux élus résidents de Moorea, et par la suppression de la prise en charge des déplacements internationaux dans le cadre des missions d'information, des commissions d'enquête ou des évaluations des politiques publiques.
- Et enfin, une volonté de s'inscrire dans une démarche de performance en affichant plus de transparence, en rationalisant les dépenses de notre institution, avec comme objectif l'utilisation efficiente des deniers publics.

Il en ressort un projet dont le montant total des crédits s'élève à 2 458 670 000 F CFP, toutes sections confondues.

En section de fonctionnement, les ressources proviennent de la dotation de fonctionnement sollicitée au budget de la Polynésie française d'un montant de 2 408 670 000 F CFP, répartis comme suit :

- au chapitre 960 « Pouvoirs Publics » : 1 394 220 000 F CFP
- au chapitre 961 « Moyens internes » : 165 200 000 F CFP
- au chapitre 962 « Personnel » : 849 250 000 F CFP

Quant à la section d'investissement, sont prévues deux nouvelles autorisations de programme, une nouvelle AP 1.2024 de 50 000 000 F CFP intitulée « Matériel et outillage » et une nouvelle AP 2.2024 de 100 000 000 F CFP intitulée « Travaux ».

Les crédits de paiement s'élèvent à 50 millions de francs et permettront de financer ces deux nouvelles AP.

L'examen du présent projet de budget en commission le 7 décembre 2023 a suscité des échanges principalement portés sur :

- la baisse de crédits sur certains postes de dépenses et les efforts d'économie réalisés ;
- l'augmentation de 7 % des dépenses liées aux prestataires extérieurs, pour soutenir les travaux des missions d'information et des commissions d'enquête ;
- l'objectif et le fonctionnement de la commission spéciale sur la décolonisation ;
- les actions liées à la coopération interparlementaire (GPIP et Francophonie), maintenues pour 2024 ;
- l'organisation du prochain concours administratif de l'assemblée, avec 14 postes mis à concours, 8 en catégorie A et 6 en catégorie B ;
- et les travaux prévus pour l'année prochaine, tels que la rénovation des chemins touristiques de Tarahoi et la réhabilitation de la station d'épuration.

À l'issue des débats, la présente proposition de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

Le président : Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu 60 minutes dont 36 au Tavini, 15 au Tapura et 9 aux non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Oui merci, Monsieur le président.

Nous voterons favorablement à ce premier projet de budget de la mandature. Ce vote favorable est lié, pour nous, à la volonté manifeste de maîtriser la dépense publique avec certaines mesures de maintien des dotations, parfois des baisses de celles-ci lorsque cela est possible, et dans d'autres cas, des relèvements qui sont actés essentiellement sur le plan juridique du fait de leur caractère obligatoire, et je pense aux augmentations des indices salariaux ou du glissement vieillesse, technicité.

C'est un message fort qu'il faudra accentuer tout au long de la mandature. Nous devons systématiquement nous inscrire dans cette démarche afin de respecter les deniers publics, car il est toujours facile de décider de voter telle ou telle dépense, mais il est nécessaire de se rappeler que ces dépenses sont payées par les impôts que payent nos concitoyens.

Sur ce plan, cette maîtrise de la dépense publique doit aussi s'accompagner de discernement. Réduction des dépenses non essentielles mais pas forcément baisse des indemnités des élus qui, comme je l'ai déjà indiqué, ont considérablement baissées depuis 15 ans. Sur ce plan, on entend à chaque début de mandature parler de réduction des indemnités des représentants, des membres du gouvernement, et en 15 ans, ces indemnités ont baissé de plus de 20 % pour certains et de près de 30 % pour les autres.

Ce qu'attendent de nous les citoyens, ce n'est pas de réduire à chaque mandature nos indemnités, mais que nous travaillions sur les sujets qui occupent nos concitoyens en participant aux commissions, aux séances, même si elles durent jusque tard dans la nuit, en discutant des textes, en déposant des amendements si nécessaire, en sortant des postures politiques et des accusations répétées, en étant inféodé ni à un homme ni à un parti mais en restant, autant que possible, fidèle à ses idées, en gardant son libre arbitre et son esprit critique. Je sais, parfois, c'est difficile.

Nous saluons la baisse de 20 % des frais de missions des élus et nous nous faisons par contre les avocats du maintien des ressources allouées au président de l'assemblée dans son rôle de représentation de l'institution. Nous plaidons cependant pour un contrôle accentué des missions pour les élus qui

effectuent des déplacements et nous souhaitons la production obligatoire de rapports de mission et, le cas échéant, de préconisations, afin de démontrer le bien-fondé de ces missions et voyages divers et variés qui interrogent souvent.

Nous souhaitons aussi que des ressources additionnelles soient fléchées vers la nouvelle commission d'évaluation des politiques publiques dont le rôle doit être imposé afin que cet outil devienne un vrai outil de pilotage et de décision pour notre assemblée mais aussi pour le gouvernement.

Nous voterons donc pour ce premier budget de la mandature.

Merci.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Jeanne Vaianui : *Merci, Monsieur le président.* Madame la ministre, vous êtes bien courageuse. Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, à tous, *bonjour et bienvenue.*

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre engagement continu et votre dévouement envers le développement et la prospérité de notre très chère Polynésie française.

Lors de notre campagne électorale, nous l'avons dit et bien plus encore, écrit notre engagement à l'égard de notre *peuple*, je cite : « Avoir le souci permanent de la bonne gestion des deniers publics : encadrement strict des dépenses de fonctionnement et réduction drastique des dépenses de réception ».

Depuis le 6 décembre 2023, en qualité de représentants-élus responsables, nous débattons sur le budget de l'année 2024 relatif au fonctionnement de la Polynésie française. Budget, que nous avons adopté, après deux longues journées de débat.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous présenter le projet de budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024, un budget qui reflète nos valeurs, nos responsabilités et notre vision pour l'avenir. En tant que troisième institution, l'assemblée traduit l'expression de la démocratie locale des représentants élus que nous sommes amenés à statuer sur le pouvoir délibératif du système institutionnel polynésien qui se gouverne librement et démocratiquement et par la voie du référendum local.

À cet effet, et conformément à l'article 41 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, la progression de notre budget est étroitement liée à l'évolution des recettes ordinaires du budget de la Polynésie française.

Pour 2024, cette progression est fixée à + 1,15 %, ce qui représente une augmentation significative de 27 301 000 par rapport à l'année précédente. Ce budget a été méticuleusement élaboré en prenant en compte plusieurs paramètres essentiels.

Tout d'abord, il respecte le taux directeur de + 1,15 % pour l'augmentation globale. Ensuite, il intègre une baisse de crédits sur 12 postes de dépenses, une décision difficile mais nécessaire à répondre à l'augmentation des coûts liée à la revalorisation du point d'indice de rémunération de la fonction publique et pour financer le glissement vieillesse-technicité. Enfin, nous avons également pris des mesures d'économie significatives, notamment par la suppression de l'indemnité complémentaire pour les élus résidents de Moorea et par la suppression de la prise en charge des déplacements internationaux pour certaines missions.

Ces décisions reflètent notre engagement à utiliser de manière efficiente les deniers publics et à garantir une gestion budgétaire responsable et transparente, même au sein du Tavini huiraaatira.

Vous le savez, le Tavini huiraaatira a fait le pari de renouveler la classe politique du Pays. Pour insuffler ce vent nouveau, il a choisi d'apporter à notre honorable assemblée et au gouvernement, des Polynésiennes et des Polynésiens passionnés, volontaires et issus de la société civile. S'il est vrai que de notre côté de l'hémicycle, nous sommes pour beaucoup novices en politique, nous venons ici les mains remplies de nos expériences de vie, et le cœur plus que disposé à agir efficacement dans l'intérêt de nos concitoyens. Napoleon Hill disait : « Tout ce que le mental de l'homme peut concevoir, il peut le réaliser. »

Nous devons donner le bon exemple et ces mesures prises récemment démontrent incontestablement notre passage à l'action tant attendu par notre peuple *polynésien*.

Pour ce faire, dans un esprit de fonctionnement de qualité, le budget total pour 2024 s'élève à 2 458 670 000, répartis entre 2 408 670 000 pour la section de fonctionnement et 50 000 000 pour la section d'investissement.

Chaque ligne de ce budget a été soigneusement examinée pour s'assurer qu'elles contribuent de manière effective à la mission de notre assemblée de Polynésie française de légiférer et ce, en prenant en compte le bien-être de notre *peuple*.

Dans la section de fonctionnement, les ressources proviennent principalement de la dotation de fonctionnement sollicitée au budget de la Polynésie française. Elles couvrent diverses missions essentielles, telles que les pouvoirs publics, les moyens internes et le personnel. Nous avons veillé à ce que chaque franc pacifique dépensé apporte une valeur ajoutée tangible à notre travail et à notre communauté.

Dans la section d'investissement, nous avons prévu de nouvelles autorisations de programme pour le « matériel et outillage » ainsi que pour les « travaux », reflétant notre engagement à maintenir et à améliorer nos infrastructures. Ainsi, nos services, étant plus performants, sauront satisfaire les missions confiées au sein de cette belle institution dans laquelle nous œuvrons quotidiennement.

Mesdames et Messieurs les représentants, ce budget est un témoignage de notre engagement envers la responsabilité fiscale, la transparence et l'efficacité. Il représente un équilibre entre les besoins immédiats de notre assemblée de Polynésie française et les impératifs de développement durable pour l'avenir de notre peuple *polynésien*.

En conclusion, je vous invite donc à examiner attentivement ce projet et à l'approuver, pour que nous puissions continuer à servir notre communauté avec intégrité et efficacité.

Je vous remercie pour votre attention et votre collaboration continue constructive. Ayons foi en notre volonté, en notre travail, en nos capacités, en nos compétences, en notre pays, en nous. Ensemble, nous pouvons y parvenir.

Merci.

Le président : *Merci bien,* Jeanne.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole. Monsieur Gaston Tong Sang.

M. Gaston Tong Sang : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues.

Le projet du budget 2024 de notre assemblée, le premier de la nouvelle mandature présenté par notre président s'établit à hauteur de 2 458 670 000 F CFP. Par rapport à 2023, année qui se termine, cette dotation enregistre une hausse modérée de 1,15 %, soit un niveau inférieur au taux d'évolution prévisible

des recettes ordinaires du Pays que le gouvernement estime, pour l'année prochaine, à hauteur de 4 %. Un optimisme qui, nous l'avons déjà dit, est osé, pour ne pas dire risqué.

Ceci étant dit, notre assemblée préfère avancer plus prudemment et c'est tout à son honneur. Aussi, nous pouvons saluer les décisions prises pour amorcer une tendance baissière des crédits et ainsi optimiser au mieux la bonne gestion des deniers publics. Autrement dit, ce n'est pas parce que notre institution est richement dotée, comme en témoigne d'ailleurs le niveau de la trésorerie évalué à 1 100 000 000 F CFP, qu'il faut avoir la main lourde et pour ce qui est de la probité, le groupe Tapura huiraatira pense avoir suffisamment montré l'exemple jusqu'ici en s'imposant de lui-même le contrôle de ses crédits par un expert-comptable.

Les inscriptions budgétaires, en baisse, touchent principalement les postes de transports à hauteur de 10 millions, des frais postaux et des télécommunications pour 2 millions ainsi que les frais de mission et de déplacements. J'ose espérer, Monsieur le président, qu'il ne s'agit pas ici d'anticiper une baisse d'activité de nos travaux législatifs. Quand bien même il a été acté la suppression de la prise en charge des déplacements internationaux pour les missions d'information et les commissions d'enquête. Quid, comme vous l'avez soulevé Monsieur le président, des rassemblements à l'international tels que le Groupement des parlements des îles du Pacifique, le GPIIP, auxquels vous avez assistés à Tonga cette année ; et quid de la réunion annuelle qui a lieu au mois de juillet de l'APF, Assemblée parlementaire pour la francophonie. D'ailleurs, Monsieur le président, on attend toujours la constitution de la section francophone de la Polynésie française. Peut-être allez-vous nous annoncer une date.

Mais, ce que vous enlevez d'un côté, vous l'injectez ailleurs, et principalement à l'article 628 où les crédits sont en augmentation de 7 millions, aux fins de rémunérer des experts-comptables ainsi que des prestataires spécialisés ou experts. Ce sont les termes employés dans le rapport. Nous ne sommes pas surpris, Monsieur le président, de constater votre empressement à activer les deux commissions qui vous tiennent particulièrement à cœur, à savoir celle de l'évaluation des politiques publiques, histoire de mieux contrôler l'action du gouvernement — je me demande d'ailleurs si cela ne fait pas double emploi avec le contrôle qu'opère, sur les politiques publiques du Pays, exercé par la Chambre territoriale des comptes. J'ai eu l'occasion de m'entretenir, lorsque j'occupais les fonctions de président de notre assemblée, avec le président de la Chambre et, lui-même, s'interrogeait de la même manière que moi — et, bien sûr, l'autre commission, la commission spéciale non-législative sur la décolonisation.

Du coup, faut-il en tirer la conclusion que notre assemblée est en manque de personnel permanent en quantité comme en qualité ? D'ailleurs, ce matin, l'illustration a été faite par le texte sur la modification du code des marchés publics où tous les amendements apportés par notre ministre s'inspiraient fortement des recommandations du Conseil économique, social et culturel. À croire que les juristes de ce Conseil sont meilleurs que nos juristes à nous, voire même les juristes du gouvernement.

On constate effectivement qu'au 1^{er} octobre de cette année, l'institution comptait 118 postes dont 109 pourvus pour une dépense de près de 850 millions. Alors que des voix s'élèvent ici même dans cet hémicycle pour réduire la masse salariale du Pays, nous prenons le chemin inverse avec l'annonce de 14 postes mis prochainement en concours : 8 en catégorie A et 6 en catégorie B.

Enfin, par soucis d'exemplarité, notre président entend consacrer pour 2024 une enveloppe reconduite à l'identique pour la reconduite de la rémunération des collaborateurs de son cabinet, charges sociales comprises, pour un montant de 73 420 000 F CFP, ont ainsi été budgétés.

La question qu'on se pose est de savoir est-ce que ces crédits ont-ils été consommés au 31 décembre 2023 ? À titre de comparaison reprenez que pour l'exercice 2022, n'en avait été utilisé qu'une trentaine de millions.

Aussi, Monsieur le président, pour notre complète information et à plus forte raison sous cette gouvernance, serait-il possible de connaître le nombre de personnes employées au service direct de la présidence de notre institution, leurs fonctions ainsi que la moyenne des salaires versés ?

C'était — je le rappelle — une promesse de campagne de votre parti politique à laquelle d'ailleurs le gouvernement du Pays ne s'est toujours pas conformé.

Merci et que Dieu nous bénisse. Mes salutations.

Le président : *Merci bien.*

Y a-t-il d'autres intervenants ? Plus d'intervenant. Donc la discussion générale est close.

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : Je vous propose de vous rapporter à l'article 1^{er} qui fait état des totaux en équilibre bien entendu de recettes, dépenses, fonctionnement et investissement et au global à 2 458 670 000 F CFP.

La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix l'article 1^{er}. Article 1^{er}, qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

Article 2

Mission 961

Le président : On poursuit à l'article 2. S'agissant de la « Mission 961 – Moyens internes : pour un total de 2 408 670 000 F CFP » ? La discussion est ouverte sur les moyens internes. Pas d'intervention ? Je mets aux voix l'article 2 : article 2, même vote, adopté.

Article 3

Le président : Ensuite, je passe à l'article 3. Même vote, article 3 ? Très bien. Article 3, adopté.

Article 4

Mission 960

Le président : On passe à l'article 4, « Mission 960 – Pouvoirs publics : 1 394 220 000 F CFP ». Y a-t-il des interventions ? Pas de discussion au titre de cette « mission 960 » ? S'il n'y a pas de discussion, je mets aux voix. Mission 960, même vote ? Même vote, adoptée.

Mission 961

Le président : « Mission 961 – Moyens internes : pour 165 200 000 F CFP ». Pas d'intervention sur le ... oui ? Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui, Monsieur le président, merci. Alors, peut-être que j'ai loupé la bonne mission mais du fait du vote de l'amendement qu'il y a eu, vu qu'il y a cinq mois de rémunérations supplémentaires pour nos élus de Moorea, est-ce qu'il n'y a pas un impact sur le budget qui a été prévu ?

Le président : Alors, si, il y aura un impact mais comme il y a de la fongibilité possible avec les crédits cabinet donc on pourra compenser le million qui correspond au manque à gagner entre ce mois-ci et puis le mois de mai. C'est bon ? J'ai répondu à la question ? Très bien.

Y a-t-il d'autres interventions au titre des « moyens internes » ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix la 961 : 961, même vote ? Même vote, adoptée.

Mission 962

Le président : On poursuit avec la « Mission 962 – Personnel : 849 250 000 F CFP ». Y a-t-il des interventions ? La discussion est ouverte. Pas d'intervention. Je mets aux voix. Même vote.

Total

Le président : Total de l'ensemble de ces missions : 2 408 670 000 F CFP. L'ensemble de l'article 4 et le total ? Même vote ? Même vote, adoptés.

Article 5

Mission 900

Le président : Article 5, « Mission 900 – Pouvoirs publics : 50 000 000 F CFP ». Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Je mets aux voix la mission 900 et l'ensemble de l'article 5 avec son total de : 50 000 000 F CFP. Même vote ? Même vote, adoptés.

Article 6

Mission 900

Le président : Nous passons à l'investissement avec l'article 6, « Mission 900 – Pouvoirs publics et sous-mission donc le programme 90002, avec l'AP 1.2024 – Matériel et outillage : 50 000 000 F CFP ». Y a-t-il des discussions au sujet de cette AP ? Pas d'intervention. Je mets au voix l'AP 1.2024 : l'AP 1.2024, même vote ? Même vote.

On poursuit avec l'« AP 2.2024 – Travaux : 100 000 000 F CFP ». Oui ?

M. Gaston Tong Sang : Oui, Monsieur le président. Tout le monde a entendu votre intervention à l'ouverture de notre session budgétaire en nous annonçant la construction d'un bâtiment pour les collaborateurs. Il me semble même que vous avez plus ou moins indiqué l'emplacement en face de l'actuelle présidence du Pays et moi je pense que c'est peut-être cette inscription, mais comme c'est une désignation générique « Travaux ». Avant de faire des travaux, il faut peut-être faire les études.

Alors pouvez-vous nous dire, nous préciser, si c'est toujours d'actualité ? Est-ce que c'est ce projet d'ailleurs qui est inscrit au niveau de cette AP ? Sinon les études vont-elles démarrer ? Et la date des travaux est-elle dans la feuille de route ? Je ne sais pas, on a une feuille de route ici qui nous a été distribuée. Et on attend une estimation sommaire de ce projet.

Voilà donc c'est la question que j'aimerais poser pour savoir s'il faut effectivement qu'on annonce à notre, à chacun de nos collaborateurs qu'ils auront à loger dans de meilleures conditions qu'ils le sont actuellement.

Voilà, Monsieur le président. Merci.

Le président : Merci. Cette AP millésimée 2.2024 ne concerne pas ce projet qui a été évoqué lors de mon discours d'investiture. Cela concerne donc des besoins exprimés par les services de l'assemblée notamment en matière de rénovation de jardinières du deuxième étage ; de rénovation de notre STEP puisqu'aujourd'hui, on est raccordé aux réseaux d'assainissement public de la commune de Papeete et donc on veut réhabiliter le local pour un usage différent ; les luminaires à passer en LED, c'est-à-dire que dans un souci d'économie d'énergie, on va revoir le bilan énergétique pour essayer de changer nos ampoules incandescentes en LED ; ensuite, il y a la rénovation du parking rez-de-chaussée plus R+1. Enfin, il y a un certain nombre de travaux : il y a l'extension du réseau informatique, l'extension de la

capacité du système de stockage de données réseaux, il y a le déplacement et protection incendie de la salle serveur Tetuna'e.

Donc, il y a un certain nombre de travaux qui sont liés à deux services de notre assemblée et qui ont été exprimés lors de la construction du budget d'investissement et c'est ce qui traduit les intentions qui ont été proposées au niveau de notre document budgétaire à 100 millions.

Pour le projet que nous voulons, enfin dont je me suis exprimé en début de mandat, nous avons adressé une lettre au Président du Pays afin qu'il nous affecte une parcelle qu'il a lui-même proposé d'affecter mais la transaction ne s'est pas encore faite pour des raisons que j'ignore pour l'instant sans doute la lourdeur et la lenteur administrative peut-être – j'espère que c'est ça. Mais en tous les cas, tant que la parcelle n'a pas été transférée au besoin de notre institution, je ne peux pas engager de travaux au niveau de notre document budgétaire. Voilà si j'ai répondu à la question. *Merci bien.*

Donc je mets aux voix cette AP millésimée 2.2024 : qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

L'ensemble de la mission 900 avec l'article 6 à : 150 000 000 F CFP ? Même vote ? Même vote, adoptés.

Article 7

Mission 900

Le président : On passe à l'article 7 avec la « Mission 900 – Pouvoirs publics : 50 000 000 F CFP ». La discussion est ouverte. Pas d'intervention sur la mission 900. Donc, je mets aux voix la mission 900 ainsi que l'ensemble de l'article 7 avec son total de 50 000 000 F CFP. Article 7, même vote ? Même vote, adopté.

Article 8

Le président : Article 8, même vote ? Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération budgétaire ? Même vote, adopté. *Merci bien.*

RAPPORT N° 129-2023 DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{mes} et M. les représentants Pauline Niva, Nicole Sanquer, Tepuaraurii Teriitahi et Mike Cowan

Le président : On poursuit avec l'avant dernier document. Il s'agit de la commission d'enquête sur la gestion de la crise sanitaire en Polynésie. Par rapport à ce document, je crois savoir que ce document a été rapporté par Madame Pauline Niva à qui je cède la parole.

M^{me} Pauline Niva : Chers élus, chère Nicole, Vannina, président de *ainsi qu'à notre population qui nous suit, mes salutations à toutes et à tous.*

Je veux juste préciser, comme Nicole l'a indiqué, nous sommes 4 rapporteurs pour ce rapport de la commission d'enquête sur la gestion de la crise sanitaire en Polynésie. C'est vraiment avec un immense honneur que je prends aujourd'hui la parole au sein de notre assemblée pour vous présenter le fruit de long mois de travail de notre commission d'enquête sur la gestion de la crise sanitaire ici chez nous, à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française).*

Avant tout, je voudrais remercier tout particulièrement Mesdames Nicole Sanquer et Tepuaraurii Teriitahi qui, par leur savoir-faire, leur expérience d'élues à l'APF, ont su nous soutenir dans la réalisation des travaux d'enquête dans le cadre de la gestion de la crise du Covid-19. Donc vraiment un grand merci à ces deux personnes-là, ces deux dames.

Et, je voudrais aussi remercier les membres de l'ancienne commission qui nous ont laissé un premier rapport dont nous saluons la qualité et la richesse aussi des travaux. *Merci bien*, chers collègues.

En effet, le 13 juillet 2023, vous m'avez désigné comme présidente de cette première commission d'enquête de notre mandature. Cette responsabilité a été à non point douter un vrai privilège pour moi. Pour mener ces travaux, j'ai été accompagné par notre vice-présidente Madame Nicole Sanquer, à qui nous devons la création de cette commission sur l'ancienne mandature dont nous avons poursuivi les travaux avec nos corapporteurs qui interviendront également ce matin. Donc, il s'agit de Madame Tepearaurii Teriitahi, Monsieur Mike Cowan et bien sûr Madame Nicole Sanquer.

Je tiens aussi à saluer la contribution de tous les membres de cette commission d'enquête, aussi bien dans sa première composition, encore un grand merci, que dans la seconde, qui sont parmi nous aujourd'hui. Donc, il s'agit de Madame Rachelle Flores, Madame Patricia Pahio-Jennings, Madame Teave Boudouani Chaumette, Madame Thilda Garbutt-Harehoe, Madame Pascale Haiti, Madame Cathy Puchon, Madame Sylvana Tiatoa, Madame Elise Vanaa et notre Monsieur, Monsieur Bruno Flores. *Merci bien chers collègues* ! Je vous aime.

Ensemble avec les membres de notre commission d'enquête, représentants du peuple issus de toutes les représentations politiques de notre assemblée (Tavini huiraatira, Tapura huiraatira et A Here ia Porinetia), nous avons collaboré dans un esprit exceptionnel de collaboration en toute convivialité *et à l'image de notre esprit polynésien*.

Nous avons ainsi mené 63 auditions, interrogé 100 personnes, et sur les 90 auditions, il y a eu 169 si on additionne au total avec les deux commissions d'enquête.

Ce travail remarquable nous a conduit à parcourir les différents secteurs de notre pays et pouvoir dresser un état des lieux général de la gestion de la crise sanitaire qui a profondément marqué notre Histoire et la vie de tous nos concitoyens.

Ainsi, nous avons pu rencontrer des représentants de l'État, du Pays, des communes, des structures publiques et privées, des chefs d'entreprises, des responsables de syndicats, d'associations, de collectifs et de confessions religieuses. En clair, toutes les personnes qui ont eu un lien direct avec la gestion de cette crise sanitaire.

Pour compléter ces auditions, nous avons également organisé une consultation citoyenne, ouverte à tous, portant sur deux thèmes majeurs : la gestion de la vaccination et la gestion des décès.

Au total, ce sont 776 personnes qui ont participé à cette consultation, avec la possibilité de répondre aux questions en choisissant parmi les réponses proposées. C'était une consultation, ce qu'on appelle une enquête fermée. Dans le cas de certaines questions ouvertes — donc fermées et ouvertes en même temps —, ils ont eu l'opportunité d'exprimer plus librement leurs expériences de la crise sanitaire. Et j'ai envie de dire que du fond du cœur, nous espérons que cette consultation a permis aux participants de faire le deuil de leurs chers disparus, mais aussi pour les personnes qui étaient contre la vaccination, de permettre à un moment donné de les entendre.

Notre rapport s'établit en plusieurs chapitres qui permettent au lecteur d'entendre les différentes voix qui se sont exprimées sans que nous ayons cherché à les restreindre, avec au maximum la volonté de ne pas blâmer mais de mettre de la lumière sur l'ensemble des décisions et des mesures qui ont été prises.

Nous ne nous sommes pas érigés en tribunal tant cela aurait été inconvenant de le faire et surtout en considération du caractère inédit et soudain de cet événement et des décisions qui se sont, parfois, imposées à nous tous.

Ce rapport est donc un retour d'expériences qui nous permet de dresser les forces et les faiblesses de nos systèmes avec des opportunités et les menaces de notre système institutionnel, sanitaire, économique, et financier face à une crise majeure de notre société dans son ensemble, avec tous les acteurs qui y ont contribué. Ce document est aussi notre manière de reconnaître l'ensemble du travail qui a été effectué pendant cette crise, et ainsi reconnaître toutes les personnes qui ont contribué, et parfois qui n'ont pas été remerciées à leur juste valeur. Et je disais tantôt que cela permet aussi d'entendre les associations sur leur positionnement par rapport aux décisions qui ont été prises par le Pays.

Donc, au nom de notre commission d'enquête et de notre assemblée réunie en séance plénière aujourd'hui, nous souhaitons leur rendre un hommage tout particulier et c'est un hommage qui leur est dû.

Tout ce travail nous permet de nous livrer, au travers des interventions de nos rapporteurs, des préconisations et des recommandations, en vue d'une crise majeure future, que celle-ci soit sanitaire, ou pas. Nous avons donc l'espoir que celles-ci trouveront une utilité auprès de tous ceux qui seront amenés, demain, à prendre les décisions qui s'imposeront, selon les enjeux, le contexte et les moyens qui se présenteront.

Nous avons établi 49 recommandations qui se répartissent en 6 grands thèmes : le premier c'est le « leadership et la coordination », le deuxième « s'équiper pour mieux anticiper », le troisième « mieux vaut prévenir que guérir » et le quatrième « gérer les décès avec bienveillance et pragmatisme », le cinquième « pour une société plus forte » et enfin « mieux reconnaître les contributions à la gestion de la crise ».

Mon intervention sur le leadership et la coordination en temps de crise, particulièrement en ce qui concerne notre relation avec l'État, une question qui a traversé l'ensemble des auditions, à laquelle nous avons souhaité apporter une réponse précise au travers de nos recommandations.

Ici, je voudrais saluer la sagesse du Président Édouard Fritch et je cite ses propos quand nous l'avons auditionné — pas seulement du Président Édouard Fritch mais aussi de son gouvernement dans leurs prises de décisions — et voici ce qu'il dit : « à l'annonce de la pandémie de la Covid, j'ai lu un livre et ce livre me renseignait l'Histoire, racontait l'Histoire de l'épidémie de la grippe en 1918. À cause de la mésentente du gouvernement de l'époque, plusieurs de nos populations, plusieurs de nos gens sont morts par manque de prise de décision, de désaccord sur les remèdes, sur la manière de gérer cette pandémie, cette épidémie de grippe en Polynésie et je me suis dit « plus jamais ça » ! Plus jamais cela, et c'est pourquoi donc j'ai décidé de travailler main dans la main avec l'État. » Pour ce faire, nous préconisons donc, nous avons une préconisation dans les recommandations, c'est de clarifier la répartition des compétences et des moyens financiers entre l'État, le Pays et les communes.

Au titre de la coordination de l'ensemble des acteurs institutionnels, les opérateurs administratifs, de tous les contributeurs utiles et nécessaires, nous préconisons aussi l'élaboration avec l'État d'un plan stratégique territoriale de gestion de crise sanitaire avec un coordinateur unique chargé de son exécution et de la coordination de ses opérations.

Ce plan stratégique territorial doit pouvoir mieux prendre en considération le respect des libertés individuelles et l'adaptation au contexte géographique insulaire de nos archipels, afin que les décisions prises pour le bien-être collectif, qui peuvent paraître arbitraires, aient du sens pour tout le monde.

La clarification de ces compétences doit également fixer les moyens financiers dévolus.

Pendant la crise, le Pays et les communes ont eu à prendre en charge des dépenses qui ne relèvent pas de leurs compétences respectives et découlant des décisions prises par l'État. Ces décisions ont eu un impact financier direct sur nos systèmes et ont entraîné des dépenses qui, pour certaines, n'ont pas été chiffrées.

C'est pourquoi, nous recommandons aussi de créer un compte d'affectation spécial de crise. Ce compte sera abondé chaque année afin de faciliter le paiement des dépenses de la crise et permettre une transparence, des différentes dépenses et une évaluation du coût de la crise, tous secteurs et domaines confondus. À la fin de la crise, cela permettra aussi de définir avec plus de facilité, l'imputation des dépenses qui incombent à chaque partenaire (État, Pays et communes) selon la clarification de la loi organique. Ainsi, il pourra être demandé des remboursements a postériori.

Pour faire face à la crise, le Pays a souscrit deux prêts garantis par l'État (notre fameux PGE) auprès de l'Agence française de développement (AFD) de 28 600 000 000 F CFP en août 2020 et de 35 800 000 000 F CFP en février 2022. Ces prêts ont porté la dette du Pays de 80 134 000 000 F CFP en 2020 à 156 81 000 000 F CFP en 2023. À la sortie de la crise Covid, la dette du Pays a augmenté de 95%.

Au-delà de ces deux PGE accordés au Pays, l'État est également intervenu financièrement au travers du Fonds de solidarité aux entreprises, avec 11 200 bénéficiaires pour 33 milliards, des liquidités apportées par l'IEOM aux banques polynésiennes pour leur permettre de financer le tissu économique en accordant des prêts aux entreprises et des PGE aux entreprises avec 1 120 demandes pour un total de 55 600 000 000 F CFP.

Les PGE accordés au Pays et aux entreprises ont été longuement discutés lors de nos auditions, notamment en ce qui concerne la variabilité du taux d'intérêt, fixe ou variable, selon les banques et selon les emprunteurs.

Un taux variable, comme son nom l'indique, entraîne un montant de remboursement du prêt qui peut varier, et surtout augmenter, d'une année sur l'autre et mettre fortement en difficulté les entreprises ainsi que le Pays qui a également souscrit ces deux PGE à un taux variable, même si tous ont reconnu la nécessité de ces prêts pour traverser la crise.

Lors du troisième collectif budgétaire de 2023, notre gouvernement avait demandé l'annulation partielle du second PGE pour un montant de 3 milliards, ce qui a permis de réduire l'encours de la dette du Pays à 153 500 000 000 F CFP.

Ce que nous retenons de l'intervention de l'État en Polynésie française, c'est qu'elle s'est faite majoritairement par l'octroi de prêts. Tous les PGE cumulés représentent un montant de 120 milliards. Alors que, cette aide de l'État s'est exprimée différemment en Nouvelle-Calédonie avec l'octroi d'une subvention de 15 milliards en 2020 et une de 4,4 milliards afin d'équilibrer ses comptes sociaux, soit 19,4 milliards F CFP de subventions directement à la collectivité.

Ainsi, nous demandons à ce que la solidarité nationale s'exprime par des subventions plutôt que par des emprunts.

Lors de nos auditions et de la consultation citoyenne, nous avons entendu les collectifs ainsi que nos concitoyens témoigner de problèmes de santé qui ont pu être observés après la prise du vaccin. C'est pourquoi, par reconnaissance à ces personnes et à ces familles, nous sollicitons le bénéfice d'un fonds d'indemnisation des victimes des effets secondaires des vaccins de l'État.

Pour conclure mon intervention, je citerai les propos de notre *président fondateur* Oscar Manutahi Temaru lors de son audition. Voici ce qu'il dit : « *nous ne sommes pas un État, nous sommes une collectivité d'État. L'État ici, c'est vous et la première responsabilité d'un État, c'est d'assumer la sécurité de sa population et de sa santé.* »

Ces recommandations que nous vous laissons constituent un guide précieux pour les décideurs que nous sommes dans le but de renforcer nos capacités à faire face à une crise majeure future, pour une réponse plus rapide, plus coordonnée et plus efficace.

Je voudrais aussi adresser un remerciement particulier à notre rédacteur qui a été notre prestataire et sur lequel nous nous sommes reposés pour la rédaction de ce rapport. Je tiens aussi à le remercier.

Et pour finir mes propos, je voudrais vous soumettre, chers élus, un complément de 21 pages. Si le règlement intérieur ne le permet pas, je voudrais alors porter à votre approbation ce complément de 21 pages qui va venir enrichir notre rapport, de pouvoir l'inscrire sur le site d'information de l'assemblée de Polynésie pour qu'il y ait un accès à tous les élus de l'assemblée.

Voilà ce que je voulais vous dire.

En tout cas, merci beaucoup *et félicitations à nous*, tous les membres de cette commission, qui sans relâche, nous avons été au rendez-vous pour les auditions tôt le matin, 6 heures du matin — bon, la plupart du temps à 8 heures et demi !

Merci beaucoup. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : *Merci bien.*

Si j'ai bien compris, il y a quatre intervenants pour le rapport de présentation ?... Rapporteurs ?...

M^{me} Pauline Niva : Oui, c'est cela, il y a trois autres rapporteurs.

Le président : Qui est le deuxième alors ?

M^{me} Pauline Niva : C'est Nicole... Ah Mike !... Mike va vous parler de la santé.

Le président : Très bien.

Donc Mike, vous avez la parole.

M. Mike Cowan : Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente, Madame la *ministre*, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour* à tous. Mesdames et Messieurs les internautes et ceux qui nous suivent en direct, *bonjour*.

Alors, chers amis, en tant que rapporteur, j'ai pris beaucoup de plaisir à participer à la première commission d'enquête de notre mandature, avec un thème qui me tient tout particulièrement à cœur : la santé des Polynésiens.

Nous avons scruté avec rigueur la gestion de cette crise sanitaire sans précédent. Nos investigations ont porté sur plusieurs volets importants, dont la gestion des mesures de santé publique. Les mesures de prévention telles que le confinement, la distanciation sociale, le port du masque et la vaccination, ont été évaluées quant à leur efficacité.

Nous avons également examiné la capacité de notre système de santé à répondre à cette crise : la disponibilité des équipements médicaux, des tests de dépistage ainsi que l'organisation des soins pour faire face à l'afflux des patients.

La Covid-19 a révélé les limites de nos infrastructures de santé ainsi que de nos ressources humaines : les médecins, les spécialistes et les infirmiers dont nous disposons.

Comme dans toute situation d'urgence, nous ne sommes jamais suffisamment prêts, car il est impossible de prévoir en totalité ce qui va arriver. C'est pourquoi nous nous devons de nous préparer et d'anticiper au maximum.

Notre positionnement en plein milieu de l’océan Pacifique nous confère un avantage important : le temps.

La fermeture des frontières a fait partie des mesures phares pour retarder au maximum les premiers cas, une mesure que nous n’avons pas, à mon sens, suffisamment exploitée. Par deux fois, en juillet 2020 et en juillet 2021, le choix a été fait par les autorités d’ouvrir à nouveau nos frontières.

Je vous expose les faits suivants.

Le 17 novembre 2019, le premier cas de Covid-19 est enregistré à Wuhan en Chine. Deux mois après, le 9 janvier 2020, l’OMS lance une alerte mondiale. Deux mois après, le 11 mars, le premier cas confirmé est enregistré en Polynésie, soit quatre mois après le premier cas en Chine.

Nos toutes premières mesures nous ont fait gagner du temps, de mars 2020 avec le confinement, mais surtout avec la fermeture des frontières jusqu’au 3 juillet.

Nous aurions pu utiliser ce temps pour mieux se préparer et anticiper ce qui allait se dérouler.

Dans son bilan de la crise, le CHPF a identifié cinq vagues épidémiques successives significatives de par l’importance des hospitalisations et des décès :

- Wuhan 1, de mars à juin 2020 avec 2 hospitalisations ;
- Wuhan 2, de juillet 2020 à juin 2021 avec 103 hospitalisations et 155 décès au total (dont 132 au CHPF) ;
- Le fameux *Delta*, de juillet à décembre 2021, avec 294 hospitalisations et 608 décès au total (dont 366 au CHPF) ;
- Et *Omicron*, de décembre 2021 à mai 2022, avec 82 hospitalisations et 14 décès au total, tous au CHPF.

En moins de deux ans et demi, ce sont ainsi 778 personnes qui ont perdu la vie, notamment pendant la vague *Delta* qui a été la plus intense et tristement la plus meurtrière.

La vaccination a constitué un élément phare de la gestion de cette crise sanitaire.

Le 7 janvier 2021 arrivent les 14 625 premières doses du vaccin Pfizer-BioNTech à Tahiti qui vont permettre de vacciner un peu plus de 7 000 personnes identifiées comme prioritaires. Il s’agit notamment des personnes les plus vulnérables, âgées de plus de 65 ans résidant à Tahiti et à Moorea, du personnel de santé, ainsi que les malades avec comorbidités.

À ce stade, le vaccin est considéré comme « volontaire et non obligatoire » par les autorités.

Avec l’introduction des vaccins en 2021, la Polynésie française, comme le reste du monde, franchit une étape décisive. Dans un contexte où aucun traitement médical officiel n’est reconnu, le développement des vaccins suscite un espoir considérable pour la maîtrise de l’épidémie.

Néanmoins, la campagne de vaccination a eu à relever des défis complexes avec l’apparition de variants tel que le *Delta*, plus transmissible et plus virulent, ainsi que la désinformation et la méfiance, avec la peur de possibles effets secondaires qui ont conduit à une hésitation vaccinale ne permettant pas d’atteindre l’objectif de couverture vaccinale de 85 % recherché par les autorités.

La Polynésie française a réagi en renforçant ses mesures de santé publique, en accélérant et obligeant la vaccination par le recours à la loi, afin d’étendre la couverture vaccinale à un plus grand nombre de personnes, y compris les jeunes adultes et les adolescents.

Le 23 août 2021, l’assemblée de la Polynésie française adopte la loi du pays relative à la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19 pour les personnes de

certaines catégories professionnelles identifiées, pour les personnes malades de 16 ans et plus, souffrant de certaines pathologies lourdes, ainsi que les étudiants se préparant aux professions de santé.

Le Pass sanitaire en décembre 2021 puis le Pass vaccinal en février 2022 viendront renforcer cette obligation vaccinale qui, nous le savons — et cela a été révélé tout au long de nos auditions et dans les résultats de la consultation citoyenne —, ont créé de profondes divisions au sein de notre population.

Néanmoins, au 1^{er} août 2022, la couverture vaccinale a atteint son objectif : 75,2 % pour les adultes de 18 ans et plus ; 85,1 % pour les adultes de 65 ans et plus.

Je souhaite également revenir sur deux auditions particulièrement édifiantes : il s'agit de l'ancien chef du service de thanatologie clinique et judiciaire du CHPF.

En se référant à l'épidémie de grippe espagnole de 1918, qui a causé la mort de 3 000 Polynésiens, et pour retarder au maximum la saturation des structures de santé, le docteur a souligné la gravité des conséquences liées aux brassage des populations lorsque nous sommes confrontés à un virus hautement contagieux et létal.

À ce titre, il évoque le variant *Delta* dont la contagiosité a été, selon lui, sous-estimée, alors même qu'elle était 8 à 10 fois supérieure au virus originel. Sous-estimé également l'impact de la visite du Président de la République fin juillet 2021 avec des rassemblements et des contacts étroits, alors même que quelques jours plus tôt, le 13 juillet, une forte recrudescence du virus était signalée.

Le médecin a également souligné les défis liés à la gestion des dépouilles potentiellement contaminées des personnes décédées du Covid et de l'importance de protéger toutes les personnes en contact, notamment des structures de santé et des sociétés de pompes funèbres. Il a également appuyé de la nécessité de constituer des stocks suffisants d'équipements de protection individuelle pour protéger les personnes, d'oxygène pour prendre en charge les patients en détresse respiratoire, ainsi que des housses mortuaires et de cercueils pour faire face à un afflux massif de dépouilles.

La deuxième intervention concerne celle du chef du service des urgences du CHPF.

Lors de son audition, il a rappelé le rôle urgent du CHPF, un service dédié, comme son nom l'indique, aux patients en situation d'urgence médicale. Avant d'être hospitalisés pour une courte durée ou réorientés dans les services adaptés, ces patients sont pris en charge 24h/24h, et surtout gratuitement.

C'est là que réside le problème ! Certains patients préfèrent se rendre aux urgences plutôt que chez un médecin généraliste pour éviter les frais de consultation, ne comprenant pas que la prise en charge se fait en fonction de la gravité de l'urgence et non de l'ordre d'arrivée. Une incompréhension qui subsiste encore et qui entraîne une surcharge des urgences qui se retrouvent à pratiquer en même temps de la médecine d'urgence et de la médecine générale, ce qui est contraire à leur vocation initiale.

Les solutions, selon lui, et nous les avons reprises dans la formulation de nos recommandations, est de coordonner plus efficacement nos structures de santé publiques et privées ; soulager nos urgences avec une maison médicale, une structure de santé de proximité, plus économique et prodiguant des soins accessibles à tous, en continu ; mais aussi activer l'unité des service d'urgences vitales existante mais non-opérationnelle depuis 13 ans, pour prendre en charge les patients nécessitant une intervention médicalisée rapidement. Pour ce faire, cela implique d'y allouer les ressources humaines et financières nécessaires.

Il a souligné la différence entre les personnes vaccinées et non-vaccinées dans le service de réanimation avec, lors du *Delta*, un changement d'indicateur de gravité de la maladie, passant de l'âge à l'IMC, mettant en avant l'obésité comme problème de santé publique. Il a insisté sur l'importance de surveiller régulièrement sa santé, encourageant la prise en charge individuelle pour prévenir les crises sanitaires futures.

En conclusion, il est plus que jamais crucial, depuis cette crise, et de notre responsabilité en tant que pouvoirs publics, de sensibiliser davantage nos populations à l'importance d'adopter un mode de vie sain, car il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

Cela inclut d'adopter une alimentation équilibrée, de pratiquer régulièrement une activité physique ainsi que d'avoir un suivi médical régulier avec un traitement adapté. Plus que jamais, il est requis de continuer de sensibiliser aux conséquences des maladies chroniques telles que l'obésité et le diabète, surtout en cas d'infection virale.

Le nombre de patients en longue maladie a été multiplié par 6 en un quart de siècle, entre 1995 et 2019, passant de 8 458 à 46 770, représentant 17 % du nombre de la population.

Sur ces 46 770 patients, 18 % sont atteints d'hypertension artérielle, 16 % de diabète sucré, 12 % d'affections respiratoires, 11 % et 8 % sont touchés respectivement par des maladies cardio-vasculaires et des tumeurs malignes.

D'ici 2027, une personne sur six aura plus de 60 ans.

Ce qui est encore plus grave, c'est qu'aujourd'hui nous parlons plus fréquemment de multi-pathologies, ce qui entraîne des coûts de traitement encore plus importants et une mobilisation encore plus importante de capacités hospitalières.

Il en va donc de notre responsabilité de décideurs politiques de tracer les perspectives à court, moyen et long terme, d'évaluer leur gravité, d'anticiper les répercussions financières, tout en planifiant les actions préventives et curatives à mener.

Il en va également de notre responsabilité individuelle de faire les choix nécessaires pour notre santé et notre bien-être, et de lutter contre les conséquences néfastes de la mauvaise alimentation, du sucre, de l'alcool et du tabac, à l'origine des maladies chroniques et qui malheureusement peut réduire les chances de longévité et entraîner une mortalité précoce.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, notre rapport met en lumière les défis rencontrés et les leçons apprises au cours de cette crise sanitaire sans précédent. Il est impératif que ces recommandations ne restent pas lettre morte, mais guident nos actions futures pour une meilleure gestion des crises sanitaires à venir.

Merci beaucoup.

Le président : *Merci bien.*

Je cède la parole à Nicole... à Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je voudrais juste préciser que là, effectivement ce sont les rapporteurs qui parlent, et après, il y a bien des intervenants qui interviendront dans le cadre de l'intervention.

En préambule, j'ai une pensée toute particulière pour toutes les personnes pour qui la crise sanitaire signifie la perte d'un être cher, la perte d'un emploi ou d'une entreprise. Ces blessures et difficultés, nous les avons entendues tout au long du travail de notre commission d'enquête et nous continuerons au maximum de nos possibilités à être à vos côtés pour vous soutenir. Nous n'oublierons jamais les 778 victimes de la Covid ou de ses variants.

Aujourd'hui, il nous est donné l'occasion de partager avec notre assemblée le fruit de nos travaux auxquels j'ai eu l'opportunité de participer avec les deux équipes qui se sont succédées.

Les échanges que nous avons eus avec les différents membres de notre commission issus de toutes les représentations politiques de notre assemblée ont toujours été riches et respectueux des différences des uns et des autres, dans une recherche constante, au maximum du possible, de l'objectivité et de l'impartialité.

Ainsi, je tiens ici à exprimer ma gratitude envers la présidente de la commission d'enquête, ma chère Pauline, son initiatrice Nicole, ainsi qu'envers tous les membres qui ont composé ou qui composent la commission d'enquête. Je voudrais ici les citer nommément.

– Donc ceux de la première commission : c'était John Toromona, Nicole Sanquer, Lana Tetuanui, Teura Iriti, Teapehu Teaha, Louisa Tahuhuterani, Monette Harua, Vaiata Perry-Friedman, Vaitea Le Gayic, Éliane Tevahitua, Angélo Frebault, Philip Schyle ;

– Et ceux d'aujourd'hui — donc Pauline a déjà cité, mais je voudrais encore les citer parce que je veux aussi les remercier — : Rachelle Flores, Patricia Pahio-Jennings, Teave Boudouani-Chaumette, Mike Cowan, Thilda Garbutt-Harehoe, Pascale Haiti, Cathy Puchon, Sylvana Tiatoa, Elise Vanaa et Bruno Flores.

Il ne vous aura pas échappé que Nicole Sanquer et moi-même sont les deux seules survivantes de la première commission d'enquête.

Enfin (*Rire.*), je souhaiterais également saluer le travail de notre prestataire, Monsieur Tevaita Salmon, ainsi que le service SAJCE de notre institution qui nous a hautement assisté.

Dans mes remerciements, je souhaiterais associer toutes les personnes qui ont volontairement accepté de participer aux nombreuses auditions menées dans le cadre de cette enquête et qui nous ont parlé sans réserve, se libérant ainsi, parfois, d'un lourd fardeau.

Mesdames et Messieurs, le chapitre 5 du rapport de notre commission d'enquête est essentiellement consacré aux aspects économiques de la gestion de la crise sanitaire en Polynésie française et j'ai choisi, en accord avec les membres de la commission et les trois autres rapporteurs, de vous en présenter une synthèse.

Comme vous le savez, le tourisme, qui est un pilier de notre économie, a été sévèrement touché par l'irruption de la pandémie de la Covid-19 en Polynésie française entre mars 2020 et septembre 2021.

2019 fut une année exceptionnelle en matière de fréquentation touristique avec 236 650 visiteurs, enregistrant une hausse de 9,4 % par rapport à l'année précédente. Cependant, la fermeture de nos frontières, les restrictions aux voyages aériens et maritimes, les fermetures administratives des établissements touristiques et de loisirs ainsi que les confinements successifs ont entraîné une chute brutale du nombre de touristes, une réduction significative des recettes touristiques et par conséquent l'arrêt de nombreuses entreprises et la perte d'emplois dans le secteur du tourisme, mais pas que.

La réouverture progressive de nos îles a été programmée à partir de juillet 2020 accompagnée de mesures sanitaires strictes. Mais malgré cela, le secteur touristique a été lourdement impacté, enregistrant seulement 77 000 visiteurs en 2020 (soit une baisse de 67 %), puis 82 546 en 2021. Ce n'est qu'en 2022 que la reprise nette s'est effectuée, avec notamment les reports de séjours, avec 218 750 touristes.

La réouverture des frontières une première fois en juillet 2020, puis à nouveau un an plus tard, a été cruciale pour sauver notre industrie touristique et notre économie. Le contrôle rigoureux des entrées avec le dépistage, la quarantaine, le confinement et les mesures barrières appliquées par tous ont eu pour objectif au maximum de contenir la propagation du virus.

Pendant les auditions, cette question a néanmoins fait fortement débat avec des avis divergents, notamment en raison de la fulgurance de la vague *Delta*.

Principalement affecté par la crise, le secteur aérien a été fortement soutenu. Air Tahiti Nui a bénéficié de la solidarité nationale pour 3,4 milliards F CFP et de PGE pour un montant total de près de 7,9 milliards F CFP, ainsi que d'une subvention d'équilibre de la Polynésie française non remboursable en tant qu'actionnaire majoritaire d'un montant de 8,1 milliards F CFP.

Pour assurer une continuité territoriale entre la Polynésie française et la métropole, l'État a lancé le 3 avril 2020 un appel à candidatures pour assurer 10 vols permettant d'assurer les évacuations sanitaires, rapatrier les non-résidents bloqués à Tahiti et acheminer du fret médical. C'est notre compagnie aérienne internationale, Air Tahiti Nui, qui a remporté cette offre publique pour un montant de 200 à 300 millions, l'État prenant à sa charge l'intégralité des pertes d'exploitation générées par ces vols.

Air Tahiti a bénéficié d'une aide de 900 millions du Pays pour compenser les pertes de ses lignes déficitaires réouvertes à sa demande. Notre compagnie aérienne domestique a également bénéficié d'un PGE de l'État.

Le marché de l'emploi en Polynésie française a subi de graves répercussions de la pandémie de Covid-19. Les secteurs clés de notre économie ont enregistré d'importantes pertes d'emplois en raison des restrictions sanitaires. Néanmoins, grâce aux mesures de soutien mises en place par les autorités publiques pour les entreprises et les travailleurs, l'économie polynésienne a su amorcer sa reprise dès 2021.

Face à la crise économique sévère engendrée par la pandémie, la Polynésie française a rapidement adopté un plan de sauvegarde de l'économie. Ce plan, financé par plus de 37 milliards F CFP de ressources budgétaires, a été conçu pour atténuer les répercussions sanitaires, économiques et sociales de la pandémie sur nos entreprises et nos travailleurs.

Ce plan de sauvetage s'est appuyé sur deux PGE souscrit par le Pays d'un montant de 64,4 milliards F CFP. L'État a également accordé 55,6 milliards F CFP de PGE à nos entreprises et 33 milliards F CFP d'aide *via* le fonds de solidarité aux entreprises.

Ce plan englobait des mesures substantielles visant à protéger les entreprises et leurs salariés. Il a permis la création de dispositifs exceptionnels pour sauvegarder les emplois soutenus par une loi du pays adoptée en mars 2020. En raison des vagues épidémiques subséquentes, ces dispositifs ont été prolongés en 2021.

Les mesures de soutien ont été axés sur le versement de revenus compensatoires aux salariés et aux travailleurs indépendants, ainsi que sur la promotion d'activités subventionnées pour les demandeurs d'emplois. Étant donné que la Polynésie française n'était pas éligible au mécanisme de chômage partiel en vigueur en France métropolitaine, l'État a également apporté son soutien aux entreprises sous formes de fonds de solidarité et de garantie des prêts bancaires.

Diverses mesures ont été mises en place pour soutenir à la fois les entreprises et les travailleurs. Parmi celles-ci, citons le revenu exceptionnel de solidarité destiné à aider les salariés dont le contrat a été suspendu en raison du confinement. En 2020 et 2021, 23 729 personnes ont bénéficié de ce revenu exceptionnel, pour un montant de 1,3 milliard.

Notons également la création de la convention de soutien à l'emploi instauré pour prévenir les licenciements économiques en réduisant le temps de travail. Là, ce sont 4 969 Polynésiens en situation de réduction de temps de travail pour une dépense de 1,7 milliard F CFP.

Enfin, une indemnité exceptionnelle a été offerte aux salariés ayant perdu leur emploi en raison de la crise, soit 1 402 Polynésiens pour une dépense de 445 millions F CFP.

Le dispositif exceptionnel de sécurisation de l'emploi, mieux connu sous le nom de DIÈSE, a également été déployé pour réduire les heures de travail et soutenir les salariés, ce qui a permis d'aider 15 395 Polynésiens qui ont perdu une partie de leur salaire, pour une dépense de 7 milliards F CFP.

Les travailleurs indépendants ont également bénéficié des mesures de soutien, notamment le DÉSÉTI, destinés à ceux qui ont dû cesser partiellement ou complètement leur activité en raison de circonstances exceptionnelles. Cette aide a été étendue à différents secteurs tels que le tourisme, les taxis, les commerces dans les hôtels, la perliculture, la bijouterie, les discothèques, l'événementiel, les boutiques de souvenir, la restauration, les salles de sport, etc., etc. En 2020, 545 travailleurs indépendants ont bénéficié du DÉSÉTI pour un coût de 60 millions F CFP. En 2021, ce nombre a augmenté avec 1 027 nouveaux bénéficiaires, engendrant une dépense totale de 300 millions F CFP.

Dans le but de faciliter l'accès à l'emploi pendant la crise sanitaire, le gouvernement a créé la Convention d'insertion sociale (CIS) qui permettait aux ménages sans revenus de recevoir une indemnité mensuelle de 50 000 F CFP pendant trois mois en échange de travaux d'intérêts généraux. En 2021, 2 605 personnes ont bénéficié de la CIS contre 3 973 en 2020, entraînant une dépense de 596 millions F CFP pour cette seule année.

Le CAE a permis de déployer sur tout le territoire polynésien 500 guides sanitaires suite à la première réouverture des frontières, avec une mission de prévention, d'information et de sensibilisation auprès de la population et des visiteurs.

Sur le plan des finances publiques, la crise sanitaire a eu un impact significatif avec une contraction de 7,2 % du PIB en 2020 suivie d'une reprise de 2,4 % en 2021. Nos auditions nous ont permis non seulement de rencontrer les représentants de l'État et du Pays qui ont eu cette lourde tâche de prendre des décisions en temps de crise, mais également tous ceux qui ont été fortement affectés tels que les chefs d'entreprises et leurs employés ainsi que les organisations patronales et salariales que nous avons également entendus. Tous ont pu reconnaître l'impérieuse utilité de ces mesures pour sauver leurs entreprises et qui leur permettent encore aujourd'hui d'exister. Pour la majorité d'entre elles, ces mesures ont permis de traverser la crise par le soutien en trésorerie et la préservation des emplois. Ces mesures, à n'en point douter, ont permis à notre économie de se reprendre et même encore plus rapidement que prévu.

Le plan de sauvegarde et de relance 2021-2023 a sans nul doute contribué largement à permettre à la Polynésie de retrouver très rapidement le chemin de la croissance et de l'emploi sur lequel nous marchons aujourd'hui. La priorité est de mettre tout en œuvre pour traverser la crise mais sans jamais négliger l'après-crise en créant le terreau favorable du rebond, en soutenant au maximum les secteurs clés de notre économie.

Notre éloignement géographique, la dépendance aux importations et la hausse des prix sont autant d'éléments qui nous rappellent l'importance d'investir massivement dans le développement d'une économie endogène, indépendante dans les domaines alimentaires et énergétiques.

Les faiblesses et les dysfonctionnements de nos systèmes ont également révélé la volonté de voir les décisions des pouvoirs publics être prises en considération des libertés individuelles en fédérant plutôt qu'en obligeant et dans l'adaptation du contexte insulaire de nos archipels.

Mes chers collègues, à l'issue de nos nombreuses auditions et de notre travail substantiel de synthèse des informations collectées, notre commission d'enquête a formulé 25 recommandations d'ordre économique que je vous encourage à examiner attentivement.

En résumé, ces recommandations visent à renforcer la capacité de la Polynésie française à faire face aux crises sanitaires en améliorant la coordination, la préparation et la gestion des ressources. Elles englobent la clarification des compétences et des moyens financiers, l'élaboration des plans stratégiques, la mobilisation de ressources médicales et matérielles ainsi que de mesures de soutien au secteur économique touché par la crise. L'objectif étant de garantir une réponse plus efficace aux crises, quelle que soit leur nature, tout en préservant la santé économique de notre collectivité. Pour cela, une bonne capacité financière et de confortables réserves, comme nous en avons en 2019, s'avère salvatrice.

Voilà, mes chers collègues, un aperçu des conclusions de la commission d'enquête sur la gestion de la crise sanitaire en Polynésie française du point de vue économique et financier.

Avec cette commission d'enquête qui s'achève, nous vous laissons des préconisations et des recommandations qui, nous l'espérons, seront utiles à nos décideurs d'aujourd'hui et de demain en cas de nouvelle crise sanitaire que nous ne souhaitons à aucun gouvernement d'avoir à gérer.

Merci pour votre attention.

Le président : *Merci.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Tout d'abord, je souhaite me joindre à mes collègues rapporteurs pour les remerciements. D'une part, je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont soumises aux auditions de notre commission d'enquête. Cet exercice fut difficile pour beaucoup d'entre eux, leur faisant revivre des moments durs et intenses d'une période remplie d'incompréhension et de fatalisme et qui ont bouleversé leur vie et le quotidien de nos populations, comme l'a rappelé Tepuaraurii.

Je regrette cependant l'absence de réponses à nos convocations de certaines personnes qui ont pourtant joué un rôle clé dans la gestion de cette crise, comme l'ancien haut-commissaire de la République ou l'ancienne déléguée de la Polynésie française à Paris, ainsi que la non-réponse à nos questions de certains chefs de service sous motif de droit de réserve.

D'autre part, je tiens à remercier tous les membres de la première et de la deuxième commission d'enquête qui se sont investis dans ces travaux pour dresser un état des lieux de la crise Covid et pour penser des recommandations objectives et réalisables.

J'adresse un hommage tout particulier à Monsieur Félix Tokoragi, *maire* de Makemo, qui, à nos côtés, au nom de A here ia Porinetia, a déposé le projet de délibération constituant la commission d'enquête sous l'ancienne mandature et que j'ai eu l'honneur de reprendre dans cette mandature.

Ce ne sont pas moins de 49 préconisations et recommandations que nous vous présentons aujourd'hui et qui sont le fruit de nos réflexions découlant des heures d'audition et de témoignage. Ces recommandations étaient regroupées, comme l'a rappelé notre présidente, par thème pour une meilleure compréhension et visibilité. La commission souhaite ainsi alerter nos gouvernants sur les points à améliorer et à institutionnaliser, mais aussi ceux à revoir et à ne plus réitérer. Ce sont des outils pour mieux anticiper la prochaine crise mais aussi une aide à la prise de décisions. La majorité de nos préconisations incite à de l'anticipation qui, à notre sens, doit démarrer dès aujourd'hui, car nous ne sommes pas à l'abri d'une prochaine crise.

Parmi celles-ci, on retiendra surtout la clarification de notre relation avec l'État avec en premier lieu, la précision de nos compétences, une problématique dont a longuement fait état notre présidente de commission dans son intervention.

On retiendra aussi — et Pauline l'a souligné — l'élaboration d'un plan stratégique territorial d'intervention adapté à notre contexte géographique et aux compétences partagées. Ceci permettra

d'identifier le rôle de chacun mais surtout la prise en charge financière qui incombe à chacun, avec la création d'un compte d'affectation spéciale qui facilitera en fin de crise l'évaluation précise de ses coûts et de l'imputation à réaliser à chacun des décideurs.

Pour les communes, une compétence sanitaire et sociale doit leur être octroyée, à titre exceptionnel, en cas de crise, accompagnée bien sûr d'un cadre juridique et financier clair et détaillé de leurs interventions.

Le fonctionnement du centre du traitement des appels doit être optimisé et pris en charge par l'État.

Une adaptation législative est aussi nécessaire et est indispensable. Et je relèverai l'exemple de la législation funéraire qui a pénalisé nos familles et fait naître un sentiment de rejet par rapport aux autorités. Le respect de nos pratiques culturelles et culturelles en concertation avec les sociétés de pompes funèbres permettra une meilleure acceptation des décisions prises.

La communication et la relation de confiance avec les Polynésiens a souvent fait défaut et a parfois conduit à des prises de décisions incomprises, mal-interprétées voire rejetées.

C'est pourquoi nous recommandons de faire le choix d'une communication efficace et transparente, portée par l'exemplarité des décideurs politiques, pour faciliter l'adhésion du plus grand nombre de nos concitoyens et pour éviter la désinformation.

Aux côtés d'un coordinateur unique chargé de l'exécution du plan stratégique territoriale à identifier, nous préconisons qu'il soit accompagné d'un porte-parole issu des professionnels de santé et de traducteurs dans les différentes langues de notre pays, pour ainsi faciliter la bonne transmission des messages.

Nous recommandons également de nommer un médiateur de la Polynésie française, dont les prérogatives ont été définies en 2014 par une loi du pays, permettant à toute personne physique qui estime avoir fait l'objet d'un dysfonctionnement d'un organisme investi d'une mission de service public de faire réclamation. En étendant les attributions d'un médiateur aux personnes morales, cela permettrait de résoudre les différends qui auraient pu être pris en charge en amont et être évités.

Je cite pour exemple les sociétés de pompes funèbres que nous avons auditionnées et qui ont assuré la mission difficile de gérer nos personnes décédées. Plutôt que d'être remerciées et reconnues pour le travail accompli, elles ont été sanctionnées par l'autorité de la concurrence pour entente anti-concurrentielle, alors que dès le départ, elles avaient informé les pouvoirs publics de leur démarche, sans pour autant avoir été correctement entendues et accompagnées.

Cela aurait pu être évité avec la présence d'un médiateur de la Polynésie française qui aurait pu faire le relai et proposer au Conseil des ministres de réglementer les prix des sociétés de pompes funèbres, à titre exceptionnel, pendant la durée de la crise. Ce que nous préconisons également dans notre rapport.

La Polynésie française a subi un manque certain d'effectifs dans plusieurs secteurs et a dû faire appel à des bénévoles et à la solidarité des Polynésiens. Constituer des réserves humaines tant sur le plan administratif, sanitaire que sécuritaire, permet d'identifier dès à présent des équipes opérationnelles une fois déclaré l'état de crise.

La crise Covid a pris au dépourvu nos structures de santé et a provoqué la saturation de notre hôpital, le manque de matériel et a révélé parfois des défauts de conception. L'hôpital a fourni à la commission son retour d'expérience mais surtout les solutions pour mieux affronter la prochaine crise.

Les auditions de tous les établissements hospitaliers privés comme publics ainsi que des professionnels de santé publics et libéraux ont permis d'établir une liste de points à améliorer mais, surtout, appellent à une coordination du travail commun sans cloisonnement pour protéger et sauver notre population.

Comme mon collègue Mike l'a rappelé, des stocks d'équipement de protection individuelle, d'oxygène, de housses mortuaires et de cercueils, doivent être chiffrés et prévus à l'avance.

Les travaux nécessaires à un meilleur accueil, à une meilleure prise en charge de nos malades doivent être programmés rapidement pour garantir l'accès aux soins à notre population et surtout retrouver leur confiance. Les centres communautaires sont à institutionnaliser.

Assurer la continuité pédagogique est un axe important abordé dans le rapport : la poursuite de la création d'outils numériques et du développement du télé-enseignement doivent être une priorité.

Au-delà de l'anticipation, il nous faut également retenir les leçons du passé et savoir gérer cette crise autrement.

La consultation au préalable de tous les acteurs permet une meilleure adaptation et une meilleure adhésion aux décisions prises et améliore la communication et la transmission d'informations.

Les décisions doivent se prendre dans le respect des libertés, notamment individuelles et de prescription médicale. Elles doivent privilégier la sensibilisation et le respect du choix, à l'obligation.

La sécurité et la protection de nos populations sont une priorité absolue. Limiter les déplacements et les brassages sont des décisions qui doivent être prises dès les prémices de la crise pour freiner la propagation du virus et pouvoir se donner du temps pour organiser la reprise des activités.

On peut aussi regretter le peu de suivi concernant les effets secondaires des vaccins, alors qu'ils ont pu laisser des blessures profondes dans de nombreuses familles. Les recherches ont également démontré que la vaccination avait aussi ses limites. Aujourd'hui, il nous faut solliciter le bénéfice du fonds d'indemnisation des victimes des effets secondaires des vaccins de l'État, comme l'a rappelé Madame la présidente.

La vaccination et son obligation ont divisé notre société polynésienne opposant les personnes vaccinées à celles qui ne le sont pas ; celles qui ont peur du virus et celles qui n'ont pas confiance dans les vaccins et dans leurs effets secondaires. Cet affrontement est devenu le sujet principal des discussions et des préoccupations, provoquant de la frustration, de la discrimination, de la stigmatisation voire de la diabolisation au sein des familles, des entreprises et des administrations.

En conclusion, je finirai mon intervention par un appel à la prudence dans les décisions et notamment concernant la vaccination et son obligation. Les réponses recueillies au travers des auditions et de la consultation citoyenne ont révélé des doutes et de la méfiance vis-à-vis de la vaccination.

Je souhaite terminer par vous souhaiter une très belle lecture de ce rapport, des heures de témoignages, de témoignages sincères et je compte évidemment sur notre présidente de commission pour mettre rapidement en route la commission de suivi de cette commission d'enquête.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes avec 36 minutes pour le Tavini, 15 pour le Tapura et 9 pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Cathy Puchon : *Merci,* président. Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie ; Madame la ministre ; Madame la présidente de la commission d'enquête, ma chère Pauline ; Mesdames et Messieurs

les membres de la commission d'enquête ; Mesdames et Messieurs les représentants ; chers collègues ; Madame la représentante de la presse ; cher public et chers internautes, *bonjour*.

J'aimerais avant de débiter mon intervention, vous remercier, Madame la présidente de la commission de la santé, présidente de la présente commission d'enquête, ma chère Pauline, pour la bienveillance et la pédagogie avec lesquelles vous avez conduit nos travaux durant ces longs mois. J'aimerais également vous remercier d'avoir fait le choix de désigner des rapporteurs issus de toutes les sensibilités politiques de notre assemblée pour porter ce rapport dans un esprit objectif et trans-partisan. Enfin, j'aimerais remercier ma collègue Nicole Sanquer pour cette initiative parlementaire qui trouve aujourd'hui son aboutissement.

Mes chers collègues, voici qu'enfin nous est présenté le rapport de la commission d'enquête sur la gestion de la crise sanitaire en Polynésie française initiée sous la précédente mandature par notre collègue Nicole Sanquer, sous la présidence de notre ancien collègue et président de la commission de la santé, Monsieur John Toromona, relayé il y a quelques mois par notre collègue Pauline Niva, actuelle présidente de la commission de la santé.

Il est vrai, mes chers collègues, que même si les élus du groupe Tapura huiraatira avaient, lors de la mandature précédente, dans un souci de transparence absolue, voté unanimement en faveur de la création de cette commission d'enquête, puis réitéré leur vote favorable au moment de sa reconduction, il n'en demeure pas moins que nous étions animés par de nombreux doutes sur les motivations qui avaient conduit ses instigateurs à solliciter sa création.

En effet, à l'époque de la création de cette commission d'enquête, le chef de l'exécutif et gestionnaire principal de la crise sanitaire, notre Président Édouard Fritch, était l'homme à abattre, par tous les moyens et sur tous les fronts.

Celui qui pourtant n'a ménagé ni son temps, ni ses efforts, ni son énergie, et ni même sa propre santé pour gérer, du mieux qu'il a pu, cette crise sans précédent, devait à tout prix être cloué au pilori pour n'avoir, selon ses détracteurs, pas assez fait pour gérer cette pandémie scélérate qui a surpris et bousculé l'humanité toute entière.

C'est pourtant ce même homme qui avait à l'époque encouragé sa majorité à voter en faveur de la création de cette commission d'enquête, convaincu qu'il n'avait rien à cacher et qu'il avait fait du mieux qu'il pouvait, avec son gouvernement, sa majorité, aux côtés de l'État, des maires et de l'ensemble des forces vives du Pays, pour combattre cette pandémie et pour dissiper au maximum l'ombre sombre et froide qu'elle faisait peser sur notre peuple et sur notre économie.

J'ai, en ma qualité de membre de cette commission d'enquête, pu participer à quelques-unes des longues auditions — pas à toutes je le reconnais, j'en profite d'ailleurs pour saluer les membres les plus assidus — qui ont nourri la rédaction de son rapport et les préconisations qui y figurent. J'ai également lu avec attention les résultats de la consultation citoyenne lancée par la commission dans le cadre de ses travaux.

Même si certaines prises de position étaient quelque peu hostiles à l'égard du précédent gouvernement, j'ai été frappée, mes chers collègues, par le profond sentiment de reconnaissance qui a animé la majorité de nos interlocuteurs.

En effet, la majorité d'entre eux ont admis que les décisions prises en pleine tempête avaient été pertinentes et qu'elles ont permis la survie de l'économie polynésienne et sa reprise rapide dès fin 2021.

J'ai également été rassurée de constater que les internautes interrogés dans le cadre de la consultation citoyenne avaient, en très grande majorité, reconnu s'être fait vacciner sur la base du volontariat pour se protéger eux-mêmes, mais aussi et surtout pour protéger leurs proches des risques épidémiologiques.

Il est évident que notre peine commune et nos plus grands regrets concernent nos 676 concitoyens qui étaient nos parents, nos grands-parents, nos enfants, nos amis injustement arrachés à nos existences.

Ces hommes et ces femmes ont malheureusement payé de leur vie l'impréparation de la planète toute entière à la virulence funeste d'un virus méconnu et pernicieux. Car il faut le dire : cette impréparation et cette méconnaissance scientifique du virus n'étaient pas seulement polynésiennes. Elles étaient mondiales, planétaires ; et les milliards d'humains qui peuplent notre Terre ont tous été ébranlés et désabusés par cette crise sans précédent qui a bousculé l'ordre du monde.

Notre Président Édouard Fritch l'a dit à plusieurs reprises :

« Oui, nous avons sans doute commis des erreurs ! »

« Oui, nous n'avons pas été toujours exemplaires ! »

« Oui, nous aurions certainement pu faire mieux ! »

« Oui, nous regrettons chaque vie injustement perdue ! »

« Oui, nous avons cherché le dur équilibre entre préserver la santé et préserver l'économie ! »

« Oui, nous avons été contraints parfois d'appliquer des dispositions imposées par l'État qui n'avaient pas de sens ici » !

Mais je vous le demande à présent, mes chers collègues : Que se serait-il passé si rien n'avait été fait ?

– Combien de morts supplémentaires aurions-nous du pleurer sans la campagne de vaccination massive organisée par le gouvernement et nos services de santé, ou encore sans l'obligation vaccinale tant décriée ?

– Combien d'emplois détruits, d'entreprises pulvérisées par la force destructrice de ce virus, sans la réouverture de nos frontières et les nombreuses aides et mécanismes de soutien mis en place par le gouvernement de l'époque ?

– Combien d'établissements hôteliers ou commerciaux fermés sans l'accompagnement financier de l'État et des autorités publiques locales ?

– Combien de familles ruinées ou surendettées sans les aides économiques et sociales débloquées en urgence par la précédente gouvernance ?

– Combien de touristes en 2023 sans le soutien massif à nos compagnies aériennes, à l'industrie touristique et au secteur de l'hôtellerie ?

– Quel PIB ou quel taux de croissance en 2023 sans les décisions courageuses du gouvernement de l'époque ?

Il n'y a, face à toutes ces interrogations, qu'un seul mot à dire à notre Président d'alors, à son gouvernement, à sa majorité, mais surtout à toutes celles et ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la gestion de cette crise sanitaire sans précédent : Merci !

Monsieur le Président Édouard Fritch, le rapport qui nous est aujourd'hui présenté démontre qu'en dépit des difficultés rencontrées, des choix politiques et économiques décriés ou critiqués, de la perfectibilité de certaines de vos décisions, vous avez été l'homme de la situation. Et c'est ce que l'Histoire retiendra !

Cette crise sanitaire vous aura coûté cher politiquement. C'est une vérité indéniable. Mais chassez donc de votre cœur tout sentiment de culpabilité et emplissez-le du sentiment du devoir accompli pour notre pays et pour notre peuple !

Mes chers collègues, nous voici donc, à l'issue de cette commission d'enquête, face à 49 recommandations et préconisations. Gageons qu'elles soient prises en compte par les gouvernants actuels et futurs dans la gestion de crises qui gagneront sans doute en récurrence et en intensité dans le monde agité au sein duquel nous évoluons. C'est là l'essence même de ce rapport : garder le meilleur de ce qui a été fait et améliorer ce qui a été défailant pour faire mieux la prochaine fois.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Le président : *Merci bien.*

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole au titre de la discussion générale.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

C'est avec reconnaissance — je l'ai déjà dit — envers l'ensemble des membres de notre assemblée, et une certaine fierté de l'aboutissement des travaux conduits par la présidente et les membres de la commission d'enquête que nous examinons le rapport finalisé sur la gestion de crise sanitaire initié sous l'ancienne mandature.

Ce retour d'expérience sur un évènement aussi majeur qui a traversé le monde ne pouvait être occulté tant il a impacté la vie quotidienne de tout un chacun durant près de deux ans et continue à l'être compte tenu des conséquences sanitaires, sociales et économiques qu'il a généré sur notre territoire et sur nos familles.

Aussi, nous tenons à remercier l'ensemble des membres de notre assemblée et plus particulièrement Monsieur le président de l'assemblée pour avoir soutenu et acté la continuité des travaux de la commission d'enquête afin que nous puissions, le moment venu, mieux faire face à la gestion d'une situation de crise d'ampleur territorial, d'origine sanitaire ou autre.

Nous le devons à l'ensemble de notre population, comme nous devons, chers membres de l'assemblée, nous attacher au suivi des recommandations qui ne doivent pas demeurer au stade de simples écrits, de vœux pieux de notre institution, mais se décliner par le gouvernement en programmes d'actions.

Au-delà de cet aspect procédural, les travaux conduits par la commission d'enquête ont mis en exergue un point essentiel que je tiens à partager avec vous : celui de la nécessité absolue pour notre Pays de clarifier nos relations avec l'État, pour ne pas découvrir voire subir des décisions qui viennent de Paris.

Notre autonomie doit être pleinement reconnue et défendue avec force à tous les stades des réflexions conduites et décisions prises compte tenu des conséquences qu'elles engendrent sur la vie de nos concitoyens, sur l'économie de nos entreprises, sur les finances de notre collectivité.

Mais la considération de notre autonomie ne signifie pas pour autant que l'État, au nom de la répartition des compétences, doit occulter la protection sanitaire et la sécurité qu'il doit en toutes circonstances aux populations.

Le pouvoir de notre assemblée mis de côté au nom de l'État d'urgence n'a peut-être pas été la meilleure option à suivre en ce qu'elle a laissé un Président et son gouvernement trop isolé face à un appareil d'État omniprésent alors que la légitimité que porte notre institution et le poids qu'elle peut peser dans les solutions qui nous sont dessinées auraient, pourraient influencer davantage la donne.

L'avis de l'assemblée a manqué. Manqué, pour mieux informer l'État sur ce qui était possible et le plus souhaitable pour notre population. Je pense notamment aux îles éloignées de Tahiti dont les mesures disproportionnées prises ont suscité, parfois, la plus grande incompréhension, faute de concertation.

Manqué, pour mieux adapter les solutions prises à Paris à notre contexte local. Nous le savons tous qui est mieux apte que nous à porter à la connaissance des plus hautes instances de l'État les décisions et les solutions les mieux adaptées à nos circonstances, je pense particulièrement aux décisions de confinement prises avec tardiveté en 2021, à la prise en charge de nos résidents bloqués à l'extérieur du pays qui n'ont pas pu bénéficier d'un accompagnement adéquat.

Manqué, pour assurer une prise de décision plus respectueuse des us et coutumes locales dans la gestion des décès de nos défunts, intégrer la médecine traditionnelle et préventive, le maintien d'une vaccination

à tout prix alors qu'avec le recul, d'autres thérapies se sont révélées efficaces et que la population polynésienne a aussi des spécificités pathologiques qui peuvent entraîner des effets secondaires.

La prudence et la bienveillance face aux vaccins ont conduit à semer la division du peuple polynésien avec l'action menée des collectifs trop aisément considérés comme complotistes. Le défaut de transparence dans la communication et les multiples consignes trop changeantes n'ont conduit qu'à amplifier le doute chez les polynésiens.

Nous regrettons que cette division ait pu éroder l'exemplarité de certains de nos dirigeants qui restent pourtant une valeur primordiale de cette gestion de crise. En tant que leaders politiques, il est crucial d'être exemplaires et de respecter nos propres décisions. Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons préserver la confiance de nos concitoyens, le préalable indispensable à toute adhésion collective.

Mais l'avis de l'assemblée a surtout manqué pour mesurer les conséquences générées par les décisions prises par Paris et qui en finalité restent à notre entière charge financière dès lors qu'elles ont nécessité la négociation de prêts qui ont doublé notre dette en deux ans.

Il ne revient pas au Pays d'assumer seul l'entièreté de la charge financière des décisions prises par l'État pour lui. Notre plus grande vigilance devra être apportée sur ce point central à l'avenir et pas uniquement en cas de crise sanitaire, mais également pour garantir un accès à la santé à tous, comme en matière de gestion des évènements dont il ne nous revient pas de rémunérer à fort prix l'armée.

Mes chers parlementaires, nous vous invitons à poursuivre dans cette voie et à porter haut en couleur notre voix. Il nous revient en effet d'écrire notre propre histoire.

Enfin, nous ne pourrions clôturer la présentation de ce rapport sans saluer l'esprit de solidarité qui a animé les polynésiens, les communes, les associations, les confessions religieuses qui, à chaque instant, sont intervenus, parfois même au détriment de leur propre sécurité et sans hésiter de mettre en jeu leurs propres responsabilités pour aider une population désœuvrée, isolée, voire abandonnée.

Mais c'est sans conteste aux personnels soignants et non soignants, aux pompiers, aux pompes funèbres à qui s'adressent notre plus grande reconnaissance et nos vifs remerciements pour leur bravoure, leur courage et leur bienveillance qu'ils ont su démontrer tout au long de la gestion de cette crise car tout aurait été différent sans eux.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Bonjour.*

J'ai été sollicitée par Pauline, il y a quelques temps, mais je vais parler avec mon cœur en balayant tout ce qui m'a frappé pendant ce rapport.

Durant cette commission d'enquête, nous avons chaque jour tissé des liens entre nous. L'objectif était la production d'un rapport en établissant la suite, puisqu'un premier rapport a dû être interrompu à cause des élections et, malheureusement — mais enfin heureusement aussi — l'équipe des élus avait changé, à part nos deux *survivors* sur 13 membres, mais nous avons été assez fidèles pour écouter une soixantaine de personnes et de tout statut social. Donc je pense que devant la douleur, devant le tout, toute la société a été impactée donc hommage à tous.

Pendant ces enquêtes, j'ai particulièrement fait un focus sur le FSE (Fonds de solidarité aux entreprises) puisque j'avais été interpellée en tant que présidente du CIDFF par les îles des Tuamotu surtout, qui

venaient de recevoir un jugement pour saisie puisque nombre de demandeurs de ces fonds n'avaient pas su justifier toutes leurs dépenses. Donc notre travail s'est poursuivi par des rencontres avec le Trésor public, la DFIP et je remercie Monsieur Wilczek Willy pour avoir accepté notre demande d'étalement des remboursements qui devenaient plus soutenables, plus viables à ces personnes. Donc pour les prochaines fois, beaucoup de prudence à apporter dans les aides ou les subventions ou les prêts, surtout quand ce sont des prêts, de leur dire qu'il va falloir rembourser et mettre de côté tous les justificatifs car il y a eu quand même beaucoup de fraudes. Il y a eu un tel cafouillage, mais aux conséquences lourdes aujourd'hui pour certains.

Je remercie aussi les églises qui ont mis leur *maisons de réunion* pour l'accueil des malades à isoler, les paroissiens sans formation qui ont donné de leur temps pour être aux petits soins de nos malades ainsi que l'accompagnement lors des veillées mortuaires et l'accompagnement jusqu'au cimetière où, parfois, il n'y avait que quelques membres de l'église ou quelques chants, mais qui donnaient tellement chaud au cœur aux personnes touchées.

Les enseignants aussi qui ont dû s'adapter constamment aux instructions, leur travail fourni pour tous les enfants qu'ils ont pu toucher avec tous les moyens pour continuer leur service public.

J'ai été aussi touchée par le respect des entreprises funéraires qui ont donné une note vraiment honorable à un moment de douleur et d'incompréhension devant ces décès si rapides. Merci à tous ceux qui ont sacrifié et mis leur vie en danger face à toutes les personnes contaminées qu'elles avaient à approcher, que ce soit dans les familles, que ce soit dans les structures de santé et je pense particulièrement aussi aux pompiers.

Enfin pour en revenir à notre rapport produit ce jour, les mercis sont déjà partis de tout bord, mais je continue encore à quelques personnes peut-être. On a parlé de notre prestataire, mais je vais donner son nom. Merci à Tevaita Salmon pour toutes ses productions, ses ajustements, ses remédiations ; il en a passé du temps. Merci aussi à tout le personnel de Tetuna'e, surtout qu'on leur avait aussi demandé toute la consultation citoyenne, mais pas que cela. Tout le monde nous a accompagné vraiment avec beaucoup de professionnalisme. Merci donc à tous nos amis, et je suis prête encore pour une autre enquête, vous pouvez m'appeler.

En conclusion, c'est un rapport dont *la réalisation a été faite ensemble. Merci bien. Que l'amour règne.*

Le président : *Merci bien.*

Y a-t-il d'autres intervenants de part et d'autre ? Pauline ?

Oui, Pauline.

M^{me} Pauline Niva : *Non, si j'interviens, c'est pour demander à ce que nous votions tous ensemble ce rapport sur lequel nous avons travaillé. Et merci Thilda pour votre expertise, votre ingéniosité dans l'élaboration de ce rapport.*

Autrement dit, au Tavini huiraaatira, dès que tu appuies le bouton, toc, ça s'allume, c'est automatique !

J'invite donc tous les parlementaires ici présents à voter favorablement pour ce rapport de cette crise Covid et, pour une bonne fois pour toute, que l'on puisse passer à autre chose, n'est-ce pas ?

Merci beaucoup.

Le président : *Merci.*

Heinui... Cliff.

M. Cliff Loussan : Merci, Monsieur le président.

Parmi tous les remerciements, j'ai beaucoup entendu le personnel de santé, les pompiers, les enseignants... mais je pense qu'il y a une catégorie de la population, de la société civile qui a été oubliée et je vais prêcher pour ma paroisse. Étant donné que dans une autre vie, j'étais navigant, donc je tenais également à saluer les personnels navigants, mais pas que. Donc il y a les employés d'aéroport, il y a effectivement les hôtesse et les stewards, il y a les pilotes sans qui les avions n'auraient pas pu décoller et sans qui les personnes éloignées, coupées de leurs familles restées en métropole, n'auraient pas pu revenir en Polynésie et inversement les touristes n'auraient pas pu repartir chez eux. Et ces personnes-là également étaient en première ligne de front face à la maladie et, ces personnes-là, on oublie souvent de les citer parce que ces personnes-là sont parties sans réfléchir en pensant à leurs concitoyens qui étaient bloqués loin de leur famille, loin de chez eux ou malades et qui nécessitaient des soins ou l'acheminement de matériels médicaux. Donc voilà, j'ai une pensée pour mes collègues et je tenais justement à saluer également le courage de ces personnes.

Merci.

Le président : Merci.

Hoa.

M. Félix, Hoa Tetua : Président, *merci. Oui, j'ai une question.*

Lorsque nous avons été au cœur de cette épidémie, une sélection a été faite dans notre hôpital. Des personnes ont été mises de côté parce qu'il n'y avait pas assez d'appareils.

Ma question aujourd'hui — et merci bien à notre commission d'enquête — est : combien de personnes a-t-on laissé mourir ? C'est ma question aujourd'hui. Et par rapport à ce qui a été dit précédemment et j'ai entendu parler de transparence, il est important que l'on sache combien de personnes a-t-on laissé mourir : étaient-ce ces 778 ou bien moins que cela ? C'est la question que je pose aujourd'hui.

Merci.

Le président : Nicole ?

Pauline.

M^{me} Pauline Niva : *Il n'y a pas de réponse à la question de savoir « combien de personnes a-t-on laissé mourir ? ». Par contre, la seule chose que l'on peut reconnaître, c'est effectivement le travail fourni par l'ensemble des agents de notre grand hôpital du Taaone et le temps qu'ils ont consacré pour soigner les malades qui étaient hospitalisés. Il n'y a pas de réponse à la question de savoir « combien de personnes a-t-on laissé mourir ? Ceci dit, de mon point de vue, nous devrions respecter celles et ceux qui n'ont cessé de veiller, qu'il s'agisse des infirmiers, des médecins, des personnels qui transportaient nos malades vers l'Hôpital, en ayant de la reconnaissance pour le travail qu'ils ont accompli afin de sauver notre population. Comme Nicole l'a soulevé, peut-être que si l'on avait abandonné notre population, il y aurait eu plus de 600 décès. Cependant, grâce au travail qui a été accompli au sein de notre hôpital, grâce à leur courage et au temps qu'ils ont consacré, et comme Cliff l'a dit aussi... Merci Cliff de remercier aussi ce personnel navigant qui ont donné de leur temps, qui ont presque donné aussi de leur vie au risque de se faire contaminer aussi. Moi je dis qu'il faut les remercier et qu'aujourd'hui il ne faut plus revenir sur ces questionnements-là dont on n'a pas la réponse.*

Nous n'avons pas eu de réponse lorsque nous avons demandé aux médecins, au Docteur Beaumont, « combien de personnes on a laissé mourir ? » Même en interrogeant l'actuelle directrice de notre

hôpital : « Madame la directrice du CHT, combien de personnes on a laissé mourir ? » Ils ne vont pas nous répondre à ce genre de questions.

Pour ma part, en tant que représentants élus du peuple, notre mission est de faire avancer notre embarcation (NDT, pays) en œuvrant tous ensemble. Des recherches et des enquêtes ont été réalisées mais que ces résultats puissent nous inspirer nous qui sommes aux commandes du pays aujourd'hui et qu'ils puissent nous aider à gérer au mieux l'éventuelle prochaine crise qui toucherait notre pays.

C'est la réponse que je pouvais apporter par rapport à cette question, mais quant à vous communiquer un nombre, Monsieur Hoa, nous n'en avons obtenu aucun lors de cette enquête.

Le président : Hoa.

M. Félix, Hoa Tetua : *Oui, merci bien, Pauline.*

Je ne dis pas que notre personnel n'a rien fait. Si, ils ont fait leur travail mais d'après le médecin — parce que j'ai des proches qui sont décédés — ce n'était pas de sa faute. En fait, il n'y avait pas assez de matériel (NDT, médical). Il est important également que le peuple ait connaissance de la difficulté qui a eu lieu durant cette période. Nous n'avions pas suffisamment de matériel, et c'est la raison pour laquelle ces personnes ont été mises de côté. C'est mon avis.

Le président : Elise.

M^{me} Elise Vanaa : *Merci, Monsieur le président.*

Non, merci bien pour cette enquête qui est maintenant achevée. Pour ma part, en tant que membre de cette commission d'enquête, je remercie les deux présidentes qui ont mené à bien cette enquête jusqu'à son terme, et nous recevons là le rapport.

Ce que l'on peut retenir, par contre, de cette longue période de travail que nous avons menée, ce sont les recommandations qui en sont ressorties. Notre souhait est qu'elles puissent être appliquées lors d'éventuelles crises qui pourraient affectées notre pays.

J'ai entendu la voix de notre collègue Cathy parler de notre ancien Président. Pour nous qui avons siégé au sein de cette commission d'enquête, notre intention n'était pas d'aller et de trouver un coupable. Comme on l'avait dit, l'on souhaite juste que les langues se délient et que l'on soit éclairé. Lorsque cette crise a commencé, c'est vrai que ce n'était pas facile parce que l'on a commencé à accuser un tel puis un tel, mais c'est en siégeant au sein de la présente commission d'enquête dans laquelle nous avons œuvré, que nous nous sommes rendus compte que ce n'était effectivement pas facile. Ce n'était pas facile mais ils ont fait de leur mieux, et aujourd'hui, c'est nous qui sommes ici. Certains sont retournés auprès du Seigneur, et aujourd'hui, c'est à nous d'être vigilants, de décider de la manière d'agir et de prendre les décisions requises lorsque des crises de ce type se reproduiront une nouvelle fois dans notre pays.

Merci encore aux membres de cette commission d'enquête, car avec le maire de Raivavae, nous y avons seulement siégé pour compléter cette commission d'enquête, mais nous sommes bien heureux d'y avoir œuvré avec nos deux présidentes, Nicole et Pauline.

Merci bien de votre attention.

Le président : *Merci.*

Pauline.

M^{me} Pauline Niva : *Non, par mon intervention, je souhaite aussi remercier un médecin. Car dans la ligne de conduite du Tavini huiraatira, nous agissons effectivement selon les besoins de notre population. Je veux parler du Docteur Jean-Paul Théron — Patricia ou notre président pourront peut-être vous en dire plus sur ce médecin — parce qu'il a sauvé la vie de plusieurs personnes à sa manière. Et c'est là que je rejoins notre amie Nicole quand elle dit qu'il y a eu — comment dire ? — des soins qui ont été apportés à nos malades et qui ont prouvé leur efficacité, et cela a été le cas du docteur Jean-Paul Théron qui a sauvé beaucoup de vies et je tiens aussi à saluer son initiative qu'il a fait de manière bénévole. C'est bien cela, Patricia ?*

M^{me} Patricia Pahio-Jennings : Tout à fait.

Exactement. Pour apporter une réponse à notre collègue Hoa concernant le nombre de personnes qui n'ont pas pu bénéficier de concentrateurs (NDT, d'oxygène) pour les maintenir en vie, c'est vrai et c'est d'ailleurs pour cela qu'a été ouvert à Paea, grâce à notre maire et à l'aide du docteur Théron, un centre d'accueil réservé aux malades du covid. Car nous avons appris qu'à l'hôpital de Taaone, il y avait un tri des malades : si vous étiez âgé avec des comorbidités, on vous retirait l'appareil pour qu'une personne plus jeune et en pleine forme en bénéficie parce qu'ils savaient que celle-ci avait des chances de survivre. Une personne atteinte de comorbidités ne survivrait pas. C'est la démarche qui avait été adoptée. De ce fait, nous avons sollicité le docteur Théron qui, lui, est venu aider toutes les personnes malades de Paea qui avaient rejoint ce centre d'accueil. De plus, nous savions tous que lorsque l'on était infecté par ce virus, l'on nous demandait de nous isoler de la famille. C'est donc pour cela que notre maire et président de l'assemblée a pris la décision d'accueillir les malades de Paea, et c'est le docteur Théron qui les a soignés et qui leur a prodigué les soins nécessaires pour qu'ils guérissent. Outre les patients qui étaient dans ce centre d'accueil, nous nous sommes aussi rendus dans les foyers pour prodiguer des soins.

Et donc, Pauline, merci d'avoir soulevé le sujet. Effectivement, je suis également reconnaissante puisque je fais partie du personnel du dispensaire de Paea. Je voudrais remercier mes collègues, ces aides-soignants qui sont venus œuvrer dans ce centre d'accueil. Ils n'ont bénéficié d'aucune formation pour prendre soin des malades, mais elles sont venues avec le cœur sur la main et bénévolement pour rendre service aux personnes atteintes du Covid.

Je remercie aussi tout le personnel soignant, ainsi que tous les médecins de l'Hôpital, de tel service et tel service, pour les soins qu'ils ont apporté à tous nos patients qui sont décédés ou qui ont survécu. Car ce sont eux qui étaient au plus près des malades. Moi aussi, j'ai contracté le Covid car ma fille travaille à l'Hôpital et nous a tous contaminés. Même si je travaille dans le milieu de la santé au dispensaire de Paea, peu de personnes se présentaient au dispensaire ; par contre à l'hôpital de Taaone, il y en avait énormément.

Ce que je veux dire là, c'est que je voudrais d'abord remercier notre **maire** qui a permis d'accueillir des patients de Paea dans un centre de Paea et avec qui on a travaillé avec **docteur** Théron pour, justement, la prise en charge de nos patients atteints du Covid. Et ce ne sont pas seulement les patients qui étaient, on va dire, isolés dans notre local adapté pour cela, mais également les patients qui étaient chez eux. On faisait le suivi également, parce qu'il n'y a pas assez de place dans notre Manuiti. Alors merci **au docteur** Théron. Après, vous avez su, vous avez vu en gros, en large et tout dans les médias comment il a été traité, maltraité même on va dire, alors qu'il avait beaucoup aidé nos malades et tout, et bénévolement je précise.

Je voudrais remercier tous mes collègues infirmiers et les **médecins** et tout de Taaone qui n'ont même pas été — comment dire ? —, ils n'ont pas reçu d'indemnités, on va dire, alors que les policiers, les gardiens de prison ont eu droit à une indemnité de compensation par rapport à la prise en charge, enfin pour ces malades-là, alors que le personnel du CHPF n'a rien eu du tout. Ils n'ont pas eu d'indemnité du tout. Voilà.

Merci aussi à Madame la présidente et à Nicole, qui ont su bien gérer cette commission d'enquête et à tous les membres de la commission. *Merci encore à tous.*

Je tiens par contre à remercier particulièrement notre maire et président de l'assemblée, qui a tout mis en œuvre pour apporter un soutien réel à notre population. Parce que le problème qui a été soulevé dans la gestion de cette maladie-là au niveau du CHPF, c'est le manque de concentrateurs ; et à Paea, on a pu avoir des concentrateurs justement pour venir prendre en charge nos patients.

Voilà. *Merci de votre attention. Mes salutations !*

Le président : Voilà. *Merci bien* et une petite pensée pour nos deux anciens élus décédés du Covid, à savoir Rosine Brodien et Temauri Foster.

Voilà, donc conformément aux dispositions de l'article 68 alinéa 8 du règlement intérieur, je mets aux voix le rapport. À l'unanimité ? Bien. Le rapport est adopté à l'unanimité.

On peut nous applaudir pour cela... s'applaudir. (*Applaudissements dans la salle.*)

Je vous ai remis ce document-là (*Monsieur le président montre le livret contenant la feuille de route et la programmation annuelle.*) avant d'aller sur le dernier texte, c'est notre feuille de route. Comment lire cette feuille de route ? Déjà à la première page au sommaire, vous avez les grandes dates à retenir en matière de calendrier législatif, en matière de travaux de commissions, en matière d'évènements de l'institution, de sessions de formations et de coopération interparlementaire. Alors ensuite, quand vous tournez la page, vous avez le calendrier présenté, l'agenda présenté de ces grandes réunions. Ce qui est important, c'est que, grâce à ce calendrier, vous allez pouvoir organiser votre temps parce que vous allez voir qu'il y a des plages qui sont libres et, par rapport à ces plages libres, vous pourrez organiser un certain nombre de choses. Et moi je vais organiser déjà en janvier les réunions du groupe de travail des élus des archipels pour pouvoir commencer à travailler sur le document qui va venir, à l'issue du travail effectué, amender, modifier, améliorer le dispositif pris en charge en termes d'indemnisation de nos élus des archipels.

Si vous avez des commentaires, on aura l'occasion plus tard d'en parler. C'est un document qui est susceptible de s'améliorer dans le temps. Bon, on a été très rapide parce que la consultation n'a pas pu être poussée jusqu'au bout parce que ce que j'aurais voulu, c'est que les présidents de commission puissent véritablement nous donner, en fait, la feuille de route de leur propre démarche de conduite de commission. Mais c'est vrai également qu'au niveau du comité de majorité, on s'était dit que l'on allait faire des présidences tournantes. Donc voilà ce qui en a résulté, du moins pour 2024, c'est cette feuille de route.

Vous retiendrez, par exemple, juste pour conclure, qu'à la dernière page vous avez... Non, ce n'est pas à la dernière page, c'est à la page... Voilà, vous avez le programme des formations des représentants, c'est à la page 20. Ce programme-là, c'est un programme qui est très important puisqu'il faut que l'on mette à jour nos connaissances en matière d'engagements politique et juridique dans le cadre des décisions que nous prenons et de la manière dont les choses doivent être comprises du point de vue juridique. Ce sont également des formations qui vont nous permettre de pouvoir suivre, pour les nouveaux venus, de manière beaucoup plus facile, les sessions, notamment la session budgétaire. C'est vrai que précipitamment on vous a mis dans une formation accélérée, rapide, mais ce n'était pas convenable, on a bien vu. Et donc, sur 2024, on va programmer cela de manière *soft*, comme on peut dire, pour vous permettre de mieux comprendre et d'appréhender cette matière qui est un peu ingrate et qui touche au budget.

Ensuite, il y a une deuxième thématique, c'est la sensibilisation à la déontologie. C'est un sujet qui est très important. Tout à l'heure, je discutais avec un de la majorité qui me sensibilisait sur les activités qu'il faisait en dehors de ses fonctions d'élu et puis les risques liés au conflit d'intérêt et donc, dans sa

participation aux commissions, dans les prises de décision en commission au niveau de l'assemblée, eh bien tout cela rentre dans le cadre de la sensibilisation à la déontologie.

Ensuite, certains d'entre vous ont été nommés dans des commissions extérieures, des commissions, des CA, etc. Là également, il y a une formation du rôle d'un administrateur et cela, il faut suivre également. Parce que, dans le cadre du règlement intérieur, vous devrez faire rapport à l'ensemble des élus de l'assemblée sur les activités que vous mènerez au sein de ces institutions en qualité d'administrateur.

Et enfin, il y a le droit institutionnel, des principes juridiques, légistiques et la grande question de la répartition des compétences État-Pays-Communes. On a eu l'illustration dans un texte que nous avons voté dernièrement où l'on est obligé de consulter le Conseil constitutionnel pour demander si le texte qu'ils ont pris n'a pas été pris en contradiction avec un texte qu'ils nous ont imposé en termes de séparation de compétence et de pouvoir.

Donc voilà, c'est ce genre de formations qui nous attend pour l'exercice 2024. Voilà, après le reste, faites-en votre livre de chevet. (*Rire.*)

RAPPORT N° 117-2023 RELATIF À UNE PROPOSITION D'ACTE DE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À LA COMMISSION PERMANENTE

Présenté par M^{me} la représentante Hinamoeura Morgant-Cross

Le président : On continue avec le dernier texte. Il s'agit d'une proposition d'acte de délégation et je demande au rapporteur Hinamoeura de bien vouloir présenter son rapport de présentation.

M^{me} Hinamoeura Morgant-Cross : Merci, Monsieur le président.

Alors cela va être très court. On a juste ici l'application de l'article 127 de la loi organique où l'on va habiliter la commission permanente à traiter de dossiers dont vous avez tous reçu l'annexe.

Et j'ai déposé un amendement. Dans la mesure où nous avons voté aujourd'hui deux propositions de délibération, il convenait de modifier cette annexe. Et donc, on vous a distribué l'amendement qui propose de remplacer l'annexe visée à l'article 1^{er} de la proposition d'acte de délégation par l'annexe ci-jointe que l'on vous a distribuée.

C'est tout. Merci.

Article 1^{er}

Le président : Voilà, merci.

Je vous demande de vous rapporter à l'acte de délégation avec l'article 1^{er} et son amendement. Y a-t-il des questions au sujet de cet amendement ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix l'amendement avec l'ensemble de l'article 1^{er} : qui est pour ? Donc à l'unanimité. Merci.

Article 2

Le président : Article 2, je suppose que c'est le même vote ? À l'unanimité également.

Article 3

Le président : Article 3, de même.

L'ensemble de la délibération : adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : *Chers collègues, nous arrivons au terme de notre rencontre, il ne nous reste plus que ce relevé de la correspondance de l'assemblée de la Polynésie.*

Si vous avez des questions sur quelques courriers qui ont été remis entre nos mains et que vous pouvez retrouver sur la feuille que l'on vous a distribué, adressez simplement vos questions à Madame la secrétaire générale, c'est elle qui pourra vous envoyer le courrier que vous souhaiteriez consulter.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Notre séance touche à sa fin. Je voudrais, au nom du personnel et évidemment de la majorité, vous remercier grandement pour le travail que nous avons accompli, même si ce ne fut pas évident. C'est la première fois que nos ministres se joignent à nous pour débattre du budget, mais aussi sur d'autres textes en lien avec le budget, et ce n'était vraiment pas facile. Et donc, je donne la parole à Madame la ministre, elle qui est venue seule pour représenter l'ensemble — on peut l'applaudir — et qui est le porte-parole du gouvernement du pays. (Applaudissements dans la salle.)*

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien, Monsieur le président. Merci bien à vous de me permettre de siéger à vos côtés.*

C'est avec un grand plaisir et beaucoup d'intérêts que j'ai suivi les échanges qui sont toujours très constructifs, et bien sûr saluer ce rapport de la commission d'enquête sur la crise sanitaire. Cela fait forcément écho en chacun de nous puisque chacun a vécu cette période de notre vie d'une manière plus ou moins difficile. Et donc, je remercie Pauline d'avoir pensé à remercier *docteur* Théron parce que c'est vrai qu'il y a tous les médecins, les infirmiers, les personnels de santé, mais *docteur* Théron a sauvé beaucoup de vies. Grâce à lui, le CHPF aussi a pu être épargné d'une concentration encore plus grande peut-être de malades. Et donc, on a autour de nous, notamment à Faa'a, beaucoup de personnes qui sont encore là grâce à lui, et donc voilà c'était...

Après, on a parlé également... Je sais que c'est Mike qui a parlé de la — comment dire ? — sous-évaluation de l'impact du déplacement du président de la République en pleine — comment dire ? — arrivée du variant *Delta* chez nous. Donc cela aussi, ce sont peut-être des décisions... C'est vrai que l'ancien gouvernement a fait le maximum, mais je pense aussi qu'il y a eu des erreurs de commises. Nous, on était anti-vax, on faisait partie avec Sylvie Teariki d'ailleurs qui est décédée — paix à son âme — de l'association anti-vax avec notre collectif Nunaa a tia. Et donc voilà, c'était un moment très difficile, intense et on remercie en fait le gouvernement pour toutes les bonnes décisions qui ont été prises et l'on va s'inspirer de cette période pour en tirer des leçons. Je compte beaucoup sur le gouvernement, bien sûr avec vous, on va assurer le comité de suivi également puisqu'il y a une part d'actions que le gouvernement devra prendre à son niveau pour qu'effectivement, cela ne se reproduise plus chez nous, mais en tout cas pas d'une telle manière.

Voilà. *Merci bien.* Merci en tout cas pour cette journée passée avec vous. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci bien.*

S'agissant de notre séance de clôture, je vais laisser ceux qui veulent s'exprimer pour les vœux parce que je dois adresser mes vœux également à mon assemblée, et avant de le faire, je l'adresse déjà au Président du pays, à la vice-présidente, à vous-même et à l'ensemble de vos ministres, et que l'année 2024 soit meilleure bien entendue que l'année 2023, et surtout revenez-nous avec un budget que l'on pourra détailler, comme je l'ai proposé, sur plusieurs matinales au mois de décembre prochain.

Je cède la parole à Maono.

M. Vincent Maono : *Oui, merci, Monsieur le président. Merci de m'accorder un peu de temps pour m'exprimer. Je me présente à vous en tant que vice-président du groupe Tavini huiraaatira, puisque Monsieur le président est absent. C'est simplement un message de remerciement à nous tous pour le travail qui a été accompli. Nous arrivons au terme de notre... Nos vœux de fin d'année. Je vous souhaite beaucoup de bonheur et le meilleur, que notre amour et celui du Seigneur trouvent leur place dans les fêtes qui approchent.*

Merci et prenez soin de vous.

Le président : *Merci bien.*

Pour le Tapura huiraaatira, Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui, Monsieur le président, merci.

Au nom des élus du groupe Tapura huiraaatira, enfin les survivants que vous voyez là (*Rire et Rires dans la salle.*), je voulais vous remercier pour la bonne tenue de notre session budgétaire même si elle a été pleine de rebondissements. Mais enfin, c'est comme cela, on s'adapte, il n'y a pas de souci.

On joue chacun nos rôles, mais au-delà des rôles que nous jouons, que ce soit dans l'hémicycle ou en dehors de l'hémicycle, c'est-à-dire dans les commissions, nous restons des êtres humains qui nous apprécions et qui nous respectons. Et donc je voudrais remercier chacun d'entre nous, chacun d'entre vous pour, justement, ce respect mutuel et la bonne tenue générale de nos travaux, et vous adressez donc au nom de notre président Édouard Fritch et de l'ensemble de notre groupe nos meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année en vous souhaitant bien sûr de passer d'abord un joyeux Noël, et ensuite une très bonne année 2024. Mais bon, je retiens que l'on se retrouve normalement pour festoyer ensemble jeudi prochain. Donc merci, Monsieur le président, pour cette belle initiative et cette invitation. Je n'oublie pas les membres du gouvernement.

Merci Vannina d'avoir tenue bon avec nous aujourd'hui, mais à travers toi, l'on adresse également tous nos meilleurs vœux au gouvernement, à notre Président du pays, à la vice-présidente bien entendu et à l'ensemble des ministres. Et puis, si je mettais quelque chose en avant, eh bien c'est la santé. Je nous souhaite à chacun une bonne santé et une année 2024 qui soit meilleure que 2023, même si elle aura certainement été très bonne en particulier pour vous, j'imagine ; mais bon, je vous la souhaite encore meilleure, je nous la souhaite meilleure à tous.

Et merci, Monsieur le président, mes meilleurs vœux à vous-même, à l'ensemble des services administratifs de Tetuna'e bien entendu, à nos collaborateurs — là aussi on a quelques survivantes et survivants dans le public —, tous ceux qui sont encore en direct avec nous et puis notre survivante de la presse aussi qui est là. À tous, merci et de très belles fêtes.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci bien.*

Je laisse la parole aux non-inscrits. Nicole peut-être ou Nuihau.

M^{me} Nicole Sanquer : On va faire court, mais merci de nous donner cette opportunité de pouvoir évidemment vous remercier tous, Monsieur le président, le gouvernement par la présence de notre ministre, vous tous chers collègues, les collaborateurs, l'administration.

De ces premiers mois, je veux dire de changement de mandature, mais aussi pour nous une adaptation, donc de tisser des liens avec les nouveaux, essayer de les accompagner ; des échanges et des débats constructifs même si on n'est pas toujours d'accord, mais c'est ce qui fait la richesse justement de nos échanges et souhaiter à tout le monde de retrouver sa famille, de bien fêter le réveillon, la fête de Noël,

de pouvoir remercier aussi de toutes les bonnes choses que cette année nous a données et surtout penser à 2024 avec ce souci qu'on a de protéger notre population, de l'accompagner du mieux qu'on peut et de faire en sorte que tout le monde trouve sa place dans la société polynésienne.

Voilà, bonnes fêtes à vous tous, au nom de Nuihau et de Teave, et à très vite, c'est-à-dire jeudi. C'est cela ? Voilà, jeudi. Merci beaucoup. *(Applaudissements dans la salle.)*

Le président : Voilà, pour le mot de la fin, je m'associe donc aux vœux qui ont été prononcés par l'ensemble des représentants de chaque groupe constitué, et pour vous dire aussi que j'ai beaucoup apprécié pour cette reprise d'expérience à la tête de cette institution l'engagement que j'ai bien senti à l'adresse de l'ensemble des élus de quelque bord qu'il soit, qu'il soit du groupe minoritaire ou bien des non-inscrits ou bien du groupe majoritaire.

Et donc le 21, on se retrouve pour un repas de l'amitié pour clôturer convenablement cette année de travail que nous avons grandement menée et je formule le vœu que l'année 2024 soit une meilleure année que l'année 2023. C'est vrai que ce fût une année contrastée, tant sur le plan international que local. Alors chacun verra en cette année les bons côtés ou les mauvais côtés. Moi, je ne retiens que le contraste que cette année a apporté à l'ensemble d'entre nous, et surtout au niveau international avec ces deux guerres qui continuent à sévir et à propos desquelles on a l'impression qu'on s'embourbe davantage de jour en jour. Il faut néanmoins essayer d'espérer que l'humanité qui règne dans le cœur de chacune des personnes qui sont à la tête de ces conflits puissent émerger à nouveau et les ramener à la table des discussions pour essayer de retrouver cette paix qui a disparu dans ces deux endroits du monde, notamment du côté de l'Ukraine avec la Russie et du côté d'Israël avec la Palestine.

Voilà. En tous les cas, joyeux Noël et très bonne année 2024 ! *Merci bien ! Mes salutations !*
(Applaudissements dans la salle.)

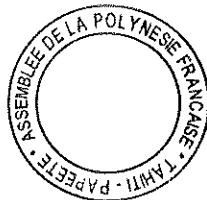
La séance est close.

(Il est 19 heures 26 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai



LE PRÉSIDENT,



Antony Géros